



ROBERT SABATIER
DÉDICACERA SES LIVRES
LE VENDREDI 10. DE 18H30 A 19H30
Librairie Garneau
1691 EST, RUE FLEURY

25 CENTS

Importante percée soviétique au Moyen-Orient

Un traité lie désormais Damas et Moscou

MOSCOU (d'après Reuter, AP et AFP) — Les présidents Leonid Brejnev et Hafez Assad ont signé hier soir un traité d'amitié et de coopération liant la Syrie à l'Union soviétique.

Ce traité prévoit un renforcement de la coopération militaire entre les deux pays, des « contacts » immédiats lorsque l'un d'entre eux sera menacé, et des consultations régulières, « avant tout sur les problèmes du Proche-Orient ».

La signature du traité d'amitié soviéto-syrien est une étape importante dans la

politique de l'URSS au Proche-Orient, du propre avoué de M. Leonid Brejnev.

Le texte du traité, publié par l'agence Tass et qui a des implications militaires, était prêt depuis plusieurs semaines, a-t-on appris à Moscou. Sa durée est de vingt ans, renouvelable par période de cinq ans. C'est la coopération militaire qui retient surtout l'attention, en une période de tension au Proche-Orient, région où l'URSS était pratiquement exclue depuis 1974, malgré cinq traités signés avec des pays arabes.

D'après le traité, l'URSS et la Syrie « continueront de développer la coopération dans le domaine militaire sur la base d'accords appropriés conclus entre elles ». Les implications pratiques de ces accords risquent de rester secrètes et d'être observées.

En cas « de situations menaçant la paix ou la sécurité de l'une des deux parties », Moscou et Damas « entreront immédiatement en contact dans le but de coordonner leur positions et de coopérer », précise notamment le traité.

Les deux parties entendent apporter leur concours au « règlement des questions litigieuses par des moyens pacifiques, à l'élimination, de la pratique des relations internationales, de toutes manifestations de politique d'hégémonisme et d'agression ».

La plupart des autres articles affirment des liens économiques, commerciaux, sociaux et politiques déjà existants entre les deux pays et demandent qu'ils soient intensifiés, selon le texte diffusé par l'agence soviétique Tass.

Le chef de l'État soviétique a lui-même insisté sur l'importance de ce traité, au cours d'une allocution au Kremlin, avant la signature. M. Brejnev, qui avait accueilli personnellement le président syrien Hafez Assad pour sa neuvième visite à Moscou depuis 1970, a déclaré : « Il ne s'agit pas d'un simple bilan de l'évolution de nos relations ».

Pour lui, il s'agit « d'un nouveau pas » qui, « au plan international est appelé à servir l'assainissement de la situation au

Voir page 14: Traité

Ouellet prépare un « sévère » projet de loi antitrust pour l'an prochain



Le président du Conseil du trésor, M. Don Johnston, et le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, M. Andrew Stewart, ont rencontré les journalistes hier pour leur expliquer les grandes lignes de l'entente intervenue entre le gouvernement et ses commis aux écritures et qui a mis fin à la grève de ces derniers.

par Michel Vastel

OTTAWA — Le gouvernement fédéral revient à la charge avec sa réforme de la politique de concurrence.

Et le projet — qui sera présenté aux provinces aujourd'hui à Saskatoon, dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale — risque de provoquer tout un remue-ménage dans les milieux industriels.

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, aura en tête deux grands principes dans cette réforme qu'il veut réaliser d'ici à un an :

■ libérer le gouvernement de l'impossible défi de prouver, devant des tribunaux, que des compagnies ont « indûment » restreint la libre concurrence;

■ obliger les compagnies qui veulent grossir, par des fusions et autres prises de contrôle, à prouver qu'elles le font dans l'intérêt public.

M. Ouellet semble sérieux dans ses intentions : « J'ai réalisé la première phase de la politique de concurrence sous un gouvernement majoritaire. Je réaliserais cette seconde phase sous un autre gouvernement majoritaire, en 1981 ».

Le Canada vit actuellement avec une vieille loi relative aux enquêtes sur les coalitions, « pratiquement inapplicable devant les tribunaux », estime M. Ouellet. Depuis trois ans, les libéraux carressent le projet de doter le pays d'une vraie « loi sur la concurrence » mais ils ont subi un premier échec, en 1977, avec leur projet de loi C-13, mort au feuilleton avec le gouvernement lui-même en mars 1979.

Cette fois, le projet différera un peu de celui du ministre d'alors, M. Anthony Abbott, mais il s'attaquera toujours aux trois grandes questions, celle du complot ou des pratiques restrictives, celle des fusions d'entreprises et celle des monopoles :

■ pour ce qui est des pratiques restrictives, le gouvernement a bien l'intention de se débarrasser du mot « indûment » qui empêche pratiquement tout tribunal de déclarer qu'une entreprise menace effectivement la libre concurrence. Il est en effet impossible de prouver que tel acte commercial restreint la libre concurrence « de façon indûe ». La nouvelle loi va tout simplement définir avec précision tout ce qui représente une pratique commerciale « répréhensible » et la loi va formellement l'interdire. Le simple fait de se livrer à une telle pratique constitue « en soi » une offense qui dispensera le gouvernement du fardeau de la preuve;

■ les entreprises qui voudront fusionner, ou toute entreprise qui voudra prendre le contrôle d'un concurrent ou d'un fournisseur, devra au préalable en aviser le directeur des enquêtes, lequel approuvera ou non la fusion ou la prise de contrôle. Le ministre semble favoriser un droit d'appel devant les tribunaux;

■ quant aux monopoles, le ministre veut nettoyer la loi de toute le verbiage dont elle fait preuve sur cette question et proposer « un petit paragraphe qui définit tout simplement une situation de monopole inacceptable et qui le rende illégal ».

Sans doute pour prévenir les remous qu'un tel projet ne manquera pas de provoquer, M. Ouellet a déclaré hier qu'il

Voir page 14: Ouellet

cinéma québécois

Pour une cinématographie nationale régie par Québec

par Nathalie Petrowski

Reunis en atelier hier matin pour discuter de la place que doivent occuper les gouvernements dans l'activité cinématographique nationale, une dizaine d'intervenants du milieu se sont entendus pour reconnaître que le gouvernement du Québec doit être le maître d'œuvre du cinéma québécois. Invitant la nécessité de garder un contrôle sur l'imaginaire collectif québécois afin d'assurer la survie de la culture, les intervenants ont appuyé la thèse d'un réseau de diffusion massif et populaire ainsi que l'importance primordiale d'organismes complémentaires comme Radio-Québec et le ministère de l'Éducation.

Le Conseil du trésor a également n'avoit pas cédu au chapitre des mesures disciplinaires à prendre contre les syndiqués qui auraient fait une grève illégale.

qu'on lui proposait avant la grève.

La plupart des commis de bureau de la région d'Ottawa n'ont pas attendu l'acceptation des offres du gouvernement pour rentrer au travail, mais dans certaines régions, notamment au Québec, à Toronto et en Colombie-Britannique, quelques commis de bureau, mécontents de l'entente, ont promis une dure bataille contre leur exécutif qu'ils accusent de « trahison ».

Les détails de l'entente ont été rendus publics hier par le président de l'Alliance, M. Andrew Stewart. Les commis de bureau toucheront une augmentation de 10% la première année, puis 9% à partir du 11 novembre prochain, et 4% en mai 1981, pour un total cumulatif de près de 25%. Plus, pour la première année du contrat, soit du 12 novembre 1979 au 11 novembre 1980, aucun commis ne touchera moins de \$1,500. Le salaire moyen des 47,000 commis aux écritures du gouvernement fédéral passera ainsi de \$12,816 à \$15,981 le 12 mai 1981.

Le président du Conseil du trésor, M. Donald Johnston, cette offre représente \$234 par employé de plus que la dernière offre, soit près de \$11 millions.

Le gouvernement a déjà économisé plus de \$12 millions en salaires non versés aux grévistes depuis le 29 septembre.

Le président de l'Alliance de la fonction publique a souligné pour sa part qu'il s'agit d'un progrès de 5% par rapport à l'offre la plus généreuse des conciliateurs.

Le Conseil du trésor est pour sa part satisfait puisqu'il n'a pas cédé sur la question de l'indexation des salaires ni sur celle de la réduction de la semaine de travail.

Le syndicat a entièrement laissé tomber cette exigence dans les dernières heures de la négociation mais il estime par contre avoir eu gain de cause sur la question de l'indexation puisque l'augmentation de 4%, en mai 1981, revient à protéger, à l'avance, les employés contre une augmentation du coût de la vie supérieure à 9% au prochain.

Le Conseil du trésor a également n'avoit pas cédu au chapitre des mesures disciplinaires à prendre contre les syndiqués qui auraient fait une grève illégale.

Toutefois, les députés reconnaissent que l'article 23 sera présentement une

certaine confusion et qu'il semble faire deux classes d'immigrants, ceux dont la langue maternelle est l'anglais et les autres. Pour l'instant, cet article, comme les autres, est susceptible d'être amendé, mais il est encore beaucoup trop tôt pour savoir quelle sera sa forme finale. Il reste encore deux mois de travail en comité de débat.

M. Joyal n'a toutefois retenu aucune de ces réserves, en se réjouissant même que la résolution fédérale ferait disparaître « la clause Québec » de la loi 101. « Il faut s'en féliciter », a-t-il ajouté, en rappelant que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a déjà lui-même avoué qu'il n'en fit rien.

D'ailleurs, les autres députés libéraux réunis en caucus hier matin n'ont présenté aucune demande d'amendement, comme l'a précisé M. Maurice Dupras, le président du caucus des députés québécois. « Il y a unanimité sur le projet de résolution », a-t-il affirmé.

Toutefois, les députés reconnaissent que l'article 23 sera présentement une

pas de statut particulier, ni de faveur, ni de caprice, ce que nous voulons est essentiellement l'égalité », a-t-il dit.

Dans l'histoire récente, les échelons franchis ont été, selon lui, la commission Laurendeau-Dunton, qui fut la première étude en vue de permettre le développement du Canada selon le principe de l'égalité. Puis, il y a eu la loi sur les langues officielles.

« Une triste affaire, celle des Gens de l'air a fait la preuve que la loi n'était pas malheureusement étanche. Les droits linguistiques, tels que définis dans le projet de charte fédérale, corrigeraient tout cela », estime M. Joyal.

Prévenant que les adversaires lui serviraient probablement l'argument de l'immigration pour justifier un rejet de cette charte, M. Joyal a servi hier des statistiques démontrant que depuis 1976 l'immigration anglophone au Québec a sans cesse diminué. Il croit donc à « un véritable équilibre ».

Le député, qui a commencé son discours en fin de journée, poursuivra aujourd'hui son intervention. Il devrait s'en tenir exclusivement à l'angle linguistique, en parlant notamment de la langue d'usage et du bilinguisme devant les différents tribunaux. Il faudra hier n'avoir

Voir page 14: Joyal

Joyal invite les Québécois à appuyer le projet Trudeau

par Claude Turcotte

OTTAWA — M. Serge Joyal, député libéral de Maisonneuve, a invité hier tous les Québécois à appuyer le projet de résolution constitutionnel du gouvernement de M. Pierre Trudeau, qui vient, à son avis, « définir que le français et l'anglais devraient être les deux langues officielles du Canada de demain ».

L'intervention de M. Joyal dans ce débat était grandement attendue, car tout le monde se rappelle à Ottawa les luttes que le député a livrées au Parlement, dans l'opinion publique et jusque devant les tribunaux pour une cause célèbre, celle des Gens de l'air.

Plusieurs, parmi lesquels il y avait peut-être le chef de l'opposition officielle, ont pensé que M. Joyal allait s'opposer au projet de résolution, précisément sur la clause des droits linguistiques.

« Dire le contraire, enchaîne-t-il, c'est une erreur, une tromperie monumentale ». Le premier ministre du Québec qui active la peur doit être déavoué.

En somme, pour M. Joyal ce projet de résolution est l'aboutissement de 200 ans de revendications par des générations de Canadiens français. « Nous ne demandons

pas de statut particulier, ni de faveur, ni de caprice, ce que nous voulons est essentiellement l'égalité », a-t-il dit.

Dans l'histoire récente, les échelons franchis ont été, selon lui, la commission Laurendeau-Dunton, qui fut la première étude en vue de permettre le développement du Canada selon le principe de l'égalité. Puis, il y a eu la loi sur les langues officielles.

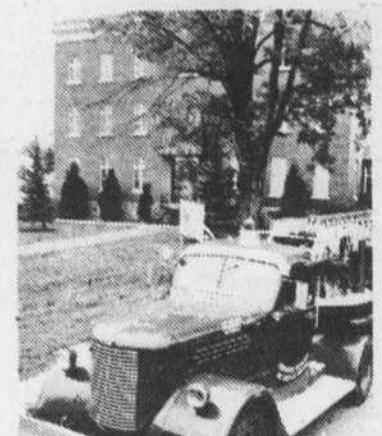
« Une triste affaire, celle des Gens de l'air a fait la preuve que la loi n'était pas malheureusement étanche. Les droits linguistiques, tels que définis dans le projet de charte fédérale, corrigeraient tout cela », estime M. Joyal.

Prévenant que les adversaires lui serviraient probablement l'argument de l'immigration pour justifier un rejet de cette charte, M. Joyal a servi hier des statistiques démontrant que depuis 1976 l'immigration anglophone au Québec a sans cesse diminué. Il croit donc à « un véritable équilibre ».

Le député, qui a commencé son discours en fin de journée, poursuivra aujourd'hui son intervention. Il devrait s'en tenir exclusivement à l'angle linguistique, en parlant notamment de la langue d'usage et du bilinguisme devant les différents tribunaux. Il faudra hier n'avoir

Voir page 14: Joyal

AU SOMMAIRE



La prévention des incendies

La prévention des incendies, c'est l'affaire de tous! LE DEVOIR publie cette année encore un supplément d'information sur ce thème. A l'occasion de la semaine nationale de prévention des incendies, nous avons ouvert nos pages à des spécialistes de la lutte contre le feu afin de mieux sensibiliser la population à ce terrible fléau.

Pages 15 à 23.

La Côte-d'Ivoire et le Canada

Le dernier de la série de trois articles de Rodolphe Morissette sur la Côte-d'Ivoire fait état des rapports, plutôt tendus cette année, entre ce pays africain et le Canada. Page 7.

Dans nos régions

Après Drummondville la semaine dernière, l'Est du Québec est le deuxième invité de notre chronique sur le « développement régional ». A chaque semaine, le jeudi, nous visiterons le Québec par des coups de projecteur sur une ville, un comté, un problème, les hommes et les femmes artisans du développement régional. Page 25.

Le monde

■ La stratégie des « coups bas » contre Reagan s'est retournée contre le président Carter qui, à un mois du scrutin, doit revoir tous ses plans de campagne. Page 4.

■ Craignant l'extension du conflit irako-iranien, les super-puissances, tout en s'affirmant neutres, offrent leur aide à leurs alliés.

Page 5.

Éditorial

Aujourd'hui, ceux qui s'aiment et veulent vivre ensemble ne se marient pas toujours, au Québec comme ailleurs. Les évêques réunis à Rome examinent de près ce problème. Jean-Pierre Proulx constate en éditorial que leur attitude évolue et souhaite qu'elle évolue davantage. Michel Roy, de son côté, fait ce matin l'éloge de Joe Clark qui ose s'opposer au projet constitutionnel de Pierre Trudeau. Entre ses convictions et ses intérêts, le chef du PC a choisi.

Page 12.

Des idées...

Jean-Claude Marsan fait le point du débat que suscite le projet de construction dans le domaine Saint-Sulpice. Si vous n'avez encore rien lu là-dessus, cet article vous révèle tout. Louise Gareau-Des Bois évoque le sort difficile des écrivains en prison. Page 13.

CODORNIU

le MOUSSEUX des princes et le Roi des MOUSSEUX
méthode champenoise

■ Octobre: le rapport Duchaine est rendu public aujourd'hui

QUÉBEC — Attendu depuis plus de deux ans, le rapport de M. Jean-François Duchaine sur les événements d'octobre 1970 sera finalement rendu public aujourd'hui.

Ce rapport, qui compte quelque 200 pages, sera toutefois expurgé de tous les faits et témoignages que la publication pourrait avoir une quelconque influence sur le déroulement du procès de M. Nigel Hamer, accusé d'avoir participé à l'enlèvement et à la séquestration de M. James Richard Cross.

Procureur spécial au ministère de la Justice, M. Duchaine avait été chargé en 1977 de retracer l'ensemble des événements survenus au cours de la crise d'octobre et d'en présenter un portrait complet au gouvernement.

En juin 1978, il remettait un premier rapport d'environ 1 200 pages où étaient colligées l'ensemble de ses recherches, y compris des entrevues réalisées avec plusieurs des felquistes de l'époque.

M. Duchaine n'avait toutefois pas pu obtenir du gouvernement fédéral les renseignements relatifs au rôle joué par les autorités politiques canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada au cours de cette période.

En dépit de plusieurs requêtes du ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard, auprès de ses homologues fédéraux, ces renseignements ne sont pas encore disponibles.

Le rapport qui sera rendu public aujourd'hui présentera, indique-t-on à Québec, une version assez complète de tous les événements et offrira au surplus une analyse de ce qui s'est vraiment passé.

À Québec, personne ne s'attend à ce que ce rapport contienne de grandes révélations, compte tenu du fait que M. Jean-Paul Brodeur, un avocat qui a travaillé à sa rédaction, ainsi que le journaliste Marc Laurendeau, en ont déjà indiqué les grandes conclusions au cours des dernières semaines.

Toutefois, la publication de ce rapport, dix ans presque jour pour jour après les événements, constitue le premier geste officiel des autorités politiques, québécoise ou canadienne, en vue de tirer cette affaire au clair.

La publication du rapport Duchaine sera suivie, en début d'après-midi, d'une conférence de presse de M. Bédard.

■ Le NPD-Québec se dissocie de son grand frère fédéral

QUÉBEC — Se dissociant du grand frère fédéral, l'aile québécoise du Nouveau Parti démocratique s'oppose à la réforme constitutionnelle unilatérale annoncée la semaine dernière par le premier ministre, M. Pierre Trudeau.

Le président du NPD-Québec, M. Jean-Denis Lavigne, a en effet indiqué hier, au cours d'une conférence de presse à Québec, que sa formation politique combattrait le projet de M. Trudeau et tentera d'infléchir la position du NPD-Canada au cours d'une rencontre de l'exécutif du parti, qui doit avoir lieu à Edmonton à la fin du mois d'octobre.

Selon M. Lavigne, le projet fédéral renie les principes mêmes du fédéralisme en substituant l'unilatéralisme à la concertation intergouvernementale en plus de faire fi des exigences traditionnelles du Québec.

Sous ce chapitre, le président du NPD-Québec s'inquiète particulièrement des effets de la charte des droits sur la loi 101, au chapitre notamment de la langue d'enseignement.

A cet égard, M. Lavigne a affirmé hier que le Québec devrait continuer d'avoir le plein contrôle de ses institutions scolaires et de pouvoir diriger ses immigrants, peu importe leur pays d'origine, vers le réseau francophone. Il est toutefois favorable à ce que les Canadiens en provenance des autres provinces puissent faire instruire leurs enfants en langue anglaise.

À surplus, M. Lavigne croit que le projet fédéral devrait faire une plus large place aux revendications traditionnelles du Québec, notamment au chapitre des communications et de la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise.

Pour toutes ces raisons, le NPD-Québec demandera donc au chef du parti, M. Ed Broadbent, de revoir son attitude et d'exiger de M. Trudeau de nouvelles garanties pour le Québec avant de lui donner son appui à la Chambre des communes. Comme on le sait, M. Broadbent s'est pour l'instant rangé dans le camp du premier ministre canadien.

Pour l'instant, M. Lavigne refuse de dire ce qu'il fera si ne parvient pas à convaincre son chef de quitter le lit du Parti libéral fédéral. «On verra cela en temps et lieu», a-t-il dit hier.

■ Cinq autres candidats du PLQ ont été choisis

Le Parti libéral du Québec a choisi, depuis le début de la semaine, ses candidats au prochain scrutin dans cinq autres comtés.

Lundi soir, les militants libéraux du comté de Charlesbourg ont préféré Mme Véronique Guimont-Barry à M. Raymond Giguère. Mme Barry est la sixième femme à obtenir l'investiture libérale, après Mmes Solange Chaput-Rolland (Prévost), Thérèse Lavoie-Roux (L'Acadie), Lise Thibault (Fabre), Noëlla Labelle (Abitibi-Est) et Monique Gagnon-Tremblay (Saint-François). Dans Charlesbourg, Mme Barry affrontera le député péquiste sortant et ministre des Transports du Québec, M. Denis de Belleval. Dans ce comté, le NON l'a emporté en mai par 2 187 voix.

Le même soir, les libéraux élisaient M. Paul Philibert pour les représenter dans Trois-Rivières, contre le député péquiste sortant et ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vagoës. M. Jacques Desaulniers était l'unique adversaire de M. Philibert à l'assemblée d'investiture. Le premier est un avocat de 36 ans, qui préside depuis l'an dernier l'association libérale fédérale de Trois-Rivières. Le candidat élu, qui a le même âge, est directeur de l'entreprise de pompes funèbres J. Philibert Inc. Dans le comté de Trois-Rivières, le NON avait eu le dessus en mai par 5 741 voix.

Mardi soir, deux autres candidats libéraux ont été élus sans opposition. Il s'agit de M. Jean-Pierre Bélisle, un avocat spécialisé en droit immobilier et commercial, qui représentera les libéraux dans le comté lavallois de Mille-Îles. Ici, le député-ministre sortant du Parti québécois, M. Guy Joron, ne se représente pas. La date de l'assemblée d'investiture péquiste n'est pas fixée et un seul aspirant s'est annoncé, soit M. Robert Carrier, ingénieur.

Dans le comté de Matapedia, un seul aspirant libéral était sur les rangs à la convention de mardi soir: M. Aldy Lévesque. Il sera face au député péquiste sortant, M. Léopold Marquis.

Dans Laval-des-Rapides, où le Parti québécois reconstruit sa candidature du ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, les libéraux ont préféré, à l'assemblée de mardi, M. Yvon Bourgeoin à M. Claude Hardy, et par quelque 200 voix contre 80. M. Bourgeoin est un ingénieur et chef de division à l'Hydro-Québec, tandis que M. Hardy dirige un bureau de courtage (assurance).

Durant le week-end, les libéraux tiendront deux autres assemblées d'investiture, l'une à Rouyn-Noranda, où M. Camille Samson, l'ancien chef créditaire, n'a pas d'adversaire, et l'autre à Châteauguay; où trois candidats s'affronteront: Mme Rolande Bouchard-Lachaine, MM. Joseph Duval et Yves Fleuret.

Au Parti québécois, outre l'assemblée de ce soir dans Laval-des-Rapides, on a reconduit en début de semaine les députés sortants de Vaudreuil-Soulanges et de Beauharnois, respectivement Mme Louise Cuier et M. Laurent Lavigne, comme candidats officiels. La prochaine assemblée d'investiture péquiste n'aura lieu que le 15 octobre, dans Rimouski, où le député sortant, M. Alain Marcoux, est seul sur les rangs.

Beaujolais Nouveau

Le Beaujolais nouveau arrivera bientôt...

Chaque année, avec les premières neiges, les gastronomes du Québec font un accueil chaleureux à ce vin fruité rappelant étrangement des saveurs de fruits sauvages...

Ce que vous ne savez pas, c'est que vous pouvez dès maintenant placer votre commande par nos bons offices via les services compétents de la S.A.Q.

Pour tous renseignements, écrivez ou téléphénez à:

Consortium Gilcarvin Inc. 1745 av. Cedar, Suite 1003 Montréal, Qué. H3G 1A7. Tél. 484-4418

Le Conseil du patronat applaudit au rapatriement immédiat de la constitution

par Rodolphe Morissette

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) en a assez des chicanes constitutionnelles qui opposent depuis plus de dix ans les hommes politiques du pays. Aussi a-t-il applaudî hier au projet du gouvernement

Trudeau, de rapatriement immédiat et unilatéral de la constitution.

Le CPQ aurait souhaité que les conférences fédérales-provinciales donnent des résultats positifs et dégagent un consensus parmi les représentants politiques. Mais comme

cela n'a pu se produire, «la proposition fédérale brise une impasse». L'organisme patronal juge que les gouvernements provinciaux ont eu «des années, des dizaines de réunions et des milliers d'heures de travail pour sortir de l'impasse». Ils ont prouvé cepen-

dant que la formule de l'unanimité est «stérile». Le CPQ ajoute qu'on «joue avec les mots» quand on prétend que le projet arrêté par Ottawa forme «une action précipitée».

Surtout, cet «énorme gaspillage d'énergies», ces «débats

stériles» vont, aux yeux du conseil d'administration du CPQ, contre les intérêts économiques des Canadiens, sans compter qu'ils prolongent indûment l'incertitude touchant l'avenir constitutionnel du Canada et, partant, son avenir économique.

Quant à l'inscription des libertés et droits fondamentaux dans la constitution renouvelée, le CPQ s'en trouve d'accord aussi, et d'autant plus qu'il se trouve des gouvernements provinciaux, jaloux de leurs pouvoirs, pour s'opposer à cette thèse.

Le CPQ juge «raisonnable» le nouveau délai de deux ans accordé par les propositions Trudeau aux partenaires de la fédération pour s'entendre sur une formule d'amendement. Le projet fédéral, qui maintient pour deux ans encore la règle de l'unanimité, après quoi un référendum tranchera si les gouvernements ne s'entendent pas sur une formule, «en vaut bien un autre».

Le CPQ estime que toutes les formules sur lesquelles les gouvernements provinciaux ont été près de s'entendre depuis dix ans distinguent entre elles «surtout par des aspects secondaires» et que, quel que soit le choix qui sera fait, il n'y a pas lieu de prévoir un malheur.

D'autre part, l'inscription dans la constitution d'un double amendement, sur la péréquation et sur les droits scolaires, ne sont pas essentielles pour l'heure, disent les dirigeants du CPQ. Au sujet de la péréquation, l'organisme souscrit à la proposition fédérale dans la seule mesure où il est parfaitement démontré qu'un consensus est acquis déjà parmi les partenaires de la fédération.

Quant à la question scolaire, le CPQ est d'accord sur le fond de la proposition Trudeau (libre choix de l'éducation en français ou en anglais pour les minorités, là où le nombré le justifie). Cependant, la Cour suprême a maintenu une décision qui avait privé deux femmes de leur statut d'Amérindiennes parce qu'elles avaient épousé des Blancs comme le stipule la loi sur les indiens de 1951.

En 1978, par ailleurs, la Cour suprême a maintenu une décision qui a eu pour effet de priver une femme de l'assurance-chômage quelques semaines après avoir donné naissance à un enfant. La femme en question n'était pas éligible aux 14 semaines de congé de maternité payées par le régime d'assurance-chômage et on lui a refusé les prestations après son accouchement lorsqu'elle se mit à chercher un emploi.

C'est cette décision que l'épouse légale a tenté sans succès de faire renverser par la Cour supérieure, pour la motifs énoncés plus tôt.

Considérant l'état des parties et toute l'importance de cette question pour un grand nombre de personnes, qui pourraient se retrouver dans la même situation, le juge Melançon n'impose aucun frais à l'épouse légale, tout en rejettant sa demande.

Dans sa lettre envoyée au premier ministre Trudeau, Mme Anderson a également rappelé que la Cour suprême du Canada ne représente pas la moitié de la population puisqu'aucune femme n'a jamais été nommée à ce tribunal.

Demandez notre brochure sur

LE RÉGIME D'ÉPARGNE ACTION DU QUÉBEC BANQUE ROYALE

disponible pour une période limitée

vous n'avez qu'à retourner ce coupon ou appeler:

Charles Parent
LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
360, rue St-Jacques
Montréal, H2Y 1P7

879-2314

Nom.....

Adresse.....

code postal.....

ACHETONS OR ET ARGENT "SILVER"

pour échange en comptant

Bijoux en or, vieux ou neufs, morceaux d'or ou dentaire.

Prix de l'or tel qu'établi par Londres
le 7 octobre 80:

10K \$8.14/gr. 18K \$14.55/gr.
14K \$11.30/gr. 22K \$17.60/gr.

argent silver 53¢ le gramme

GOLDSIL TRADING... tél: 849-0992

1117 ouest, Ste-Catherine, suite 500

lun.-ven. 9-5 pm, sam. 10-4

Avis public

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie
du Commerce et du Tourisme

LOI DES HEURES D'AFFAIRES DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DE VENTE AU DÉTAIL

Fête de l'Action de grâce, le 13 octobre 1980

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, chargé de l'application de la Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux de vente au détail, tient à aviser les propriétaires, les gérants et les employés des établissements commerciaux de vente au détail que le lundi 13 octobre, Fête de l'Action de grâce, est un jour férié visé selon la Loi des heures d'affaires. Par conséquent, aucun client ne doit être admis dans ces établissements ce jour-là. Toute infraction est passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à \$1 000.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de composer:

À Montréal: 873-5564

À Québec: 643-5045

N.B.: Les bureaux d'affaires, les entreprises de service de même que les employés de bureaux ne sont pas concernés par cet avis.

Association canadienne des annonceurs

Monsieur Jacques Bouchard, président du Groupe BCP Ltée, est le conférencier invité au déjeuner mensuel de cette association nationale qui coïncidera avec une réunion du Advertising and Sales Executives Club of Montreal. Monsieur Bouchard traitera de «L'autre publicité».

Cette conférence aura lieu, le jeudi 9 octobre, à l'hôtel Reine Elizabeth, à midi. Pour réservation, appeler 866-1668.



Pour une fourrure de qualité:
M. L.-P. McComber

Nous avons maintenant en stock quelques magnifiques manteaux de vison sauvage du Labrador.

400 ouest, boul. de Maisonneuve suite 404
Montréal, Québec H3A 1L4
(514) 845-9857

© 1980 M. L.-P. McComber & Sons

La CSST devra-t-elle payer des millions de plus à des accidentés?

par Gilles Provost

La Cour supérieure du Québec a rendu récemment un jugement qui pourrait obliger la nouvelle Commission de santé et de sécurité du travail (CSST) à verser des dizaines (ou même des centaines) de millions de dollars supplémentaires en indemnités aux accidentés du travail qui sont demeurés handicapés au point de ne pas pouvoir reprendre le même travail.

Le 26 mai dernier, en effet, le juge Lawrence Poitras accordait à Saint-Jérôme le bref d'évacuation demandé par un jeune homme, M. Michel Valade, qui exigeait que soit annulé le verdict rendu à son sujet par le Bureau de révision des indemnités de la CSST.

Le tribunal a donné raison au demandeur qui, soutenu par le Bureau de révision, n'avait pas le droit de baser les indemnités sur une simple évaluation des dommages physiques; la loi impose de tenir compte aussi de la possibilité, pour l'accidenté, de reprendre le même emploi ou un travail différent.

Cela implique par exemple qu'un violoniste qui perd un bras sera indemnisé plus généreusement qu'un avocat qui connaît le même sort: l'avocat peut encore exercer sa profession tandis que l'artiste ne peut plus jouer de son instrument.

Les diverses études actuarielles effectuées par la CSST ont montré que ce jugement pouvait avoir des conséquences considérables sur le plan économique, et on a donc tenté de définir rapidement des balises qui permettraient de respecter la loi sans trop augmenter les cotisations des employeurs.

«On a tenté de trouver un équilibre entre les limites budgétaires et l'intérêt des travailleurs», expliquait à cet égard au DEVOIR le directeur régional de la CSST pour la Rive-Sud, M. Jean-Richard Ouellet. «Ce n'est pas l'idéal, mais c'est un premier pas.»

Ces nouvelles techniques de calcul pour fixer l'indemnité des accidentés sont maintenant appliquées à tous les cas d'accidents postérieurs au premier avril 1980.

Pourtant, la CSST risquait toujours de voir ses propres méthodes de calcul compromises par les décisions qui pourraient encore rendre des tribunaux ou la Commission des affaires sociales du Québec. Cette dernière, incidentement, a déjà obligé la CSST à verser une indemnité complète à un travailleur qui ne pouvait reprendre son travail mais qui n'avait qu'une incapacité de 35% sur le plan physique.

Pour cette raison, la commission a demandé au gouvernement d'ériger ses nouvelles normes internes en véritable règlement. Le texte de ce futur règlement a été adopté à l'unanimité et sans la moindre discussion par les représentants du patronat et du monde syndical qui siègent à la direction de la CSST, lors de la réunion régulière du 19 juin 1980.

Le conseil d'administration qualifiait alors d'urgente la promulgation de ce règlement et demandait au ministre responsable de la santé au travail, M. Pierre Marois, de faire procéder à la publication «dans les meilleures délais».

Ce projet n'a pourtant pas encore été endossé par le conseil des ministres. Au cabinet de M. Marois, M. Pierre Roy (responsable de la santé au travail) simplement dit au DEVOIR qu'à sa connaissance aucun représentant des syndicats n'avait attaché une importance particulière à ce projet de règlement. «Ça nous a passé entre les mains sans que personne ne fasse le lien avec le jugement survenu à Saint-Jérôme», a-t-il dit.

«De toutes façons, la clochette d'alarme vient de sonner et on va maintenant scruter le projet de règlement à la loupe dès qu'il sera publié dans la Gazette officielle.»

Après cette publication, le public aura trente jours pour faire connaître ses réactions aux autorités.

sa mobilité géographique, du taux de chômage dans sa région, de l'importance de son agglomération, de ses problèmes psychologiques et familiaux et, évidemment, de l'importance de sa lésion en relation avec le travail qu'il effectue.

En outre, l'inaptitude à reprendre le travail dépend de la gravité du handicap physique et de l'âge de l'accidenté: par exemple, l'inaptitude sera considérée presque deux fois plus importante chez une personne de 65 ans que chez un jeune de 15 ans, toutes choses égales d'ailleurs.

L'analyse de ces critères montre que, pour entraîner un certain coefficient d'inaptitude au travail, le niveau scolaire doit être inférieur au degré secondaire V. On considère aussi que le travailleur très spécialisé a plus de facilité pour trouver un nouvel emploi (même si on constate parfois le contraire).

Ces échelles de handicaps ne tiennent pas compte du taux de chômage local, s'il est inférieur ou égal à la moyenne québécoise. On ne tiendra pas davantage compte de la «pauvreté du milieu économique» si l'accidenté est situé à moins de 50 km d'une agglomération qui regroupe plus de 25 000 habitants.

Interrogé sur cette affaire, hier un représentant de la FTQ au conseil d'administration de la CSST, M. Émile Boudreau, a admis au DEVOIR qu'à sa connaissance aucun représentant des syndicats n'avait attaché une importance particulière à ce projet de règlement. «Ça nous a passé entre les mains sans que personne ne fasse le lien avec le jugement survenu à Saint-Jérôme», a-t-il dit.

«De toutes façons, la clochette d'alarme vient de sonner et on va maintenant scruter le projet de règlement à la loupe dès qu'il sera publié dans la Gazette officielle.»

Après cette publication, le public aura trente jours pour faire connaître ses réactions aux autorités.

La grève est évitée chez Télé-Médic

par Angèle Dagenais

Les 140 ambulanciers de Télé-Médic, qui devaient déclencher une grève générale à compter de minuit ce soir, en sont parvenus à une entente de principe hier avec la direction de cette entreprise privée qui les avait convoqués pour une rencontre d'urgence mardi soir. Les employés paramédicaux qui signaient ainsi leur première convention collective doivent ratifier l'entente de principe au cours d'une assemblée générale, samedi matin.

Selon un porte-parole syndical,

Plus d'étudiants de Hong Kong

HONG KONG — Les mesures adoptées par la Grande-Bretagne et l'Australie pour limiter le nombre d'étrangers vont entraîner un afflux massif d'étudiants en provenance de Hong Kong dans les universités canadiennes, estime-t-on dans la colonie britannique.

Un représentant de la mission canadienne à Hong Kong a déclaré à ce propos, que le gouvernement d'Ottawa n'entendait pas prendre de mesures limitatives précisant toutefois que l'accueil d'étudiants étrangers était au Canada de l'exclusivité compétence des provinces.

3 076 étudiants de Hong Kong ont reçu un visa d'entrée au Canada.

cal, M. Roland Meunier, qui était le directeur de grève du nouveau syndicat des employés de Télé-Médic, l'entente intervient est acceptable et sera certainement recommandée aux membres pour ratification.

Au sujet des salaires, les techniciens médicaux d'urgence toucheront \$7.65 l'heure, soit plus de \$2 au dessus de ce que touchent les ambulanciers privés les mieux payés de Montréal, et les chauffeurs des médecins qui donnent un service à domicile, \$6.75.

La clause du droit de grève, qui avait provoqué la rupture des négociations à la mi-septembre a été résolue de façon satisfaisante pour les deux parties. La semaine de travail des employés de 40 heures après quoi ils seront remunerés pour des heures supplémentaires, a dit M. Bernard Allaire, porte-parole de Télé-Médic.

La direction de Télé-Médic a rencontré à quelques reprises récemment les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires sociales pour analyser comment le réseau de Télé-Médic pourrait s'intégrer au réseau actuel des services sociaux québécois. Le pdg de Télé-Médic, M. Simon Bédard, se dit prêt à convertir son entreprise en société sans but lucratif, rencontrant ainsi les vues du ministre M. Denis Lazure, qui estime qu'il est

«Les choses n'en sont simplement pas là», a ajouté le porte-parole ministériel. D'ailleurs, le ministère doit attendre le dépôt du projet final des CLSC de Montréal en ce qui a trait aux services d'urgence à domicile avant d'arrêter quelque action que ce soit au sujet de Télé-Médic.

On négocie à pas de tortue à la CTRS

Le conflit de travail qui paralyse les transports de plus de 70 000 résidents de la Rive-sud de Montréal n'est pas près d'un règlement, au dire d'un porte-parole syndical.

En effet, la conciliation de M. André Courchesne, du ministère du Travail, commencée le 26 septembre dernier, se poursuit au rythme de une ou deux rencontres par semaine.

Aujourd'hui et demain, les parties doivent se rencontrer pour une quatrième et cinquième séances de négociations portant sur des points délicats: les horaires de travail et le travail à forfait. Aucune clause à incidence monétaire n'a encore été abordée par les parties et le syndicat réclame la parité avec leurs confrères de la CUM à ce chapitre.

Le climat de négociation à la table de conciliation est sain, a expliqué M. Roger Poudrette, porte-parole du Syndicat des employés d'entretien de la Commission de transport de la Rive-Sud (CTRS) «mais on ne dirait jamais qu'il y a un lock-out et que 70 000 personnes sont privées de transport en commun. Le rythme de travail est extrêmement lent: la semaine prochaine, par exemple, il n'y a aucune rencontre prévue. La semaine suivante, on négocie du 20 au 24 octobre après quoi le conciliateur s'en va en vacances, etc.»

Le syndicat n'envisage aucun retour au travail avant d'avoir une convention signée en main.

Sécurité publique: Bédard nie avoir confié un mandat «personnel, secret ou tacite» à Lamarre

par Alain Duhamel



M. Yvon Lamarre, président du Conseil de sécurité publique.

du ministre de la Justice. Il y a trois semaines, le maire d'Anjou, M. Jean Corbeil, président de la conférence des maires de banlieue, avait écrit au ministre de la Justice afin de l'informer de la tourmente d'un débat au Conseil de sécurité publique.

Au cours d'une discussion sur une résolution relative à l'avenir du CSP, M. Yvon Lamarre aurait laissé entendre, selon la relation que M. Corbeil en fait, qu'il détenait du ministre de la Justice un «mandat spécial» dans le but de produire dans l'année un «rapport personnel d'analyse» sur les structures administratives de la CUM.

Cette démarche du ministre de la Justice étonnait les maires de banlieue puisque le ministre des Affaires municipales,

M. Marc-André Bédard, ministre de la Justice du Québec.

les, M. Guy Tardif, avait engagé de son côté, depuis l'été dernier, un processus de réforme.

Pour mettre à l'épreuve la loyauté de M. Lamarre, M. Jean Corbeil avait présenté une résolution par laquelle les membres du CSP informaient le président du comité exécutif de la CUM, M. Pierre DesMarais II, de leur volonté de maintenir le CSP dans sa forme et ses attributions actuelles.

M. Yvon Lamarre, Pierre Lorange et Roger Sigouin, de la ville de Montréal, se sont opposés à l'adoption de cette résolution tandis que MM. Yves Ryan, Guy Descary et Jean Corbeil l'ont appuyée.

La Conférence des maires de banlieue avait vivement réagi à la nomination de M. Yvon Lamarre à la présidence du CSP puisque l'administration montréalaise avait déjà manifesté sa volonté de placer le service de la police sous l'autorité directe du comité exécutif de la CUM.

Dans son mémoire sur la réforme de la CUM, la ville de Montréal a proposé de reduire à un rôle strictement consultatif le CSP. La Conférence des maires de banlieue proposait plutôt dans le sens d'assimiler le CSP à un comité permanent du Conseil de la CUM devant chapeauter le service de la police.

Le délégué du ministre de la Justice, M. André Bélanger, s'est abstenu, ne voulant pas trancher dans un débat qu'il juge essentiellement politique.

C'est au cours de ce débat que la délegation montréalaise aurait justifié son opposition en invoquant un mandat du ministre de la Justice. «Pourriez-vous nous confirmer, demandait M. Jean Corbeil au ministre de la Justice, si le mandat confié à M. Lamarre signifie que vous entendez privilégier un canal de

participation différent de celui de votre collègue, le ministre des Affaires municipales et si, d'autre part, le décret accordé directement à M. Lamarre par vos bons soins signifie que la réforme des structures de la CUM ne sera pas envisagée avant un délai minimum d'un an?»

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, n'a pas voulu commenter cette affaire qui s'inscrit dans le climat de méfiance que les villes de banlieue et la ville de Montréal entretiennent entre elles. M. Yvon Lamarre, en sa qualité d'élus municipal, de président du comité exécutif de Montréal, de vice-président du comité exécutif de la CUM ou encore de président du Conseil de sécurité publique, peut en tout temps prendre l'initiative de communiquer à l'un ou l'autre des ministres du gouvernement québécois son point de vue sur le gouvernement des affaires de la Communauté urbaine de Montréal.

Le délégué du ministre de la Justice, M. André Bélanger, s'est abstenu, ne voulant pas trancher dans un débat qu'il juge essentiellement politique.

L'adolescente, qui vivait avec son frère aîné, âgé de 16 ans, chez sa mère depuis la séparation de ses parents, a malgré un ordre en ce sens de la Cour supérieure.

Elle divorce d'avec sa mère

STOCKHOLM — Une jeune Suédoise de 13 ans a obtenu, à l'issue d'un procès, le droit de ne plus être élevée par sa mère, rapporte le journal suédois *Aftonbladet*.

L'adolescente, qui vivait avec son frère aîné, âgé de 16 ans, chez sa mère depuis la séparation de ses parents, a malgré un ordre en ce sens de la Cour supérieure.

contact avec les services sociaux de sa ville lorsque l'atmosphère familiale lui était devenue insupportable. Elle avait demandé à être adoptée par une autre famille.

A l'issue d'un procès dont les parties opposées étaient inhabituellement la mère et la fille, la jeune Suédoise a obtenu gain de cause.

Malgré la nouvelle approche méthodologique utilisée par l'auteur pour expliquer les paysages

STOCK D'ÉDITION À VENDRE

1,000 EXEMPLAIRES DU LIVRE

L'QUEST DU CANADA MÉRIDIONAL *

par Jacques Drolet

*édition brochée 1979 ISBN 2-89171-000-2 (104 pages)

*édition reliée 1980 ISBN 2-89171-001-0 (108 pages)

PLUS 200

ITINÉRAIRE TOURISTIQUE **

** édition brochée 1980 ISBN 2-89171-002-9 (50 pages)

par Jacques Drolet

OFFRE D'ACHAT ACCEPTÉE SI RAISONNABLE

Malgré la nouvelle approche méthodologique utilisée par l'auteur pour expliquer les paysages

malgré qu'il s'agisse d'un livre qualifié par l'auteur d'une Grande Première en langue française en Terre d'Amérique sur cette région du Canada

malgré la volumineuse correspondance de l'auteur avec des instances supposément intéressées à la culture

c'est à regret qu'il se doit de tout liquider à un prix de sacrifice.

Il se doit de le faire aussi à cause du peu d'appui reçu de la presse écrite (critique littéraire), des organismes d'enseignement (Commissions scolaires et bibliothèques des écoles secondaires, tous réseaux), des enseignants eux-mêmes, les premiers intéressés de la quasi-totalité des bibliothèques publiques francophones du Québec, de la très grande majorité des librairies du Québec, etc...

Ce livre peut aisément servir de guide touristique, complété par l'ITINÉRAIRE déjà mentionné. Cependant, il est en instance d'approbation auprès du ministère de l'Éducation du Québec.

Il peut, de plus, être complété par une collection de 150 dia-positives, produite en 1979, celle du Groupe Vocam dont l'auteur est propriétaire, cotée 5 sur 5 par le M.E.Q. pour des fins d'enseignement et dont le titre est *Géographie de l'Ouest du Canada méridional: Aspects physiques et socio-économiques*, à laquelle s'ajoute un livret pédagogique.

PÉDAGOGIE...QUAND TU ME TIENS...

Jacques DROLET

C' CAFEROMAN' ÉDITEUR
257 des Chênes
Loretteville
G2A 2K2 (418) 842-4294

ENTREPOSAGE

Confiez donc cette lourde tâche aux experts de Purifi-Tronique qui s'empresseront de l'enlever, le nettoyer, l'entreposer et le réinstaller l'an prochain.

(Modèle fenêtre)

À PARTIR DE \$65.00

Aucun déboursé immédiat

Pour plus amples renseignements:
SERVICE DE RÉPARATION, ESTIMATION GRATUITE.

PURIFI-TRONIQUE INC.

HUMIDIFICATION • PURIFICATION
VENTE • SERVICE • LOCATION

5505 rue Papineau,
MONTRÉAL, H2H 1W3

527-3646

La stratégie des «coups bas» s'est retournée contre le président Carter

WASHINGTON (d'après AFP) — À quatre semaines des élections présidentielles américaines, Jimmy Carter, craignant d'être battu par Ronald Reagan, a commencé à donner des «coups bas», mais c'est à lui que cela fait mal.

Et, la Maison-Blanche a reconnu officiellement hier que la stratégie électoral du président Carter s'était retournée contre lui, et a annoncé que des changements allaient y être apportés rapidement.

«Il y a un peu de vrai dans tout cela», a déclaré M. Jody Powell, porte-parole de la Maison-Blanche, interrogé sur le fait de savoir si la campagne avait eu un «effet boomerang».

M. Powell n'a cependant pas voulu donner de détails sur les changements envisagés. «Nous allons faire de notre mieux pour que cette campagne souligne les différences entre les deux candidats», a-t-il dit, et mettre l'accent sur l'importance de ces différences».

Rapprochement entre le Brésil et le Chili

SANTIAGO (AFP) — Les présidents du Brésil et du Chili, les généraux Joao Figueiredo et Augusto Pinochet, vont réaffirmer cette semaine à Santiago la volonté de leurs deux pays de consolider l'équilibre géo-politique du continent de l'Amérique latine.

Le général Figueiredo est arrivé hier à Santiago pour une visite officielle de quatre jours qui s'achèvera samedi. Cette visite, présentée au Brésil comme un voyage d'affaires aux résonnances politiques, revêt en revanche pour les Chiliens une importance vitale.

En effet, le Chili, en proie à des litiges territoriaux avec ses voisins — Pérou, Bolivie et Argentine — a absolument besoin de l'appui de Brasilia pour aléger la pression constante que ces trois pays, et plus spécialement l'Argentine, exercent sur ses frontières.

La rivalité séculaire qui oppose le Brésil à l'Argentine, hé-

À quatre semaines des élections, toujours devancé dans les sondages nationaux par Ronald Reagan, le président Carter prend un gros risque en changeant le style de sa campagne.

Ces changements, laissaient-on entendre dans l'entourage du président, pourraient affecter tout d'abord le nombre des voyages électoraux que M. Carter fera d'ici le 4 novembre prochain.

Depuis un mois, le président ne consacrait que deux ou trois jours par semaine à faire une campagne active. Son programme lui laissait le temps nécessaire de suivre à la Maison-Blanche les dossiers internationaux, lui donnant par la même occasion la possibilité d'apparaître «présidentiel».

Les conseillers du président affirment maintenant que le candidat républicain, Ronald Reagan, en a profité pour mener de son côté une campagne «tranquille», bien protégé de la presse et du public par une

équipe attentive. Laisant apparaître cette frustration, le président Carter lui-même avait déclaré à Chicago lundi qu'il était «difficile de faire passer un message dans le tohu-bohu d'une campagne».

L'équipe électoral du président Carter a donc préparé une nouvelle stratégie. Le risque, reconnaissant l'un de ses conseillers, est d'apporter ainsi de l'eau au moulin des républicains, qui ne se font pas faute de déclarer que Jimmy Carter est «aux abois».

D'ailleurs, toute la grande presse américaine a jugé sévèrement hier la façon, «virulente» selon certains, «viciose» selon d'autres, dont le président a affirmé lundi soir à Chicago que l'élection de son adversaire diviserait les Américains «Blancs contre Noirs, Juifs contre chrétiens, Nord contre Sud, ruraux contre citadins».

Même dans un monde politiquement habitué à l'échauffement de fin de campagne électo-

rale, ces propos apocalyptiques du président ont provoqué une surprise peinée. Et pas seulement dans le camp de Ronald Reagan. De nombreux dirigeants démocrates déploront de voir leur porte-drapeau s'enfoncer dans une campagne négative assassinée de procès d'intention.

James Reston, l'un des commentateurs les plus prestigieux de la presse américaine, généralement indulgent envers Jimmy Carter, a écrit hier dans le New York Times: «Avec cette attitude, il a été son propre ennemi... Cela a été une campagne tellement vicieuse et personnelle que, même si l'on gagne, il lui sera difficile de retrouver le soutien dont il a besoin pour gouverner».

Le Washington Post, qui ne peut pas être soupçonné de favoritisme envers Ronald Reagan, écrit dans un éditorial: «Jimmy Carter fait campagne comme un politicien qui a perdu la boule... Comment peut-il continuer à lancer ces attaques frénétiques et excessives qui reviennent comme un boomerang et permettent à un Ronald Reagan serein de le remettre au prestement à sa place et de marquer des points?»

Il est de fait que pour beaucoup d'observateurs, les rôles sont aujourd'hui renversés par rapport à ce que devait être la campagne électorale. Jimmy Carter, le charitable évangélique animé des plus grands idéaux, se cantonne dans la «rhétorique du pire» en répétant tous les jours que l'élection est tout simplement le choix entre la guerre et la paix.

Par contre, Ronald Reagan, le vieux cow-boy d'Hollywood accusé de tirer à vue sur tout ce qui bouge dans un sens contraire à celui de la pure Amérique, reste calme et digne, prend l'air affligé devant les excès verbaux du président et suggère qu'il fasse des excuses... non pas à lui, mais au peuple américain.

Le clan des Georgiens qui entoure Jimmy Carter continue à proclamer sa confiance dans la victoire finale malgré les sondages d'opinion favorables au candidat républicain. Mais le recours aux coups-bas traduit tout de même une nervosité croissante dans le camp du président sortant.

Les responsables de sa campagne se plaignent en outre que la presse soit trop indulgente envers M. Reagan. Ils

soulignent que les prises de positions du candidat républicain changent fréquemment et qu'il a fait preuve d'un manque de compréhension envers des problèmes importants.

John White, président du parti démocrate, a affirmé de son côté que la presse laisse au champ libre à M. Reagan, en passant sous silence ses erreurs. Par ces paroles, M. White se faisait l'écho de M. Robert Strauss, dirigeant de la campagne du président, qui a déclaré qu'il était frustrant de constater que M. Reagan enregistrait des progrès dans les sondages malgré ses revirements politiques.

Il semble en effet que l'ancien gouverneur de Californie se soit relevé des gaffes du début de sa campagne. Il aborde la dernière ligne droite détendu, en s'abstenant de toute attaque personnelle contre son adversaire.

Deux extrémistes ont été pendus en Turquie

ANKARA (Reuter) — Un extrémiste de droite, Mustafa Pehlivanoglu, et un de gauche, Necdet Adalı, ont été pendus hier avant l'aube à la prison centrale d'Ankara, a fait savoir la police. Il s'agit des premières exécutions que connaît la Turquie depuis 1972.

L'annonce de leur condamnation à mort et de celle de deux autres extrémistes avait indiqué mardi que les nouveaux dirigeants militaires turcs entendent lutter jusqu'au bout contre l'extrémisme politique qui a fait plus de 5.000 victimes dans le pays depuis trois ans.

Le fait que les deux premiers condamnés à mort appartiennent à des mouvements opposés traduit la volonté des autorités de ne pas se voir accusées de persécution contre une tendance politique donnée.

Pehlivanoglu et Adalı ont été acheminés dans des véhicules militaires blindés de la prison militaire de Mamak à la prison centrale, alors que les rues de la capitale étaient désertes, en raison du couvre-feu imposé par la junte militaire depuis le mois dernier.

Les condamnés ont vu un imam avant

leur exécution, qui a lieu en présence de responsables des institutions pénitentiaires et judiciaires. Le conseil de sécurité national au pouvoir avait confirmé leurs peines la veille par arrêté. Cette décision dépend en temps normal du Parlement, mais celui-ci a été dissous en même temps que le gouvernement par la junte.

Pehlivanoglu était un militant du mouvement de droite des «Ulkucu» (idéalistes). Tenu pour responsable de nombreux incidents au cours des dernières années. Il a été condamné pour avoir pris part à deux attaques de cafés à Ankara qui s'étaient soldées par cinq morts et douze blessés en 1978. Adalı, membre du groupe «Kurtulus» (Libération), avait aussi été reconnu coupable de participation à une attaque de café en 1977 qui avait fait deux morts.

Le estime à une trentaine les personnes encourt la peine de mort en Turquie mais dont la condamnation n'a été ratifiée ni par le Parlement, ni par les autorités militaires. Parmi elles figurent 22 habitants de la ville de Kahramanmaraş ayant pris part aux émeutes politico-religieuses qui s'y sont produites en 1978.

Attentat de Paris: la police serait sur une piste sérieuse

PARIS (AFP) — Le ministre français de l'Intérieur, M. Christian Bonnet, a laissé entendre hier que l'enquête sur l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic à Paris pourrait s'orienter dans d'autres directions que celle de l'extrémisme néo-nazi.

S'adressant au président du groupe communiste, M. Robert Ballanger au cours d'un débat très animé à l'Assemblée nationale, M. Bonnet a prononcé une phrase syllabique: «Les enquêteurs, a-t-il dit, conduisent l'enquête dans toutes les directions et dans l'une, M. Ballanger, à laquelle

Il est de fait que pour beaucoup d'observateurs, les rôles sont aujourd'hui renversés par rapport à ce que devait être la campagne électorale. Jimmy Carter, le charitable évangélique animé des plus grands idéaux, se cantonne dans la «rhétorique du pire» en répétant tous les jours que l'élection est tout simplement le choix entre la guerre et la paix.

Par contre, Ronald Reagan, le vieux cow-boy d'Hollywood accusé de tirer à vue sur tout ce qui bouge dans un sens contraire à celui de la pure Amérique, reste calme et digne, prend l'air affligé devant les excès verbaux du président et suggère qu'il fasse des excuses... non pas à lui, mais au peuple américain.

Le clan des Georgiens qui entoure Jimmy Carter continue à proclamer sa confiance dans la victoire finale malgré les sondages d'opinion favorables au candidat républicain. Mais le recours aux coups-bas traduit tout de même une nervosité croissante dans le camp du président sortant.

Les responsables de sa campagne se plaignent en outre que la presse soit trop indulgente envers M. Reagan. Ils

peuvent penser peut-être pas». Ces propos ont provoqué une certaine émotion parmi les députés mais le ministre de l'Intérieur n'a pas voulu préciser davantage sa pensée.

En effet, les policiers semblaient hier soir être pour la première fois sur une piste sérieuse dans l'enquête concernant les auteurs de l'attentat antisémite de la rue Copernic. De source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trouvée sur les lieux de l'attentat et dont les sacoches contenait 10 kg de dynamite, a été identifié. Il s'agit d'un étranger

qui avait été relevé par des témoins, s'est révélé faux.

Les policiers, ont laissé entendre que de nouvelles pistes, autre celle d'un attentat antisémite de la rue Copernic, de source autorisée, on indique que le propriétaire de la moto déchiquetée, trou

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Iran-Irak: les supergrands «neutres» aident leurs alliés

IRAN/IRAK (d'après AFP et Reuter) — Les deux grandes puissances ont réaffirmé hier leur neutralité dans la guerre entre l'Iran et l'Irak, tout en offrant néanmoins leur aide aux États voisins du champ de bataille.

Au dix-septième jour du conflit, marqué, selon Téhéran, par la première intervention des «missiles» irakiens depuis le début des hostilités, le département d'Etat américain a en effet déclaré que d'autres avions radars AWACS pourraient être envoyés aux amis des États-Unis dans la

région du golfe» s'ils en faisaient la demande. Quatre avions de ce type ont déjà été envoyés mercredi dernier en Arabie saoudite.

Selon Washington, la réponse éventuelle à une telle demande ne constituerait pas une violation de la neutralité observée depuis le début par les États-Unis.

Pour sa part, le chef du parti et de l'Etat soviétiques, M. Leonid Brejnev, a également réaffirmé que son pays n'avait pas l'intention de s'engager dans le conflit entre Bagdad et Téhéran, après

avoir signé à Moscou un «traité d'amitié et de coopération» avec le chef de l'Etat syrien, M. Hafez Assad.

Le numéro un soviétique a précisé que ce traité n'était dirigé contre aucun pays tiers. L'accord, d'une durée de 20 ans, prévoit notamment une coopération dans le domaine militaire et des contacts immédiats dans le cas où l'un des deux pays serait menacé et dans le cas d'une «mise en danger ou violation» de la stabilité internationale.

Cependant, les pays riverains du Golfe craignent une extension du conflit. Deux d'entre eux, l'Arabie saoudite et le Koweït, ont fait par hér de leur inquiétude à ce sujet, alors que sur le terrain, l'armée irakienne a revendiqué la destruction de deux stations de radars dans l'ouest du Iran, ainsi qu'une base de missiles dans le sud.

Selon Téhéran, l'Irak a fait usage de missiles contre la ville de Duzel (Khouzistan) qui passe pour abriter une importante base aérienne. L'état-major iranien a indiqué que de nombreux civils ont été tués au cours de cette attaque.

D'autre part, des avions iraniens ont bombardé hier soir les abords de Bagdad, et le nord de la capitale a été soufflé par un violent incendie, dont on ignore la nature. Trois appareils à réaction iraniens ont traversé le ciel à basse altitude, poursuivis par le tonnerre de la DCA. C'était le premier raid iranien sur la capitale depuis plusieurs jours.

L'électricité a été coupée dans toute la ville, aussitôt après l'attaque, ainsi que les lignes de téléphone et de télex internationaux.

Les forces iraniennes continuent à résister aux Irakiens qui assiègent Khorramchahr et le complexe pétrolier d'Abadan. Selon des experts militaires, les forces iraniennes auront du mal à déloger les tireurs embusqués dans les maisons d'un étage du port. L'actuel pilonnage de l'artillerie irakienne aura peu d'effet dans le secteur, estiment-ils.

Les libéraux et les «contre-révolutionnaires» autrefois stigmatisés dans les médias nationaux sont maintenant les vainqueurs ayant l'attaque iranienne, sont aujourd'hui ignorés.

Selon des informations non confirmées, plusieurs pilotes arrêtés à la suite de la découverte d'un complot en juillet dernier, ont été relâchés pour reprendre les commandes de leurs Phantoms.

Mais quelle que soit la situation de l'Iran dans cette guerre, on n'a pas demandé aux groupes marxistes d'être présents sur les barricades.

Les trois principales organisations de gauche avaient offert d'envoyer leurs milices au front mais l'ayatollah Khomeini a refusé.

Cette situation a été particulièrement visible à Khorramchahr et dans la ville proche d'Abadan, où les groupes marxistes ont toujours bénéficié d'un important soutien.

Aucun des gardiens de la révolution, qui restent seuls dans les rues désertes des deux villes, n'acceptera de se battre aux cotés de miliciens de gauche.

par la suite, a abasourdi des gens dans tout le pays qui commençaient à évoquer le thème de martyr.

Tous les communiqués officiels mettent maintenant l'accent sur la solidarité, et les divisions politiques, pourtant si marquées avant l'attaque iranienne, sont aujourd'hui ignorées.

Des jeunes recrues en provenance de tout le pays arrivent dans le Khouzistan, prêtent serment d'allégeance à l'ayatollah Khomeiny et se déclarent prêts à mourir pour la révolution.

À Khorramchahr, des gardiens se sont vantés d'avoir repoussé une attaque de blindés irakiens la semaine dernière.

Mais on a appris depuis que des fusiliers marins bien entraînés soutenus par plusieurs chars Chieftains avaient été les principaux responsables de la défense de la ville.

Selon de nombreux diplomates et observateurs occidentaux à Téhéran, les intégristes s'inquiètent de la possibilité de l'émergence d'une nouvelle force politique puissante à l'issue du conflit.

Une future coalition, réunissant les partisans du président Abolhassan Banisadr et une armée qui a retrouvé toute sa confiance depuis l'arrivée au commandement, pourrait constituer un danger pour le pouvoir politique des intégristes.

Khorramchahr est devenu leur symbole, et les gardiens de la révolution ont presque joué leur réputation dans la défendant jusqu'au dernier homme.

L'annonce de la chute de la ville dimanche dernier par la BBC, qui s'est avérée fausse

par la suite, a abasourdi des gens dans tout le pays qui commençaient à évoquer le thème de martyr.

Tous les communiqués officiels mettent maintenant l'accent sur la solidarité, et les divisions politiques, pourtant si marquées avant l'attaque iranienne, sont aujourd'hui ignorées.

Des jeunes recrues en provenance de tout le pays arrivent dans le Khouzistan, prêtent serment d'allégeance à l'ayatollah Khomeiny et se déclarent prêts à mourir pour la révolution.

À Khorramchahr, des gardiens se sont vantés d'avoir repoussé une attaque de blindés irakiens la semaine dernière.

Mais on a appris depuis que des fusiliers marins bien entraînés soutenus par plusieurs chars Chieftains avaient été les principaux responsables de la défense de la ville.

Selon de nombreux diplomates et observateurs occidentaux à Téhéran, les intégristes s'inquiètent de la possibilité de l'émergence d'une nouvelle force politique puissante à l'issue du conflit.

Une future coalition, réunissant les partisans du président Abolhassan Banisadr et une armée qui a retrouvé toute sa confiance depuis l'arrivée au commandement, pourrait constituer un danger pour le pouvoir politique des intégristes.

Khorramchahr est devenu leur symbole, et les gardiens de la révolution ont presque joué leur réputation dans la défendant jusqu'au dernier homme.

L'annonce de la chute de la ville dimanche dernier par la BBC, qui s'est avérée fausse

par la suite, a abasourdi des gens dans tout le pays qui commençaient à évoquer le thème de martyr.

Tous les communiqués officiels mettent maintenant l'accent sur la solidarité, et les divisions politiques, pourtant si marquées avant l'attaque iranienne, sont aujourd'hui ignorées.

Des jeunes recrues en provenance de tout le pays arrivent dans le Khouzistan, prêtent serment d'allégeance à l'ayatollah Khomeiny et se déclarent prêts à mourir pour la révolution.

À Khorramchahr, des gardiens se sont vantés d'avoir repoussé une attaque de blindés irakiens la semaine dernière.

Mais on a appris depuis que des fusiliers marins bien entraînés soutenus par plusieurs chars Chieftains avaient été les principaux responsables de la défense de la ville.

Selon de nombreux diplomates et observateurs occidentaux à Téhéran, les intégristes s'inquiètent de la possibilité de l'émergence d'une nouvelle force politique puissante à l'issue du conflit.

Une future coalition, réunissant les partisans du président Abolhassan Banisadr et une armée qui a retrouvé toute sa confiance depuis l'arrivée au commandement, pourrait constituer un danger pour le pouvoir politique des intégristes.

Khorramchahr est devenu leur symbole, et les gardiens de la révolution ont presque joué leur réputation dans la défendant jusqu'au dernier homme.

L'annonce de la chute de la ville dimanche dernier par la BBC, qui s'est avérée fausse

par la suite, a abasourdi des gens dans tout le pays qui commençaient à évoquer le thème de martyr.

Tous les communiqués officiels mettent maintenant l'accent sur la solidarité, et les divisions politiques, pourtant si marquées avant l'attaque iranienne, sont aujourd'hui ignorées.

Des jeunes recrues en provenance de tout le pays arrivent dans le Khouzistan, prêtent serment d'allégeance à l'ayatollah Khomeiny et se déclarent prêts à mourir pour la révolution.

À Khorramchahr, des gardiens se sont vantés d'avoir repoussé une attaque de blindés irakiens la semaine dernière.

Mais on a appris depuis que des fusiliers marins bien entraînés soutenus par plusieurs chars Chieftains avaient été les principaux responsables de la défense de la ville.

Selon de nombreux diplomates et observateurs occidentaux à Téhéran, les intégristes s'inquiètent de la possibilité de l'émergence d'une nouvelle force politique puissante à l'issue du conflit.

Une future coalition, réunissant les partisans du président Abolhassan Banisadr et une armée qui a retrouvé toute sa confiance depuis l'arrivée au commandement, pourrait constituer un danger pour le pouvoir politique des intégristes.

Khorramchahr est devenu leur symbole, et les gardiens de la révolution ont presque joué leur réputation dans la défendant jusqu'au dernier homme.

L'annonce de la chute de la ville dimanche dernier par la BBC, qui s'est avérée fausse

par la suite, a abasourdi des gens dans tout le pays qui commençaient à évoquer le thème de martyr.

Tous les communiqués officiels mettent maintenant l'accent sur la solidarité, et les divisions politiques, pourtant si marquées avant l'attaque iranienne, sont aujourd'hui ignorées.

Des jeunes recrues en provenance de tout le pays arrivent dans le Khouzistan, prêtent serment d'allégeance à l'ayatollah Khomeiny et se déclarent prêts à mourir pour la révolution.

À Khorramchahr, des gardiens se sont vantés d'avoir repoussé une attaque de blindés irakiens la semaine dernière.

Mais on a appris depuis que des fusiliers marins bien entraînés soutenus par plusieurs chars Chieftains avaient été les principaux responsables de la défense de la ville.

Selon de nombreux diplomates et observateurs occidentaux à Téhéran, les intégristes s'inquiètent de la possibilité de l'émergence d'une nouvelle force politique puissante à l'issue du conflit.

Une future coalition, réunissant les partisans du président Abolhassan Banisadr et une armée qui a retrouvé toute sa confiance depuis l'arrivée au commandement, pourrait constituer un danger pour le pouvoir politique des intégristes.

Khorramchahr est devenu leur symbole, et les gardiens de la révolution ont presque joué leur réputation dans la défendant jusqu'au dernier homme.

L'annonce de la chute de la ville dimanche dernier par la BBC, qui s'est avérée fausse

par la suite, a abasourdi des gens dans tout le pays qui commençaient à évoquer le thème de martyr.

Tous les communiqués officiels mettent maintenant l'accent sur la solidarité, et les divisions politiques, pourtant si marquées avant l'attaque iranienne, sont aujourd'hui ignorées.

Des jeunes recrues en provenance de tout le pays arrivent dans le Khouzistan, prêtent serment d'allégeance à l'ayatollah Khomeiny et se déclarent prêts à mourir pour la révolution.

À Khorramchahr, des gardiens se sont vantés d'avoir repoussé une attaque de blindés irakiens la semaine dernière.

Mais on a appris depuis que des fusiliers marins bien entraînés soutenus par plusieurs chars Chieftains avaient été les principaux responsables de la défense de la ville.

Selon de nombreux diplomates et observateurs occidentaux à Téhéran, les intégristes s'inquiètent de la possibilité de l'émergence d'une nouvelle force politique puissante à l'issue du conflit.

Une future coalition, réunissant les partisans du président Abolhassan Banisadr et une armée qui a retrouvé toute sa confiance depuis l'arrivée au commandement, pourrait constituer un danger pour le pouvoir politique des intégristes.

Khorramchahr est devenu leur symbole, et les gardiens de la révolution ont presque joué leur réputation dans la défendant jusqu'au dernier homme.

L'annonce de la chute de la ville dimanche dernier par la BBC, qui s'est avérée fausse

par la suite, a abasourdi des gens dans tout le pays qui commençaient à évoquer le thème de martyr.

Tous les communiqués officiels mettent maintenant l'accent sur la solidarité, et les divisions politiques, pourtant si marquées avant l'attaque iranienne, sont aujourd'hui ignorées.

Des jeunes recrues en provenance de tout le pays arrivent dans le Khouzistan, prêtent serment d'allégeance à l'ayatollah Khomeiny et se déclarent prêts à mourir pour la révolution.

À Khorramchahr, des gardiens se sont vantés d'avoir repoussé une attaque de blindés irakiens la semaine dernière.

Mais on a appris depuis que des fusiliers marins bien entraînés soutenus par plusieurs chars Chieftains avaient été les principaux responsables de la défense de la ville.

Selon de nombreux diplomates et observateurs occidentaux à Téhéran, les intégristes s'inquiètent de la possibilité de l'émergence d'une nouvelle force politique puissante à l'issue du conflit.

Une future coalition, réunissant les partisans du président Abolhassan Banisadr et une armée qui a retrouvé toute sa confiance depuis l'arrivée au commandement, pourrait constituer un danger pour le pouvoir politique des intégristes.

Khorramchahr est devenu leur symbole, et les gardiens de la révolution ont presque joué leur réputation dans la défendant jusqu'au dernier homme.

L'annonce de la chute de la ville dimanche dernier par la BBC, qui s'est avérée fausse

par la suite, a abasourdi des gens dans tout le pays qui commençaient à évoquer le thème de martyr.

Tous les communiqués officiels mettent maintenant l'accent sur la solidarité, et les divisions politiques, pourtant si marquées avant l'attaque iranienne, sont aujourd'hui ignorées.

Des jeunes recrues en provenance de tout le pays arrivent dans le Khouzistan, prêtent serment d'allégeance à l'ayatollah Khomeiny et se déclarent prêts à mourir pour la révolution.

À Khorramchahr, des gardiens se sont vantés d'avoir repoussé une attaque de blindés irakiens la semaine dernière.

Mais on a appris depuis que des fusiliers marins bien entraînés soutenus par plusieurs chars Chieftains avaient été les principaux responsables de la défense de la ville.

Selon de nombreux diplomates et observateurs occidentaux à Téhéran, les intégristes s'inquiètent de la possibilité de l'émergence d'une nouvelle force politique puissante à l'issue du conflit.

Une future coalition, réunissant les partisans du président Abolhassan Banisadr et une armée qui a retrouvé toute sa confiance depuis l'arrivée au commandement, pourrait constituer un danger pour le pouvoir politique des intégristes.

Khorramchahr est devenu leur symbole, et les gardiens de la révolution ont presque joué leur réputation dans la défendant jusqu'au dernier homme.

L'annonce de la chute de la ville dimanche dernier par la BBC, qui s'est avérée fausse

par la suite, a abasourdi des gens dans tout le pays qui commençaient à évoquer le thème de martyr.

Tous les communiqués officiels mettent maintenant l'accent sur la solidarité, et les divisions politiques, pourtant si marquées avant l'attaque iranienne, sont aujourd'hui ignorées.

Des jeunes recrues en provenance de tout le pays arrivent dans le Khouzistan, prêtent serment d'allégeance à l'ayatollah Khomeiny et se déclarent prêts à mourir pour la révolution.

À Khorramchahr, des gardiens se sont vantés d'avoir repoussé une attaque de blindés irakiens la semaine dernière.

Mais on a appris depuis que des fusiliers marins bien entraînés soutenus par plusieurs chars Chieftains avaient été les principaux responsables de la défense de la ville.

Selon de nombreux diplomates et observateurs occidentaux à Téhéran, les intégristes s'inquiètent de la possibilité de l'émergence d'une nouvelle force politique puissante à l'issue du conflit.

Une

Les demandes des mutins de Dorchester sont toutes rejetées

DORCHESTER N.-B. (CP) — Les autorités du pénitencier de Dorchester, au Nouveau-Brunswick, ont opposé une fin de non recevoir hier aux demandes de trois détenus condamnés à vie pour meurtre qui ont capturé deux gardiens qu'ils gardent en otages.

Les cinq hommes sont enfermés dans un bloc de 26 cellules avec 17 autres prisonniers qui ont gardé le calme jusqu'à maintenir.

Les deux gardiens ont été maintenus par les trois détenus aux petites heures du matin hier alors qu'ils faisaient leurs rondes habituelles.

Les trois prisonniers, qui purgrent chacun une sentence à vie, auraient réussi à sortir de leurs cellules durant la nuit. L'un d'eux serait armé d'un couteau. Ils ont réclamé qu'on leur fournit des aliments et des drogues.

Un porte-parole de la prison a déclaré hier qu'il n'était pas question d'accéder à leurs demandes. Les otages étaient prisonniers depuis sept heures déjà quand les autorités pénitentiaires ont parlé pour la première fois de cet incident.

Les mutins sont: Ernie DesRochers, 33 ans, qui purge deux sentences de prison à vie pour le meurtre d'un jeune couple de l'île du Prince-Édouard, Ron Enman, 32 ans et Richard Michael Wright, 19 ans, qui purgent tous les deux une peine d'emprisonnement à vie à la suite du crapuleux

meurtre d'un vieillard de l'île du Prince-Édouard.

Cette prise d'otages est survenue au deuxième jour d'une fouille minutieuse de la prison de Dorchester instituée par la direction dans le but de trouver les armes et les drogues dans leurs cellules et ne sont plus tenus d'aller travailler aux ateliers. Les règlements touchant les visiteurs ont aussi été rasserrés.

Depuis le début du mois de septembre, des mesures très strictes sont en vigueur à Dorchester, et les prisonniers n'ont plus que de très courtes périodes de récréation, mangent dans leurs cellules et ne sont plus tenus d'aller travailler aux ateliers. Les règlements touchant les visiteurs ont aussi été rasserrés.

Le juge Gérard Girouard, de la Cour des sessions, s'est rendu hier aux suggestions de l'avocat de la Couronne, Me Jacques Letellier, quant à la libération de quatre des neuf accusés toujours incarcérés à la suite d'une accusation d'importation d'une forte quantité de drogue, venant d'Amérique du Sud.

Après une dizaine de minutes d'audience, suivant de longues discussions entre les procureurs, quatre des prévenus obtenaient leur libération, tandis que la Couronne faisait savoir que les cinq autres pourraient également avoir droit à une libération sous cautionnement, en autant que la défense présente sa preuve.

Ainsi, Serge Leduc a été libéré, après qu'une tierce personne, soit son père, se soit engagée à verser une somme de \$50 000 avantagé au sein de la GRC. Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000. Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Une sixième accusée dans cette affaire, Mme Margot Bellini, est en liberté depuis vendredi dernier, sans avoir eu à s'engager financièrement. Quant aux quatre libérés d'hier, outre l'engagement financier, ils ont été tenus de remettre leur passeport, de fournir une adresse fixe, de ne posséder aucun arme et de se rapporter une fois par semaine aux procédures.

Enfin, il est maintenant question qu'une commission rogatoire soit formée sous peu afin d'aller interroger certains témoins dans cette cause, et de rapporter une fois par semaine les procédures.

Quant à Jean-Claude Paquin et Jean Tessier, la Cour les a engagés personnellement pour une somme de \$25 000.

Enfin, le jeune Pierre Provencal jouit de sa liberté provisoire, grâce à une garantie immobilière de \$25 000 provenant d'un tiers.

D'autre part, c'est aujourd'hui que devrait se dérouler l'enquête sur cautionnement des cinq autres prévenus, soit Bernard Provencal, Gabby et Armand Bellini, Michel Tremblay et Réjean Tremblay. Hier, il était presque assuré que les faits mis en preuve à cette occasion pourraient être l'objet d'une ordonnance de non-public

La Côte-d'Ivoire 20 ans après

3) Des relations refroidies avec le Canada

ABIDJAN — La construction de complexes sucriers en Côte-d'Ivoire, entre autres par la compagnie Redpath Sugar du Canada, a refroidi singulièrement les relations entre ce pays de l'Afrique occidentale française et le Canada.

Le président de la République ivoirienne, M. Félix Houphouët-Boigny, qui faisait le bilan des dernières années à l'occasion du congrès extraordinaire de son parti politique, visitait directement le Canada (et la Belgique) lorsqu'il a parlé des négociations qui ont mené à la création (déjà faite) de six complexes sucriers dans son pays:

«Délais trop courts pour le remboursement des emprunts, surfacturation, défauts de conception, manque de pièces de rechange, gestion confiée aux propres promoteurs, dont certains se sont comportés d'une manière scandaleuse, ont fait que nous produisons un sucre non compétitif à un prix supérieur au prix mondial. Je citerai un chiffre: ayant fait contrôler trois de ces complexes par des experts indépendants (égyptiens), il a été constaté 34 milliards (de francs CFA) de surfacturation. Tout cela a encore contribué au surendettement que nous déplorons.»

Dans une entrevue qu'il accordait en août à un journaliste de *Paris-Match*, M. Houphouët-Boigny parlait nommément des complexes sucriers «construits par des industriels canadiens et belges».

À l'ambassade du Canada à Abidjan, capitale de la Côte-d'Ivoire, on se mord les pouces. «On a deux strikes contre nous en partant, confiait au DEVOIR la semaine dernière le nouvel ambassadeur, M. Ernest Hébert. Ça refroidit terriblement les relations.

La situation est pénible, en effet, car cela commence mal pour un pays qui, comme le Canada, a pour l'heure relativement peu de projets communs avec la Côte-d'Ivoire et dont les relations commerciales

avec celle-ci sont plutôt réduites. Au fait, note M. Hébert, les rapports sont beaucoup plus actifs entre le Canada, le Ghana et le Nigéria, deux anciennes colonies britanniques.

L'affaire de la construction des complexes destinés à la transformation de la canne à sucre n'implique pas directement le gouvernement canadien. Elle avait été négociée entre la SODE-Sucre, une société d'Etat ivoirienne, et la Redpath Sugar, Sugar, avec l'aide de la Société pour l'expansion des exportations (une société d'Etat canadienne).

Des six complexes sucriers construits, seul celui qui l'a été par des industriels français a donné satisfaction au gouvernement ivoirien.

Dans le domaine commercial, le Canada traite directement avec la Côte-d'Ivoire pour l'achat d'ananas en conserve, de cacao et de café. Si les importations ivoiriennes sont plutôt réduites, cela tient à un problème de transport, note le nouveau chargé d'affaires commerciales pour le Canada à Abidjan, M. Jacques Filion. «De transport maritime,



meille», précise-t-il (un seul bateau par mois relie les deux pays) et aérien.» Des négociations sont cependant en cours entre le transporteur Air Canada et Air Afrique, une multinationale à laquelle participent les hommes d'affaires canadiens à l'égard de l'Afrique. Parallèlement, les Ivoiriens ne font que commencer à s'intéresser au Canada. Pour l'heure, la plupart des projets de coopération gravitent autour de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). C'est le fait, par

exemple, d'un projet d'usine de tôle et de panneaux d'aluminium, qui implique la compagnie Alcan du Canada; d'un projet d'exploration de gisements de nickel dans l'ouest du pays et dont l'équipement est fourni par la Falconbridge; d'un projet d'équipement en locomotives et wagons pour la liaison ferroviaire entre Abidjan et le Niger, etc.

Ce genre de projet touchant le chemin de fer illustre fort bien, note l'ambassadeur du Canada, les difficultés que les hommes d'affaires canadiens ont à rencontrer en Afrique et qui les prennent pour ainsi dire par surprise, en raison de leur inexpérience. La fabrication de locomotives et de wagons représente justement un domaine où le Canada, grâce à la firme Bombardier notamment, s'est acquis une réputation mondiale et enviable.

Quelques semaines à peine après que locomotives et wagons fabriqués par Bombardier ont été mis en service en Côte-d'Ivoire, ils ne fonctionnaient plus. On n'avait pas prévu en effet que la largeur des rails, dans les pays africains, n'est guère constante.

Cela est dû aux conditions climatiques particulières de ces contrées.

Les ingénieurs canadiens ont pu remédier rapidement à la situation en concevant un système d'amortisseurs mieux adapté à la situation. Mais il était trop tard: les Ivoiriens ont rapidement abandonné la firme Bombardier pour se tourner vers la General Motor.

Des négociations sont en cours pour divers petits projets, dont l'équipement d'un centre médical, puis la gérance de ce dernier durant cinq ans, le temps d'en transférer l'administration à des Ivoiriens (\$24 millions de contenu canadien); la livraison de maisons préfabriquées construites par la firme Treco de Saint-Romuald; l'équipement de maisons préfabriquées, de conception canadienne à Grand-Lahou (\$15 millions de contenu canadien); un projet conjoint de construction de deux usines, de peinture et de cabinets de cuisine, etc.

Le gouvernement ivoirien a fait connaître son propos de reboiser les forêts du pays, dramatiquement dégarnies depuis une décennie d'exportation plus ou moins aveugle du bois. Voilà un domaine susceptible d'intérêt des industriels canadiens, dont l'expérience est solide quant à l'équipement forestier.

L'

ancien

président de l'ACDI, M. Paul Gérin-Lajoie, est aujourd'hui à la tête de la compagnie Agrodev, qui a pignon sur rue ici même, à Beaconsfield, et qui s'occupe de projets de développement agricole. Il a amené récemment l'École des Hautes Études commerciales de l'Université de Montréal et la Chambre de commerce de Montréal à organiser, à Montréal, du 8 au 15 novembre, une mission de coopération industrielle impliquant des industriels canadiens et des représentants des cinq pays de la Communauté économique de l'Afrique de

FIN

Le synode romain sur la famille

Des points de départs très diversifiés

par
Jacques Barnard

lets. Les traits sont marqués par la fatigue. Et pour cause: en deux séances (9 h à 12 h 30 et 17 h à 19 h), ils ont subi une trentaine d'interventions orales prononcées en diverses langues.

Une semaine de ce régime et quelque 150 exposés, c'est le prix que le synode doit payer pour la mise en commun des théories et des réalisations qui prévalent à travers l'univers catholique sur la famille chrétienne et son rôle dans le monde contemporain. Mais immédiatement après cela, l'archevêque de Liverpool (Grande-Bretagne) fait état de certains facteurs personnels qui concernent le mariage aujourd'hui (le désir d'épanouissement personnel, l'accès à la fertilité, le rôle changeant de la femme) comme de facteurs extérieurs à la famille, telle la microtechnologie qui affecte la nature du travail et des loisirs. Et pour un évêque de Zambie, c'est l'ordre économique international qui est la cause de l'injustice globale dont sont victimes les familles.

Si les démarches sont divergentes, les traits sont marqués par la fatigue. Et pour cause: en deux séances (9 h à 12 h 30 et 17 h à 19 h), ils ont subi une trentaine d'interventions orales prononcées en diverses langues.

Une semaine de ce régime et quelque 150 exposés, c'est le prix que le synode doit payer pour la mise en commun des théories et des réalisations qui prévalent à travers l'univers catholique sur la famille chrétienne et son rôle dans le monde contemporain. Mais immédiatement après cela, l'archevêque de Liverpool (Grande-Bretagne) fait état de certains facteurs personnels qui concernent le mariage aujourd'hui (le désir d'épanouissement personnel, l'accès à la fertilité, le rôle changeant de la femme) comme de facteurs extérieurs à la famille, telle la microtechnologie qui affecte la nature du travail et des loisirs. Et pour un évêque de Zambie, c'est l'ordre économique international qui est la cause de l'injustice globale dont sont victimes les familles.

Si les démarches sont diver-

entes, c'est que les situations le sont. Diversité de la famille chrétienne: au Japon, les catholiques ne comptent que pour 3 pour 1.000 de la population totale, de sorte que trois mariages sur quatre sont mixtes, ce qui est une chance pour la diffusion de la foi parmi les non-chrétiens, comme aux premiers siècles de l'Église; au Mexique par contre, c'est la famille chrétienne elle-même qui a maintenu et fait progresser la foi à travers 150 ans de libéralisme et même de persécution; mais au Soudan, des diocèses entiers n'enregistrent qu'un ou deux mariages chrétiens par année à cause des distances, du manque aigu de prêtres et à cause du rite lui-même de la célébration chrétienne qui n'inclut pas l'ensemble de la famille, les anciens et la communauté chrétienne.

Débarqué à Rome en provenance des cinq continents, 216 évêques abordent le thème du synode selon des démarches très variées, les uns restant très théoriques et usant de la théologie, de la sociologie ou du droit pour présenter leurs points de vue, les autres préférant une démarche plus existentielle. Certains s'en tiennent au thème très large de la famille, d'autres abordent des points particuliers de doctrine ou de morale, un troisième groupe préfère dénoncer ce qui leur semble contrarier la vocation de la famille. Tel Mexicain sent le besoin de rappeler que «la famille est le milieu naturel de l'homme» et son confrère du Brésil proclame que «l'Évangile doit être la norme de tout et le pape vraiment reconnu comme maître suprême». Mais immédiatement après cela, l'archevêque de Liverpool (Grande-Bretagne) fait état de certains facteurs personnels qui concernent le mariage aujourd'hui (le désir d'épanouissement personnel, l'accès à la fertilité, le rôle changeant de la femme) comme de facteurs extérieurs à la famille, telle la microtechnologie qui affecte la nature du travail et des loisirs. Et pour un évêque de Zambie, c'est l'ordre économique international qui est la cause de l'injustice globale dont sont victimes les familles.

Si les démarches sont divergentes, les traits sont marqués par la fatigue. Et pour cause: en deux séances (9 h à 12 h 30 et 17 h à 19 h), ils ont subi une trentaine d'interventions orales prononcées en diverses langues.

Une semaine de ce régime et quelque 150 exposés, c'est le prix que le synode doit payer pour la mise en commun des théories et des réalisations qui prévalent à travers l'univers catholique sur la famille chrétienne et son rôle dans le monde contemporain. Mais immédiatement après cela, l'archevêque de Liverpool (Grande-Bretagne) fait état de certains facteurs personnels qui concernent le mariage aujourd'hui (le désir d'épanouissement personnel, l'accès à la fertilité, le rôle changeant de la femme) comme de facteurs extérieurs à la famille, telle la microtechnologie qui affecte la nature du travail et des loisirs. Et pour un évêque de Zambie, c'est l'ordre économique international qui est la cause de l'injustice globale dont sont victimes les familles.

Si les démarches sont diver-

entes, c'est que les situations le sont. Diversité de la famille chrétienne: au Japon, les catholiques ne comptent que pour 3 pour 1.000 de la population totale, de sorte que trois mariages sur quatre sont mixtes, ce qui est une chance pour la diffusion de la foi parmi les non-chrétiens, comme aux premiers siècles de l'Église; au Mexique par contre, c'est la famille chrétienne elle-même qui a maintenu et fait progresser la foi à travers 150 ans de libéralisme et même de persécution; mais au Soudan, des diocèses entiers n'enregistrent qu'un ou deux mariages chrétiens par année à cause des distances, du manque aigu de prêtres et à cause du rite lui-même de la célébration chrétienne qui n'inclut pas l'ensemble de la famille, les anciens et la communauté chrétienne.

Diversité encore de la famille en tant que telle. En Chine, par exemple, «la mariage et la famille sont considérés comme un fleuve de vie humaine qui symbolise la naissance de tous les êtres à partir de l'union du ciel et de la terre». On comprend que dans cette tradition l'amour

soit pas considéré comme un élément constitutif du mariage. À l'inverse, en Occident, «la famille est malade du couple», soutient le cardinal Renard (Lyon) qui se demande si le couple ne serait plus que l'accomplissement de l'affection sexuelle et si l'enfant ne serait plus qu'un accident de l'amour! Dans un tout autre cadre, celui du mariage coutumier de l'Afrique, le mariage résulte d'un processus par étapes dynamiques établies dans le temps et l'espace, certaines étant célébrées chez les parents de l'épouse, d'autres chez un oncle maternel, d'autres encore chez le jeune homme, chacune entrant de façon constitutive dans l'élaboration progressive du lien conjugal. Dans un tel contexte, des notions occidentales comme celle de «pré-nuptial» ou «d'essai» n'ont aucun sens.

Il n'y a pas que ce que

représentent les intervenants qui exprime la diversité qui prévaut au synode. Certains parlent en leur nom propre, d'autres en celui de leur conférence épiscopale. Un tel est porté par des siècles de chrétiennes traditionnelles et sur l'influence du matérialisme dans ce rejet. Enfin Mgr Robert Lebel (Valleyfield) a réclamé que cette assemblée soit un synode sur la famille dans l'Église des pauvres puisque l'Évangile s'adresse d'abord aux pauvres et aux petits à qui les synodes doivent dire leur solidarité et de qui l'Église doit entendre l'appel à la conversion. «Le salut vient des pauvres. Nous attendons des familles pauvres une influence importante pour la promotion de l'œuvre pontificale de l'enfance missionnaire!

Pour leur part, les délégués canadiens ont fait écho chacun jusqu'à présent à l'un ou l'autre aspect du document de travail qui leur a été présenté par le conseil du secrétariat général. Le président de la Conférence épiscopale canadienne, Mgr MacNeil, a soutenu que les premiers responsables de la vie de famille chrétienne, ce sont les familles elles-mêmes, qu'elles sont appelées à être des acteurs de l'Histoire et non ses victimes, et qu'elles y arriveront à condition d'entendre les appels du Seigneur, ce qui ne peut se faire que grâce au travail commun avec les pasteurs. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de la condition de la femme, par la croissance et l'épanouissement de nombreuses familles au sein d'une crise de la famille, par le développement progressif du lien conjugal. Dans la même foulée, pour l'archevêque de Grouard-McLennan, la recherche d'un nouvel équilibre de vie par la famille canadienne, recherche qui s'exprime par la promotion de

ARTS ET SPECTACLES

SODIC appuie un regroupement de libraires

par Clément Trudel

L'Association canadienne de diffusion du livre (ACDL), née en 1964 principalement pour accomoder les lecteurs de livres religieux, devient, avec l'aide de la SODIC (Société québécoise de développement des industries culturelles), un regroupement de libraires — 27 y adhèrent pour l'instant, chacun investissant \$5 000 — dont le chiffre d'affaires représente grosso modo un cinquième du marché du livre québécois. L'ACDL étend maintenant ses services à tous les secteurs du marché et 60

remboursable en six ans; les intérêts des deux premières années ne sont remboursables qu'au terme de ces deux ans, au taux préférentiel.

M. Jacques Martin, président de l'ACDL, faisait partie des grands projets de son groupe, en présence de M. Guy Morin, président de la SODIC: rendre le livre québécois et européen à la portée du grand nombre de lecteurs, aux meilleures conditions possibles, grâce à des groupages touchant les achats, l'entreposage, l'expédition (par conteneurs ou autrement); accroître l'importance de cette «chaîne volontaire» pour, en un an, toucher 40 libraires et 60

points de vente desservant l'ensemble du Québec (du groupe initial, trois seulement sont sis sur l'île de Montréal); une fois systématisés les efforts de promotion, introduire peu à peu l'informatique, à l'entrepôt central de Ville d'Anjou d'abord, puis chez chacun des libraires, petit à petit.

Déjà à Brossard, la librairie Claude Payette est à expérimenter l'utilisation de l'informatique. L'on songe entre autres aux commandes informatisées qui déboucheront, si les libraires le veulent, à une «chambre de compensation»: si le client se trouvait dans une librairie dont le stock du volume désiré est épuisé, le libraire pourrait immédiatement passer commande chez un collègue et réservé l'exemplaire, au prix exigé par l'autre libraire.

Le directeur général du nou-

vel organisme, M. Claude Chquette, a déjà été président de l'ACDL, du temps qu'il s'agissait d'un organisme à but non lucratif. Maintenant, on est en présence d'un organisme de services où chacun conservera son image propre; il ne s'agit pas d'un regroupement du type des chaînes d'alimentation, a-t-on souligné. L'association devrait être à même, souhaite le président, de l'ACDL, librairie de Joliette, de «donner des orientations nouvelles au commerce du livre au Québec».

Les discussions entre la SODIC et l'ACDL étaient en cours depuis un an environ et les porte-parole de l'ACDL ont tenu à se couper de toute comparaison avec le cas Dussault-Garneau où il s'est agi d'un sauvetage, par les autorités québécoises, et d'un renflouement grâce à la SODIC, une fois accompli le

retrait de Hachette.

M. Martin a souligné que certains des 27 sociétaires actuels font «aussi» le commerce des manuels mais que son association est intéressée au livre en général, à un produit fini qui ne devrait pas subir trop de délais pour atteindre les centres comme Rimouski ou Jonquière. D'où l'importance d'un regroupement sur une base d'efficacité, pour offrir aux lecteurs-acheteurs «un meilleur choix à meilleur prix».

Siègent au conseil d'administration de l'ACDL, outre le président Martin: MM. Véant Gélinas (Trois-Rivières); Claude Payette (Saint-Jean); Benoît Baril (Montréal); Michel Grefford (Valleyfield); Normand Monette (Mont-Laurier) ainsi que deux représentants de la SODIC, MM. Y. Jalbert et Pierre Léspérance. La présidente de l'Associa-

tion des libraires, Mme Fortier, assistait à la cérémonie de lancement du nouvel organisme, dans un club montréalais, de même qu'un bon nombre des sociétaires venus de divers points du Québec.

Le dossier remis à chacune des personnes présentes comprend un document de 12 pages où l'ACDL détaille les services offerts aux actionnaires. Au nombre des avantages mentionnés dans ce document, on peut retenir: accélération de l'approvisionnement; groupage des paiements; service de recherche et d'information; «télordering» et gestion des stocks par informatique. Toutes étapes à mettre en route graduellement, au sein d'un «organisme vigoureux de distribution exclusive ouvert aux éditeurs européens comme aux québécois et contrôlé entièrement par les libraires».

Mort subite de Gérald Lachance

Gérald Lachance, intervieweur-reporter pour «Antenne 5», émission diffusée le samedi à Radio-Canada, est décédé mardi, à Londres. M. Lachance se trouvait en service commandé en Grande-Bretagne, en France et en République fédérale allemande d'où il avait fait parvenir ses dernières entrevues, le 4 octobre.

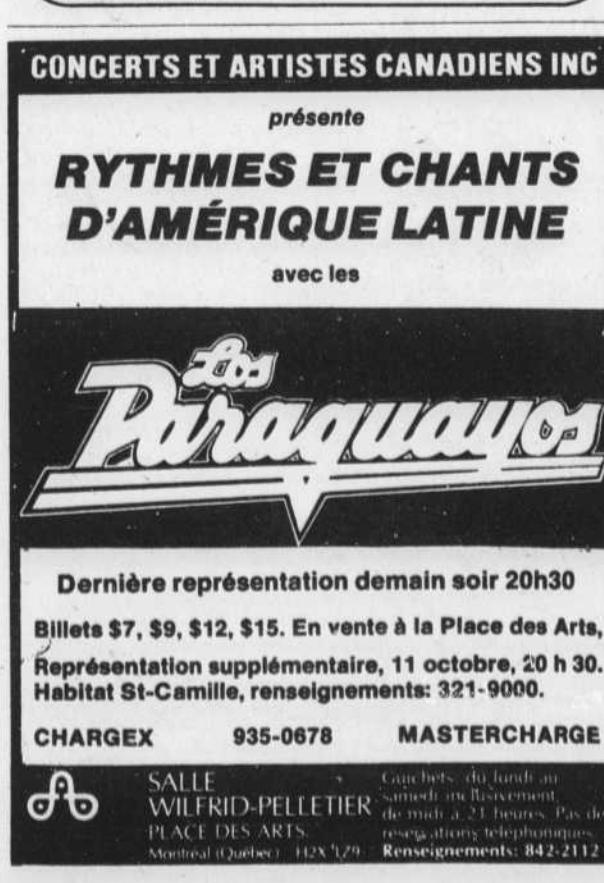
M. Lachance, né en 1932, aurait eu 49 ans le 15 février. Ses débuts à la radio, il les avait faits à Edmonton (CHFA) dans une station française de l'Ouest. En 1956, Gérald Lachance entra au service de la Société Radio-Canada, en poste à Moncton (CBAF). En 1964-65, ce journaliste avait servi de commentateur aux Nations unies

(anglais et français) pour la Voix de l'Amérique et quelques autres stations, puis avait agi comme conseiller technique en radiodiffusion à Yaoundé (Cameroun).

Lui survivent: sa femme, Lise Langevin, et ses trois enfants âgés de 24, 23 et 21 ans.

Un premier infarctus avait frappé M. Lachance il y a 10 ans environ. À Londres, mardi, une attaque cardiaque soudaine a eu raison de cet as interviewer que ses collègues de Radio-Canada sont unanimement à regretter.

En période estivale, c'est habituellement à M. Lachance que l'on confie la suppléance, comme chef d'antenne, à l'émission «Montréal Express».



Des millions de p'tits "je t'aime" ça va faire un immense:

jet'aime, je le prouve.

Il arrive à tout le monde de se sentir bouleversé et totalement désarmé face à la misère humaine. Aujourd'hui, l'occasion vous est donnée d'agir.

Il n'est pas possible à tous de donner de son temps ou d'adopter une cause. Pourtant, chacun peut faire sa part en donnant quelques minutes de son salaire à Centraide. Le dollar que vous donnerez est non seulement anti-inflation, mais il achètera 4 fois sa valeur en travail bénévole.

Si autant de bénévoles, dans la région métropolitaine, consacrent leur temps, leur énergie, leur compétence et leur imagination à rendre service à plus de 1/2 million de personnes par année, c'est que vous n'êtes pas le seul à avoir découvert le plaisir de donner.

Avec Centraide, vous ne donnerez qu'une fois et vous serez assuré qu'un des 160 organismes subventionnés par Centraide en fera profiter quelqu'un. Que ce soit la Croix-Rouge, les colonies de vacances, les Grands Frères et Grandes Soeurs, les familles

en difficultés, les jeunes défavorisés, les handicapés, les sourds-muets ou les personnes âgées, ils sont des vôtres et ils font partie de ceux que vous aimez.

Si la misère universelle vous a ému au cours de l'année c'est sûrement avec grand plaisir que vous voudrez soulager la misère qui vous entoure.

Pour que chacun en profite, il faut que chacun donne sa petite preuve d'amour.



Centraide

Le calme est revenu au CH Georges-Frédéric

Après quatorze jours de grève, les 150 employés, membres du syndicat affilié à la CSN de l'hôpital de soins prolongés Georges-Frédéric, à Drummondville, sont rentrés au travail. Il s'agissait des préposés aux résidents et à l'entretien qui avaient débrayé le 15 septembre à la suite de la suspension avec solde d'un de leurs collègues qui aurait molesté un vieillard de 88 ans. Cette suspension est toujours maintenue mais

les employés ont convaincu de rentrer au travail jeudi soir dernier, 2 octobre, jour où LE DEVOIR publiait un article sur cette affaire.

L'administration poursuit toujours son enquête sur les circonstances de cet incident et n'entend faire aucune déclaration officielle avant le 19 octobre, date d'échéance de cette enquête. Entre-temps, le patient et sa famille ont réclamé la tenue d'une en-

La prévention dentaire: un surplus de \$7 millions

Les dentistes du Québec jugent inadmissible que le ministère des Affaires sociales ne les ait pas consultés pour l'implantation d'un nouveau programme public de prévention dentaire auprès des écoliers. Dans une entrevue qu'il accordait au DEVOIR ces jours derniers, M. Denis Lazure affirmait son intention d'instaurer dès cet automne un système public de prévention dentaire avec un groupe de 150 hygiénistes itinérants et

les départements de santé communautaire (DSC). Selon une étude actuarielle commandée par l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ), il en coûtera \$6,764,134 de plus à l'État pour instaurer ce programme, comparativement alors que le coût des mêmes services dispensés dans les cabinets privés de dentistes serait de \$12,876,300. Le coût global de ce programme serait de \$19,640,434.

Consultation sur le vieillissement

La consultation publique sur un projet de politique du vieillissement commencera le 6 octobre en Abitibi se poursuivra jeudi et vendredi à Montréal. M. Denis Lazure ou son adjoint parlementaire et député de Rimouski, M. Alain Marcoux, rencontrera la population, et plus précisément les personnes âgées, les clubs locaux de l'âge d'or, les autres regroupements de personnes âgées, les professionnels, administrateurs d'établissements et bénévoles oeuvrant auprès des personnes âgées.

Il s'agit de connaître les commentaires et les réflexions de tous ces citoyens à compter du document «Pour mieux vieillir au Québec».

Les rencontres ont lieu le jeudi, 9 octobre, de 14 h à 17 h au Centre Montfortain, 4300 rue Bossuet (métro Cadillac) et le soir, de 19 h à 22 h au Conseil de la santé et des services sociaux, 455, rue Charron. Le programme du

vendredi, 10 octobre: de 9 h à 17 heures, à l'hôpital du Sacré-Cœur, 5 400 boul. Gouin. Pour plus de renseignements: 849-3261.

Avis publics

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

- 1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
- 2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
- 3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instruisant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. LES INDUSTRIES CHARDET INC., partie demanderesse, vs. SORENTO INC., partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 10 h 30 minutes. Au 1395 Avenue, Ville de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SERGE CLOUTIER saisis en cette cause, consistant en 1 automobile de marque Ford Thunderbird de couleur bleue immatriculé 5703-02 FOR. Le 20 octobre 1980 à 1 divan brun et beige avec etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. LA BANQUE DE MONTREAL, partie demanderesse, vs. MONSIEUR ANDRE BERGEVIN, partie défenderesse. Le 21 octobre 1980 à 10 h 00 minutes. Au 148 Rue Dupuis, Beauharnois, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SORENTO TOMMASO saisies en cette cause, consistant en 1 télévision portable AEG noir et blanc, 1 radio portable AEG noir et blanc, 1 tape cassette portable etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. LA BANQUE DE MONTREAL, partie demanderesse, vs. LIZETTE LAPOINTE, partie défenderesse. Le 22 octobre 1980 à 11 h 00 heures au 231 Riverside Drive, app. 1604, St-Lambert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LIZETTE LAPOINTE saisies en cette cause, consistant en 1 tape cassette de marque Concerto, 1 récepteur AM-FM de marque A.G.S., 1 télécriteur couleur de marque Blackstarpe etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 T.V. console couleur Zenith et acc. 1 set de salon beige et blanc (3 mèt), 1 table à cafe etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. ROGER PREVOST, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 1709 rue Frontenac en la cité de Lachenaie district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER PREVOST saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies en cette cause, consistant en 1 bureau en bois, 1 chaise pivotante noir, 1 chaise noir, 1 armoire 4 portes coulissantes, 2 tables métal 4 tiroirs, et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguere, Information: 288-0211. Montréal, ce 6 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-021332-80-9. MICHAEL BRIAILLETTE, partie demanderesse, vs. MONSIEUR YVES NOLET, partie défenderesse. Le 20 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi au 132 rue Champ Dore en la cité St-Mathieu de Beloeil, district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MONSIEUR YVES NOLET saisies

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

*Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots

*Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun

*Minimum: 2 parutions

*Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

NOUS
ACCEPTONS
PAR
TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première partie de leurs annonces.Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS
ACCEPTONS
PAR
TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

*Chaque parution coûte \$9.00 Je pouce

*Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT élégant, 1 chambre à coucher, stationnement intérieur à tarif préférentiel, pour personnes travaillant en ville. 845-4173

APPARTEMENT idéal, 3 chambres à coucher, climatisé, près du parc du Mont-Royal, pour personnes voulant le calme de la montagne. 845-4173

APPARTEMENT bien situé, 4 chambres à coucher, Promenade de bouteille, restaurants et cinémas dans le même édifice, stationnement intérieur. 845-4173

STUDIO climatisé, splendide vue sur le Mont-Royal, idéal pour le sportif mordu du squash, du tennis, électricité comprise, 845-4173

Appartements
LaCité

350 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc 845-4173

Rester en ville... ou vivre LaCité

10-10-80

AMEUBLEMENTS
À VENDREOCCASION
EXCEPTIONNELLE

d'acheter du mobilier de style classique italien fin 19e siècle, en châtaigne ou noyer. (Console ensemble de salle à manger avec chaises en cuir, bibliothèque, commode, desserte, table à café, etc.) Directement de l'importateur (prix de gros). Sur rendez-vous seulement demandez Louise Dupré: 270-3776 ou 274-2784. 10-10-80

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tel.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame, 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. JNO

SUPERBE ARMOIRE "Kilgour" reproduction antique, en pin nouveau avec vitraux, 7½ pieds de hauteur, \$1500. Après 6 h, 279-7190. 10-10-80

ANTIQUITÉS

ANTIQUITES PONT-VIAU, 462 boul. Laurentides, grande vente du mois d'octobre. 667-2458, 622-6381 14-10-80

MEUBLES QUÉBECOIS en pin; armoires, coffres, buffet-faux 2 corps; lave-main, lit d'enfant, buffet vitré, commode. 659-2651 22-10-80

APPARTEMENTS À LOUER

UNIQUE!

Magnifique 4½ complètement neuf, four encastré, lave-vaiselle, stationnement. Rue St-Hubert près Sherbrooke. 849-9864 ou 525-7137 9-10-80

BOUL. ST-JOSEPH 6½ chauffé, appartenement spacieux rénové idéal pour bureau professionnel et résidence. \$475/mois. 521-0163 - 521-1704. 20-10-80

CHAMBLY semi-détaché 4½ pièces, foyer, chauffage électrique, électricité et eau chaude inclus. \$350/mois. 671-2554. 13-10-80

ST-LAMBERT centre-ville très beau 7½, vue magnifique sur Montréal, cuisine moderne, stationnement intérieur. \$600/mois. 671-2554. 13-10-80

OUTREMONT, 6½ chauffé, cuisine/réfrigérateur fournis, immeuble de classe. \$550 par mois. 272-6965. J.N.O.

AHUNTSIC, très grand 4½ à sous-louer, chauffé, électricité payée, 2 salles de bain. Vue magnifique sur le Mont-Royal. Immeuble tranquille. Pobie et réfrigérateur fournis. \$400/mois. 331-3173. 10-10-80

EDOUARD MONTPETIT 3½. \$185. Jour: 842-4416, soir: 737-0777. 17-10-80

PENTHOUSE DANS CONDOMINIUM à louer, 2 salles de bain, 3 chambres à coucher, tapis mural, foyer, piscine sauna. Pour informations: M. Réal Renaud. 322-4513 17-10-80

APPARTEMENTS
À PARTAGER

PERSONNE d'un certain âge intéressée à partager logement avec dame seule. Tél.: 523-6264. 15-10-80

APPARTEMENTS DEMANDÉS

URGENT! Cherche location 7½, Outremont, si possible équipée. 671-3711 poste 339. 10-10-80

AUTOS/MOTOS

A VENDRE, Renault 5 GTL 77, 35.000 milles, peinture refaite, pneus neufs à l'avant. Radio AM-FM, le tout en bonne condition. \$3150 à négocier. Robert Perrier. 331-8530. Le matin seulement. 13-10-80

AVIS

A PIERRETTE AVAGON ou quiconque connaît cette personne est prié de communiquer avec Denise Sauvage, à frais virés, au (613) 737-1790. 11-10-80

BUREAUX À LOUER

BOULEVARD LAURENTIDES, Pont-Viau, 6 bureaux. 667-2458, 622-6381. 14-10-80

SOUS-LOCATION CENTRE-VILLE Mansfield, bureau 1100 pl. c. 15e étage. Belle occasion. 842-1174 17-10-80

10-10-80

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE FEMME honnête et fiable, diplômée P.A. Lettres françaises, (U.M.), cherche emploi de gouvernante (lundi au vendredi) dans une maison de C.D.N. 739-1033. 10-10-80

Pour tous travaux de REDACTION, CORRECTION, DACTYLOGRAPHIE DE TEXTES, manuscrit, thèse, etc... 276-9970. 11-10-80

DÉMÉNAGEMENTS

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026 J.N.O.

FERRAI PETITS DÉMÉNAGEMENTS: 525-6841 11-10-80

A BAS PRIX,appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, intégral, courtois, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

ACHETONS disques de Jazz et Classique, payons comptant et nous déplaçons. 272-7600. 11-10-80

MODISTE DE CHAPEAU haute couture, modèles exclusifs. Spécialité fourrure. 284-0137. 11-10-80

MAGNIQUE MANTEAU de vison "black diamond ranch"; grandeur 15-16 ans. Longueur: 44. Tout nouveau modèle. 284-0137. 11-10-80

APPAREIL PHOTO Konica T.3 tout équipé, parfait état, après 20 h. 658-0269 ou laissez message 464-3560. 14-10-80

LIVRES USAGES DEMANDES de préférence ouvrage traitant de: psychologie, philosophie, histoire, médecine, sciences-sociales, relations humaines, littérature, et autres sujets connexes. 524-1164. 11-10-80

SECRETAIRE JURIDIQUE expérience nécessaire pour étude légale, située au centre-ville. Excellentes conditions de travail. 842-2913. 10-10-80

DEMANDE PERSONNE FIABLE, débrouillarde pour s'occuper de fillette de 6 ans après l'école et entretien normal de maison. Logée et nourrie. Après 18 h. 484-6488. 11-10-80

SECRETAIRE RECHERCHEE pour bureau comptable, dactylo au moins 60 minutes, française impérative, expérience préférable. Salaire à discuter. 271-5070, 271-5897. 10-10-80

ST-HILAIRE: Secteur recherché — Splendide bungalow — pierre au milieu d'un verger miniature — seulement 3 ares. Ne ratez pas cette occasion. LISE D. DUFRESNE: 467-2156 467-6576 IMM. SELECT COURTIERS 10-10-80

ST-HILAIRE: Pour qui aime les sports nautiques, 44000 p.c. rive-raise avec maison suisse \$127.000. A voir. LISE D. DUFRESNE: 467-2156 467-6576 IMM. SELECT COURTIERS 10-10-80

ST-HILAIRE: À vendre ou à louer. Un appartement idéal pour une clinique dentaire située face à une clinique Médicale / MLS J.G. Blain 464-2751 Fiducie du Québec, courtier 467-4110 10-10-80

REPENTIGNY: pour professionnels ce bungalow est idéal, intérieur très fonctionnel et luxueux, garage triple, une visite s'impose. MME MOLIARD 585-6622 10-10-80

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir. 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigne garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX
À LOUER

ST-DENIS-ONTARIO, 2e et 3e étage idéal pour salle de montre, bureau, petit loger, etc... 484-5791. 14-10-80

FERMES À VENDRE

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MONT ORFORD, maison centenaire entièrement rénovée, meublée d'antiquités, foyer, 9 pièces, couche 5, toute équipée. 5 minutes de parc et autoroute. Saison de 5 mois, \$2125.00. 1-819-843-6288. 11-10-80

ASTROLOGIE: Connaissez mieux votre personnalité, vos amis, vos parents: 522-4249. 14-10-80

OKA, AMATEURS DE CHEVAUX, Maisons piées sur pièces d'origine, terrain 96.000 p.c. taxes \$550 par année, service d'aqueduc. FAUT VOIR! Les Immeubles TMS Inc. 472-5140, Gabriel Trahan 430-5252. 1-819-297-3163 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT

Résidence de prestige offrant 7 pôles ideal pour jeune médecin (propriétaire ayant bureau à domicile). Secteur résidentiel et Chambly. Magnifique terrain de 10.000 p.c. Pour détails Huguette L. Godin. 672-6450 ou 672-1839. 10-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, cottage de 4 chambres à coucher, récemment rénové, cuisine avec armoires de chêne, boiserie aux salles et salle à manger, mur de briques près escalier. Appeler 9 h à midi. Gade 259-3521 14-10-80

BELOEIL: BORD DE L'EAU! Maison historique cachet unique, 2 logements, 9 pièces, studio d'artiste, 2 escaliers tournants, armoires d'origines encastrées. THERESE DESMARais 467-6461, 467-9362. Tricot Royal, courtier 10-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

REPENTIGNY face au Parc Champlain bungalow pierre/aluminium 38 x 32, 8½ pièces, 3 chambres, chauffage électrique, sous-sol fini, bureau, bar, foyer, 2 salles de bain. Piscine creusée chauffée, très grand terrain 13.000 p.c. R. Lamothe. 581-8222. Kébel Courtier 10-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, cottage de 4 chambres à coucher, récemment rénové, cuisine avec armoires de chêne, boiserie aux salles et salle à manger, mur de briques près escalier. Appeler 9 h à midi. Gade 259-3521 14-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CHAMBLY cause départ, bungalow aluminium, 3 chambres, foyer pierre naturelle, sous-sol fini, terrain 11.000 p.c. Hyp. 30.300 à 10%, due mai 1983. Prix \$53.000. Fautes offre faut vendre. R. Lamothe. 581-8222. Kébel Courtier 10-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE: cottage semi-détaché 1973, secteur de la polyvalente, 3 chambres à coucher, foyer au salon, chauffage électrique. Terrain clôturé. Prix du Proprio: \$48 500. 655-9000. 14-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOULEVARD LAURENTIDES, Pont-Viau, magasin et sous-sol, libre. 667-2458, 622-6381. 14-10-80

MAISONS DE CAMPAGNE
À LOUER

6 milles de Magog, maison rustique, 2 logements, hiverisé, meublé. Ski de fond à proximité. Nov. à mai. 489-2393, après 6 h. 14-10-80

OFFRES D'EMPLOI

SECRÉTAIRE bilingue, avec expériences pour bureau de notaire. Prés métro Jean-Talon. 273-3611. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

St-HILAIRE: Cottage centenaire, entièrement rénové, situé dans oasis de verdure, au pied du mont moins de \$200.000.00. LISE D. DUFRESNE: 467-2156 467-6576 IMM. SELECT COURTIERS 10-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT 3½ à sous-louer, immédiatement, très luxueux, équipé. \$410/mois. 672-5055, 565-6656. 14-10-80

COURTIER

ART DU VITRAIL, inscrivez-vous à notre session d'automne, vieux Montréal. 842-6957. J.N.O.

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Rédacteur en chef:
Michel RoyRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur, Lise Bissonnette,
Jean-Pierre ProulxDirecteur de l'information:
Pierre LoignonTrésorier:
Bernard Larocque

Le mariage en question

LES échos qui nous parviennent du synode romain sur le mariage et la famille sont encore très faibles. Commence depuis le 29 septembre, le synode n'a pas encore fait la manchette. On y traite pourtant de questions fort importantes et pertinentes pour l'humanité en général et notre société en particulier.

La première impression qui demeure après une semaine de travaux, c'est la très grande diversité des situations que l'on retrouve, de par l'univers, à propos du sens que revêtent le mariage et surtout les institutions sociales et juridiques dans lesquelles il s'incarne. Paradoxalement, le constat de cette diversité pourrait s'avérer pour l'Église un facteur important pour lui permettre de relativiser sa conception quelque peu figée du mariage.

Cette diversité n'est cependant pas sans causer un dépaysement et un sentiment d'in sécurité. Au Québec en particulier, nos consensus sociaux étaient et sont encore extrêmement forts, marqués qu'ils sont par la seule tradition religieuse catholique. Ce n'est que depuis fort peu de temps, en fait depuis avril 1969, que l'on connaît chez nous le mariage civil.

Depuis lors cependant, les changements d'attitudes et de comportements se sont accélérés au sein de cette même société. Le phénomène le plus notable, à part l'accroissement des divorces, c'est sûrement celui des jeunes qui choisissent de vivre ensemble sans se marier, du moins pour un temps, selon les règles juridiques prescrites par la loi civile ou canonique.

En 1977, l'Office de révision du code civil du Québec avait recommandé d'accorder une certaine reconnaissance juridique aux époux de fait, c'est-à-dire à «ceux qui, sans être mariés l'un avec l'autre, vivent ensemble ouvertement comme mari et femme, d'une façon continue et stable».

Cette recommandation témoignait certainement d'une perception d'un changement d'attitude au sein de la population. L'Assemblée des évêques du Québec, par la voix de son président, le cardinal Roy, s'empressait alors de dénoncer l'Office de révision du code civil: «Non seulement, écrivait le cardinal, pareilles dispositions étonnent, mais elles pourraient bien, d'ici quelques années, faire éclater le mariage et la famille».

Cela se passait en mars 1979. Voici qu'aujourd'hui les évêques se posent de nouvelles questions: «Il faut encourager une théologie qui se construirait résolument à partir du vécu d'aujourd'hui sans perdre par ailleurs les richesses du passé», disait la semaine dernière Mgr Henri Légaré, l'un des évêques canadiens

délégués au synode.

L'archevêque de Toronto, le cardinal Carter, constatait de son côté que la majorité des catholiques et chrétiens du monde industrialisé ont «dépassé le type conventionnel de réflexion morale». Le même cardinal se demandait alors: «Par le biais de ces événements, l'Esprit-Saint essaie-t-il de dire quelque chose à l'Église universelle? Ou bien entrons-nous dans une période de décadence morale sans pareille dans l'histoire? Ce mouvement post-traditionnel du jugement moral et de conduite concrète serait-il l'expression du sens commun des fidèles?»

Le cardinal Carter n'a pas répondu à sa propre question mais il a au moins affirmé que le mode d'expression de la conduite morale doit de la part de l'autorité ecclésiale «se situer au-delà du mode conventionnel d'interventions de style autoritaire en vue de former un nouveau consensus par le biais des prescriptions pastorales concrètes tant aux plans universel, régional que national». Les évêques traditionalistes qui ont entendu ces propos ont dû devenir rouges comme leur catéchisme.

Le cardinal Carter a posé une bonne question. En réalité, il n'y a probablement pas d'institution humaine qui soit autant que le mariage marquée par la culture. Nous nous imaginons nous Québécois, croyants ou non, catéchisés dans la tradition théologique du concile de Trente, savoir définitivement ce qu'est la «nature» du mariage. Enfermés dans cette tradition essentieliste, nous voyons les changements qui se produisent autour de nous comme des agressions à la «nature» du mariage. C'est ainsi que les évêques ont réagi au projet de réforme du code civil. Un peu tout le monde se met à espérer secrètement que ces perturbations passeront pour que la «nature» reprenne le plus rapidement ses droits.

Le synode romain apparaît, à vrai dire, une occasion fort propice pour prendre conscience, en raison de la diversité des situations qu'on y décrit, qu'il faut tenter de découvrir, ce qui est fondamental de ce qui ne l'est pas.

Réexaminons dans cette perspective, à titre d'exemple, le phénomène que nous évoquons il y a un instant: l'union de fait. Notre tradition occidentale veut que nous entrons dans le mariage tout d'un coup par un beau samedi matin. En Afrique, au contraire, viennent de rappeler des évêques de ce continent, la coutume veut que le mariage se fasse par étapes dynamiques étaillées dans le temps et l'espace.

Un regard sur l'histoire du mariage nous enseigne que dans l'empire romain, au temps où naît l'Église, aucune forme juridique n'est

prévue pour le mariage. Il y a mariage reconnu (du moins chez les citoyens libres), s'il y a consentement mutuel d'aller habiter ensemble. Les nouveaux chrétiens d'alors font très exactement comme tout le monde et personne ne pose de question.

Il semble tout de même y avoir une constante à travers l'histoire: pour qu'il y ait mariage, il faut qu'il y ait reconnaissance sociale de cet état de fait. Le mariage ne se vit pas dans le secret ou alors il n'y a pas mariage.

L'erreur à laquelle nous succombons, peut-être c'est d'absolutiser une forme de reconnaissance, en particulier les formes juridiques que nous connaissons actuellement.

Ce qui se vit aujourd'hui en Afrique et ce qui se faisait jadis dans l'empire romain présentent des analogies avec ce que nous appelons l'union de fait. D'une part, sans porter sur elle un jugement définitif, la société québécoise accorde effectivement une sorte de reconnaissance à ceux qui choisissent de vivre dans cet état du seul fait qu'elle ne les met plus au ban de la société.

On constate d'autre part que les familles immédiates ou les amis inventent spontanément des rites informels qui viennent célébrer et par conséquent reconnaître ces unions. Fréquemment, en fait celles-ci sont en quelque sorte une étape vers une forme plus solennelle de reconnaissance sociale et juridique.

En réalité, les modèles culturels à travers lesquels se vit le mariage évoluent en raison de toutes sortes de facteurs. Par exemple, la chute de l'Empire romain et l'affaiblissement des institutions qui s'en est suivi n'est pas étrangère au fait que l'Église se soit «emparée» du mariage au point de ne plus reconnaître entre chrétiens d'autres mariages que celui qu'elle célèbre elle-même. Mais cela n'est venu que très tardivement à partir du 11e siècle.

De même aujourd'hui, il est très possible que les conditions économiques très dures dans lesquelles vivent les jeunes en âge de se marier — c'est surtout chez eux que l'on connaît le chômage — entraînent ceux-ci à repousser un peu plus tard un engagement solennel et formel qui exige en fait la sécurité.

Sans doute notre société, et avec elle l'Église, pourrait-elle consentir à examiner ces questions en tenant compte davantage des réalités culturelles et non plus seulement de la morale. Cela n'empêchera nullement la communauté ecclésiale de discerner où se trouve, là comme ailleurs, la voie de l'Évangile.

Jean-Pierre PROULX



BERTAND

LETTERS AU DEVOIR

■ Le droit des non-fumeurs

(Lettre adressée à M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement du Québec)

J'aimerais attirer votre attention sur un problème que je considère très grave soi.

Le droit du non-fumeur dans notre société.

De nos jours, alors que chacun revendique à qui mieux mieux ses droits à une auto-détermination; qu'avant-il du droit de respirer de l'air pur, (chose essentielle à une bonne santé physique et mentale) et ce,

surtout dans les endroits aussi élémentaires que les hôpitaux, centre médicaux divers, endroits où il y a de la nourriture,

marché d'alimentation de tous genres, restaurants, sans oublier les écoles d'où nos enfants reviennent, les vêtements et cheveux imprégnés de cette odeur malsaine.

En somme, tous les endroits impossibles à éviter.

J'ai lu le résumé du projet de loi à cette égard, et l'étude est suffisamment concluante pour que les moyens les plus radicaux soient pris, et ce, dans les plus brefs délais possibles.

Je comprends qu'électoralement parlant, une telle initiative ne soit pas très rentable considérant le nombre très élevé de fumeurs, sans parler des pressions des compagnies de tabac, mais, ce ne serait pas la première fois que le gouvernement du Parti québécois brave l'opinion populaire pour adopter des lois bénéfiques pour notre société; alors pourquoi pas cette fois, pour une chose aussi élémentaire que la santé des gens.

Richard PATERNAUDE

Carignan, 23 septembre

quiétude, tandis que plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées, interrogées ou perquisitionnées au Québec, était-il l'agent double de l'armée? Ce sont là les quelques questions qu'on ne peut éviter de poser en ce dixième anniversaire de la Crise d'octobre.

Comme vous voyez je ne «suggère» rien, je pose des questions et cela dans la dernière livraison d'une revue universitaire, «Criminologie», dont les délais de production sont, comme pour bien d'autres revues, de trois mois. Pour le parution du début de septembre, on remet le manuscrit à l'éditeur en juin. Ce sont là vos «circonstances intrigantes» qui, pour un journaliste expérimenté, ne peuvent être «qu'évidentes».

En trois mois l'actualité avance, monsieur O'Neill, des rapports Duchaine, ou autres, sont publiés par les autorités concernées, ou ne sont pas quand il y a «sub judice»...

Ce n'est pas surprenant toutefois qu'avec votre façon de confondre des verbes aussi simples que «suggérer» et «s'interroger», vous êtes obligé pour défendre votre propre crédibilité de «broder».

Hélas votre sens de l'apôtre mérite d'être examiné par la Commission du Statut de la Femme. En effet, quand vous me citez pour donner plus de poids à mes modestes écrits vous ne dites pas «la journaliste Alice Parizeau qui a quinze ouvrages publiés à son actif», mais vous indiquez avec qui je suis mariée. C'est gentil de votre part de vous en souvenir parce qu'il est très séduisant, mais je ne vois vraiment pas de lien de cause à effet. Dites nous donc, Pierre O'Neill, est-ce que vous êtes marié ou «accoté»?

Est-ce une «femme au foyer» ou a-t-elle un poste important? Lit-elle votre prose? Confidence pour confidence, mon «légitime» à moi ne me lit jamais, exception faite de mes romans. C'est même mon plus fidèle lecteur à cet égard et je lui en suis d'autant plus reconnaissant qu'il les trouve bons...

Alice PARIZEAU

Montréal, 6 octobre

■ Souvenirs de la Crise d'octobre

LE DEVOIR du 4 octobre publiait, sous la signature de Pierre O'Neill, avec une excellente mise en page, un résumé factuel de ce qui a paru dans les quotidiens sur la Crise d'octobre à l'époque et depuis. Conclusion: ceux qui écrivent ne savent pas et ceux qui savent ne parlent pas. Faute de découverte en la matière, Pierre O'Neill la fabrique! C'est ainsi qu'il écrit entre autres: «...les circonstances intriguantes qui ont entouré la publication de certains extraits choisis du rapport Duchaine n'ont fait que contribuer à épaisir le mystère.»

Un conseil à monsieur O'Neill: consultez donc l'index du DEVOIR. Comme l'avait dit sur les ondes de Radio-Canada Me Léonard, avocat des felquistes, le rapport de Me Duchaine n'apporte rien de nouveau. Les journaux ont longuement traité à l'époque de l'absence de Paul Rose au moment de la mort de M. Laporte et du rapport du coroner établissant les circonstances du drame, y compris les gros titres traitant de la strangulation.

Toujours pas de nouvelles fraîches et pas de révélations!

Ce qui est original, par contre, c'est votre interprétation de ma prose. «Mme Parizeau, écrivez-vous signe un texte et y suggérez que, pendant les événements d'octobre, le service de renseignement de l'armée contrôlait la GRC, la police provinciale et la police municipale. Enfin elle laisse entendre que le «sixième homme» felisque anglophone était un agent double de l'armée».

Merci pour la publicité que vous faites à ma prose, mais, hélas, mon texte se lit comme suit:

«Grâce aux révélations faites devant la Commission d'enquête fédérale McDonald, on sait que l'officier Cobb a fait déloger des faux communiqués du FLQ, ou encore que l'agent de la GRC Samson a déposé une bombe sur le terrain d'un particulier, actes qui rendaient les présumés terroristes d'autant plus présents et agissants. On a appris également depuis que la police de Montréal disposait de force détails sur les individus impliqués dans le FLQ, mais n'agissait pas de crainte de compromettre ses informateurs, tandis que l'armée se «montrait», sans avoir pour autant le leadership des opérations. Le service de l'intelligence de l'armée contrôlait-il à son tour celui de la GRC et de la police provinciale, ou municipale? Le «sixième homme», le felisque anglophone, connu des forces de l'ordre, mais qui n'a pas été

Dans l'ensemble, votre longue lettre m'apparaît n'avoir aucun lien avec les objections que vous inspire l'article du 4 octobre sur la Crise de 1970. Mais si cela fait que vous vous sentez mieux, j'en suis ravi pour vous et pour votre mari. Je reprends donc intégralement les deux questions que vous formulez dans la revue «Criminologie 1980». «Le service de l'intelligence de l'armée contrôlait-il à son tour celui de la GRC et de la police provinciale, ou municipale? Le sixième homme, le felisque anglophone, connu des forces de l'ordre, mais qui n'a pas été

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$700 par année; six mois: \$38.00; trois mois: \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

INÉDIT

Les Expos: à un lancer près...

par Robert Décaray

Ce n'est que mardi soir, en voyant Houston jouer à Philadelphie plutôt qu'à Montréal, en voyant Steve Carlton lancer la première joute des éliminatoires plutôt que la dernière joute de la saison à Montréal, en entendant l'hymne américain chanté par une jolie brune plutôt que l'O Canada chanté par Roger Doucet, que la défaite de nos Expos a pris tout son sens. Venir si près. Vivre tant de si, au cours des derniers jours, et découvrir qu'avec des si, on va à Philadelphie.

Le choc de la défaite de samedi dernier a été lent à venir, la pluie, le froid, la bière aidant. Ce coup de circuit fracassant de Mike Schmidt — la balle aurait pu frapper quelque oiseau tant qu'il entendait voler dans un stade subitement réduit au silence. Ce désespoir dans la foule. Ce pauvre Larry Parrish, condamné par le sort à être le dernier retrait, sur trois prises par surcroit, des Expos, et à subir les foudres d'amateurs oubliés, le temps d'un circuit,

d'une saison malgré tout palpitante jusqu'aux tout derniers instants. Les Montréalais sont gâtés. Le second rang les humifie. Ils oublient que leur équipe est encore un adolescent, que des aînés n'ont encore jamais terminé en tête de leur division, que Houston, par exemple, a mis dix-neuf ans à y arriver, que les Expos, en treize ans, sont venus bien près, à trois reprises, d'y arriver, en 1973, l'an dernier et cette année. Cette fois, ils sont venus à un lancer près de créer l'égalité en tête. C'est bête de perdre l'avant-dernier jour de la saison. Mais qu'on pense à ceux qui perdent l'avant-dernier mois, qu'on se souvienne de 1969 et 1976, quand nous trainions de l'arrière par 48 et 46 parties.

Qu'on se souvienne de cette équipe qui a été en tête pendant la moitié de la saison, après un début des plus laborieux. Des 97 buts volés de Ron LeFlore. De ces spectaculaires doubles-vols. Des 29 circuits et 101 points produits de Gary Carter, le cinquième parmi les meneurs de la Ligue Nationale. De la moyenne

.308 d'André Dawson, la sixième meilleure du circuit. Des 18 retraits au bâton, dans une seule partie, de Bill Gullickson. Des succès de David Palmer et Steve Rogers, dont la moyenne de points mérités s'est maintenue en déca de 3. Des 17 parties sauves du vétéran Woodie Fryman. Des attrapes de Jerry White. Des deux défensifs de Chris Speier et Tony Scott.

Que dire de ces spectacles parfois hystériques, plus de 2,200,000 en tout, de ces amateurs qui vivaient chaque après-midi les derniers moments de la longue et vaine marche vers le championnat, cette frénésie qui était devenue synonyme des Expos et qui est venue à une balle près de déjouer la stratégie constitutionnelle du premier ministre Trudeau?

Il y a, dans cet attachement des Québécois aux Expos, un phénomène social fascinant. Le sport, après tout, est américain. Les joueurs des Expos aussi, dont deux, seulement, Gary Carter et Chris Speier, ont établi leur domicile au Québec. La langue de

travail, de jeu est l'anglais, au point que rien ne vaille la description des joutes par l'équipe Van Horne-Snyder. Il n'y a pas de violence ni de contact, contrairement au hockey et au football. Les arbitres sont respectés.

Et pourtant, les Expos ont été adoptés, et le baseball aussi. Les Québécois se retrouvent peut-être un peu dans cette jeune équipe, qui fait face, seule, à la compétition des géants américains, de New York à Los Angeles. C'est enivrant que de rêver de Montréal triomphant des vingt-deux plus importantes villes américaines et s'appareillant les grands honneurs du sport cher à nos voisins du sud. Les Expos, c'est un peu le Québec qui relève le défi de s'imposer à tout un continent, c'est la satisfaction naïve de faire trembler les États-Unis, de voir la première balle lancée par quelqu'un d'autre que le président américain, d'enlever à Jimmy Carter le peu d'honneur qui lui reste sur la scène internationale.

Les Expos, cette année, auraient pu être quelque chose de plus, s'ils avaient dure trois jours de plus: une bouffée d'air frais, au moment où l'on cherche à rapatrier de Londres la brume constitutionnelle. Des hot dogs, de la bière, des parades, une grande solidarité festive et sans symbole, une liberté, qui n'a pas besoin d'être encadrée, de circulation et de mouvement des amateurs, des autobus autant

Saint-Sulpice: la question de fond

par
Jean-Claude Marsan

L'auteur est architecte et professeur à l'Université de Montréal.

Un projet de construction d'habitations en condominium menace actuellement l'intégrité de la propriété des Sulpiciens, rue Sherbrooke. Pourtant, en 1971, un projet de développement résidentiel sur le même site amena un groupe de citoyens à fonder l'Association *Espaces vertes* et à livrer une lutte acharnée pour conserver cet héritage. A la suite de cette mobilisation populaire, le ministre des Affaires culturelles avait dû intervenir et classer monuments historiques les deux tours datant du 17e siècle, derniers vestiges du Fort de la Montagne. L'ensemble de la propriété (sauf la partie abrupte et boisée située au sud de l'avenue Atwater et actuellement menacée) se trouvait dans l'aire de protection de cinq cents pieds des tours, on crut que le site serait indéniablement protégé. Or, ce n'est manifestement pas le cas. Les constructions projetées altèrent considérablement son caractère, en plus d'être un prétexte possible à un second morcellement. La bataille est à reprendre.

Pour la gagner, cette fois d'une façon définitive, il va falloir analyser soigneusement les forces en présence et prendre les moyens qui s'imposent. Car l'environnement urbain est un champ de forces, dont certaines sont d'autant plus puissantes qu'elles sont moins visibles et moins comprises.

Ainsi, on peut penser que la raison d'être première d'un constituant de l'environnement urbain est de répondre à un besoin réel. On construirait des habitations en condominium pour satisfaire une demande croissante pour ce type de logements. S'il n'y avait que cette dimension dans la création de l'environnement bâti, le problème se résument à celui d'un système dont l'harmonie dépend d'une bonne coordination de ses constituants. Malheureusement, la réalité est plus complexe. Cette raison d'être première s'avère souvent piégée par une seconde, cachée, à savoir: fournir profit, pouvoir et priviléges à un individu ou à un groupe social. L'opération consiste alors davantage à créer un besoin qu'à répondre à un besoin.

Analysons sous cet éclairage les forces en présence dans le cas actuel. D'un côté, il y a la collectivité, pour laquelle Saint-Sulpice constitue un héritage social. L'opération consiste alors davantage à créer un besoin qu'à répondre à un

besoin. Inutile de revenir sur les raisons qui militent en faveur de la conservation de ce site dans son intégrité: elles sont les mêmes qu'en 1971 et elles ont été mille fois répétées. Mais insistons sur une en particulier. Loin d'être un fardeau économique pour la société montréalaise comme on le pense souvent, la conservation de cette propriété (même en versant une large compensation à ses propriétaires) représente au contraire un atout important dans ce domaine. Car dans les sociétés d'économie avancée, où la mobilité des personnes et des capitaux est forte, la qualité de la vie constitue un mobile d'ancrage des populations et de la production. C'est ce que déclare ce mois-ci à la revue *Actualité* Pierre Shooner, directeur et commissaire général de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal: «La rénovation des vieilles maisons, la création d'îlots de verdure, l'aménagement de véritables rues piétonnières, l'embellissement des artères commerciales, la réno-

vation des immeubles, le nombre de musées sont des facteurs de localisation industrielle aussi déterminants qu'un réseau d'autoroutes ou une structure fiscale incitative.» De toutes les grandes villes du continent nord-américain, Saint-Sulpice est le dernier grand espace vert du genre dans un centre-ville. Que veut-on de plus?

De l'autre côté, il y a un promoteur, désireux de construire des habitations luxueuses. Le besoin pour ces logements n'est pas vital, puisque ces derniers s'adressent à une clientèle riche qui a déjà l'embaras du choix sur le marché. Le besoin de les ériger sur ce terrain l'est encore moins puisqu'il a deux pas de là, dans le centre-ville, il y a de l'espace pour construire pour un siècle à venir. Mais voilà: c'est précisément en construisant sur le terrain des Sulpiciens que le promoteur a le plus de chance de maximiser ses profits. Pourquoi s'en priverait-il? Les règles du jeu actuelles lui permettent, la collectivité ne gardant qu'un droit de protestation, le plus souvent stérile.

Donc, en vérité, les données de l'équation sont simples: il s'agit d'un projet de gain privé au détriment d'un gain pour la collectivité; il s'agit d'un projet d'appropriation par une classe favorisée pour son usage exclusif d'un héritage collectif. En réponse aux cris de ralliement en faveur du respect de l'initiative et de la propriété privée que les corps publics ne manqueront pas de lancer, il faudra leur rappeler qu'ils ont dû «déclurer» toute la province pour résoudre une équation identique.

Cette situation de déséquilibre risque de se perpétuer et de se reproduire à Montréal aussi longtemps que la collectivité ne possédera pas un réel contrôle social sur le développement et la mise en valeur de son milieu. Ce n'est pas en faisant un X sur un bulletin de vote à tous les quatre ans ni en confiant son sort à un service de l'urbanisme qui git dans le coma depuis une décennie que la situation va changer.

Plusieurs ont cru que la loi sur les Biens culturels, ou encore la loi 91 (per-

mettant à une municipalité de retarder l'émission d'un permis de démolition dans le cas d'un édifice qui pourrait être de caractère historique ou architectural), leur donneraient les moyens nécessaires pour assurer ce contrôle. Mais c'est là un leurre. Le Québec est en train de sombrer sous le poids des classements et des reconnaissances sans que cela ait vraiment changé grand-chose à la qualité de l'environnement en général. Comme le souligne le président d'Héritage Montréal, Phyllis Lambert, on ne va quand même pas classer toute la ville afin de s'assurer un environnement décent! Pire, les citoyens se laissent prendre à ce jeu: ils échafaudent des hypothèses de valeurs historiques, archéologiques, architecturales ou autres pour obtenir gain de cause dans des dossiers qui relèvent avant tout de la planification, de l'aménagement, ou d'une simple justice sociale. Pourtant, dans la plupart des grandes villes de ce continent, que ce soit Toronto, Vancouver, San Francisco, New York ou Boston, pour ne pas parler des villes européennes, le droit de participer directement à la mise en valeur du milieu urbain est reconnu à la collectivité et assuré par un processus de révision publique de tout projet pertinent.

C'est ce type de processus de participation publique qu'il faut maintenant instaurer ici, un processus adapté à nos besoins et à notre identité culturelle. Cette seconde bataille pour protéger le site des Sulpiciens nous en fournit l'occasion, en même temps qu'elle en souligne la nécessité et l'urgence. Mais, cette fois, il ya falloir que les professionnels de l'aménagement et les institutions dont ils se réclament (les instituts d'urbanisme, les écoles d'architecture, l'Ordre des architectes, la Corporation des urbanistes, etc.) se prononcent et s'impliquent à fond. Ces professions ne sauraient survivre comme professions d'intérêt public si leurs titulaires continuent de laisser aux profanes le soin de définir et de défendre un idéal de développement et d'aménagement pendant qu'ils demeurent les complices plus ou moins consciens des forces antinomiques.

La journée mondiale des écrivains en prison

par
Louise Gareau-Des Bois

L'auteur est membre du centre canadien du PEN, association internationale d'écrivains.

LORS du dernier congrès de P.E.N. International qui eut lieu à Bleid, en Yougoslavie, en mai dernier, le Centre français proposa que le premier jeudi d'octobre de chaque année soit déclaré Jours des écrivains de prison. Ce fut adopté.

C'était donc, cette année, jeudi, 2 octobre. Quelques jours plus tard, à des milliers de kilomètres de distance de ces lieux de détention, mais si près par le cœur et le sentiment de solidarité humaine qui nous unit tous, arrêtons-nous ensemble quelques moments pour réfléchir au prix que tant d'hommes et de femmes doivent payer pour oser ce que nous, nous faisons tous les jours, soit nous exprimer librement.

C'est à se demander parfois si les cinq continents dont on nous rabâche les noms à l'école sont tous situés sur la même planète! Nous vivons allégrement, mains ouvertes au vent et garde-manger bien rempli, pendant que là-bas ou plus loin encore on kidnappé des gens dans la rue, on torture des enfants pour faire parler leurs parents, on emprisonne un homme parce qu'il a osé écrire à l'encre noire un mot qui brûle en lui en lettres de feu: liberté. Cela ferait trop mal de vivre d'une vie indifférente et glacée si on ne portait pas dans son cœur des frères lointains dont la vie est une lutte de tous les jours. Donnons-leur une voix, aujourd'hui, demain, quotidiennement. C'est payer très cher notre liberté à nous.

C'est à se demander parfois si les cinq continents dont on nous rabâche les noms à l'école sont tous situés sur la même planète!

Nous vivons allégrement, mains ouvertes au vent et garde-manger bien rempli, pendant que là-bas ou plus loin encore on kidnappé des gens dans la rue, on torture des enfants pour faire parler leurs parents, on emprisonne un homme parce qu'il a osé écrire à l'encre noire un mot qui brûle en lui en lettres de feu: liberté. Cela ferait trop mal de vivre d'une vie indifférente et glacée si on ne portait pas dans son cœur des frères lointains dont la vie est une lutte de tous les jours. Donnons-leur une voix, aujourd'hui, demain, quotidiennement. C'est payer très cher notre liberté à nous.

Quant aux deux autres, soit Haraldo Conti et Rudolfo Walsh, on craint fortement qu'ils ne soient morts. Ici encore, le P.E.N. a demandé au gouvernement argentin soit de confirmer les décès, soit de l'informer de leur lieu de détention.

Pour moi, cependant, l'Argentine n'a qu'un seul visage: c'est celui, très beau, très fier et torturé, de cette femme rencontrée au Brésil l'an dernier et qui nous parlait avec la même passion et le même déchirement de son fils disparu et des enfants des autres. L'Argentine, ce n'est pas Buenos Aires et ses avenues au charme discrètement européen, c'est uniquement, pour moi, le visage de femme, car il renferme tous les autres.

La situation au Vietnam est tout aussi confuse qu'en Argentine, parce que là aussi le nouveau gouvernement refuse de donner des renseignements au sujet du grand nombre d'écrivains et de journalistes qui ont été emprisonnés ou tués depuis la prise du pouvoir en 1975. Puisque plusieurs de ces derniers s'étaient opposés ouvertement au régime précédent, on ne peut maintenant les accuser de l'avoir supporté. De toute façon, dans la plupart des cas, aucune accusation formelle n'a été portée.

Deux des cas les plus crus concernent des écrivains âgés: Ho Hun Tuong, 69 ans, et Trinh Quang Quy, 78 ans, tous deux envoyés dans des camps de «rééducation». Ce dernier, écrivain, juge et sénateur, a été relégué en 1975 à Thuan Hai, croit-on. Bien que ces périodes de rééducation ne doivent pas être en principe excéder trois ans, on n'a pas eu de ses nouvelles depuis lors et on craint pour lui. Le P.E.N. International a intercéde auprès du gouvernement vietnamien pour qu'il donne des renseignements au sujet des écrivains et des journalistes internés, de même qu'au sujet des accusations qui persistent contre eux d'après la loi vietnamienne, et pour qu'il relâche tous ceux qui ne se sont pas rendus coupables d'actes criminels. P.E.N. a aussi demandé que trois écrivains dont la santé est particulièrement fragile soient relâchés pour raisons humanitaires et comme symbole de la bonne foi du gouvernement.

C'est cela, un écrivain. Un homme, une femme qui parlent à un autre homme, à une autre femme. Et si on leur retire cette parole, c'est un peu, c'est beaucoup comme si on tait leur ame.

Tout homme qui est en prison souffre, tout homme qui est en prison a mal. Même s'il n'a plus aujourd'hui de fers aux pieds, toute sa vie, elle, est entravée.

Les contraintes surgissent de partout, la vie n'est plus vite mais attente, attente de visites, de lettres, d'une porte qui s'ouvre enfin — combien d'années plus tard? — en chantant plus fort que tous les bruits de la rue. S'il n'est pas coupable de ce dont on l'accuse, le sentiment d'injustice et la frustration doivent être terribles. Si, par contre, il est coupable, qu'on regarde un moment le milieu instable et privé d'amour dans lequel il a grandi. Dans la majorité des cas, tout est là.

Mais j'ai la conviction profonde qu'un écrivain qu'on emprisonne doit souffrir doulement. On lui retire sa voix, on lui enlève le seul moyen qu'il a de communiquer avec les autres, et qu'est-ce qu'un écrivain s'il n'a plus le droit de tendre la main, et le cœur, et tout l'être vers l'autre en lui disant: «Écoute. J'ai ceci à te dire. Ecoute-moi. Je veux te toucher, te rejoindre par la parole.»

C'est cela, un écrivain. Un homme, une femme qui parlent à un autre homme, à une autre femme. Et si on leur retire cette parole, c'est un peu, c'est beaucoup comme si on tait leur ame.

Il n'y a rien de plus triste à constater que l'abondance de documents lorsqu'on rédige un tel article. Parler d'un «cas»

signifie devoir en ignorer vingt autres tout aussi tragiques. Je devrai donc, pour marquer la première observation mondiale de la Journée des écrivains en prison, me confiner aux trois pays qui, en 1980, ont le plus opprimé ceux qui écrivent, soit l'Argentine, le Vietnam et l'Union soviétique.

La situation en Argentine est particulièrement inquiétante parce qu'en fait, on ne sait pas exactement ce qui s'y passe. Des gens disparaissent, ils deviennent des visages que vous souriez ou qui vous regardent tristement du haut de leurs photos, sur les murs des bureaux de P.E.N. ou d'Amnistie. Plus rien que des visages et des noms qui ne répondent plus à l'appel.

Plus de soixante-dix écrivains argentins ont ainsi disparu depuis dix ans. A cause du mur de silence dont on entoure les faits, il est extrêmement difficile d'obtenir des renseignements sûrs. Toutefois,

P.E.N. International s'attache maintenant à tenter d'éclaircir le cas de treize victimes de la répression argentine. Ce sont: Lucina Alvarez, Oscar Barros, Raúl Capellupo, Alberto Costa, Eduardo Frias, Luis Guagnini, Ignacio Ikonikoff, Susanna Lugones, Rafael Perrota, Edgardo Sajón, Julio F. Smith, Enrique Esteban et Enrique Walker. De plus, quatre autres écrivains argentins ont été nommés récemment membres honoraires de différents Centres du P.E.N. Nous allons donc parler d'eux, et de tous leurs droits les plus fondamentaux.

Il est extrêmement difficile, encore une fois, de choisir de mettre en lumière certains cas plutôt que d'autres. P.E.N. International a demandé à ses Centres d'attirer l'attention mondiale sur trois écrivains dont les cas sont particulièrement tragiques et qui pourraient servir de symboles pour toutes les voix étouffées en Union Soviétique. Ce sont Vyacheslav Chornovil, Vasyl Stus et Victor Nekipelyuk.

Plus de quarante écrivains et journalistes sont emprisonnés aujourd'hui en Union Soviétique, dans des prisons, des camps de travaux forcés ou des asiles psychiatriques. D'autres, comme le célèbre physicien Andreï Sakharov, sont en exil intérieur, et donc privés de leurs droits les plus fondamentaux.

Il est extrêmement difficile, encore une fois, de choisir de mettre en lumière certains cas plutôt que d'autres. P.E.N. International a demandé à ses Centres d'attirer l'attention mondiale sur trois écrivains dont les cas sont particulièrement tragiques et qui pourraient servir de symboles pour toutes les voix étouffées en Union Soviétique. Ce sont Vyacheslav Chornovil, Vasyl Stus et Victor Nekipelyuk.

Plus ayant publié un long article sur les deux premiers (LE DEVOIR, 19 août 1980), je me bornerai à dire que Chornovil, journaliste ukrainien de grande réputation faussement accusé de viol, l'un des procès favoris du KGB, poursuit depuis avril dernier sa grève de la faim pour pro-

tester contre sa sentence de cinq ans de travaux forcés et de trois ans d'exil intérieur. En ce moment, on le nourrit de force, mais sa santé est à ce point déteriorée qu'on craint pour sa vie.

Vasyl Stus, poète et critique ukrainien condamné en 1972 à cinq ans de travaux forcés et à trois ans d'exil, est de nouveau en prison après avoir joué de quelques mois seulement de liberté. Depuis lors, on est sans nouvelles de lui...

Quant à Victor Nekipelyuk, il fut condamné en juin dernier à sept ans de travaux forcés et à cinq ans d'exil intérieur.

Les accusations portées contre lui au

cours de son procès se basaient uniquement sur ses écrits et démontrent amplement qu'on le poursuit à cause de ses opinions.

Il y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté. Nous avons ensemble, en ce début d'octobre, honore officiellement pour la première fois les écrivains emprisonnés de par le monde. Souhaitons de tout notre cœur que, vienne octobre 1981, au moins quelques-uns d'entre eux verront rouvrir l'autome...

Y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté. Nous avons ensemble, en ce début d'octobre, honore officiellement pour la première fois les écrivains emprisonnés de par le monde. Souhaitons de tout notre cœur que, vienne octobre 1981, au moins quelques-uns d'entre eux verront rouvrir l'autome...

Y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté. Nous avons ensemble, en ce début d'octobre, honore officiellement pour la première fois les écrivains emprisonnés de par le monde. Souhaitons de tout notre cœur que, vienne octobre 1981, au moins quelques-uns d'entre eux verront rouvrir l'autome...

Y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté. Nous avons ensemble, en ce début d'octobre, honore officiellement pour la première fois les écrivains emprisonnés de par le monde. Souhaitons de tout notre cœur que, vienne octobre 1981, au moins quelques-uns d'entre eux verront rouvrir l'autome...

Y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté. Nous avons ensemble, en ce début d'octobre, honore officiellement pour la première fois les écrivains emprisonnés de par le monde. Souhaitons de tout notre cœur que, vienne octobre 1981, au moins quelques-uns d'entre eux verront rouvrir l'autome...

Y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté. Nous avons ensemble, en ce début d'octobre, honore officiellement pour la première fois les écrivains emprisonnés de par le monde. Souhaitons de tout notre cœur que, vienne octobre 1981, au moins quelques-uns d'entre eux verront rouvrir l'autome...

Y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté. Nous avons ensemble, en ce début d'octobre, honore officiellement pour la première fois les écrivains emprisonnés de par le monde. Souhaitons de tout notre cœur que, vienne octobre 1981, au moins quelques-uns d'entre eux verront rouvrir l'autome...

Y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté. Nous avons ensemble, en ce début d'octobre, honore officiellement pour la première fois les écrivains emprisonnés de par le monde. Souhaitons de tout notre cœur que, vienne octobre 1981, au moins quelques-uns d'entre eux verront rouvrir l'autome...

Y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté. Nous avons ensemble, en ce début d'octobre, honore officiellement pour la première fois les écrivains emprisonnés de par le monde. Souhaitons de tout notre cœur que, vienne octobre 1981, au moins quelques-uns d'entre eux verront rouvrir l'autome...

Y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté. Nous avons ensemble, en ce début d'octobre, honore officiellement pour la première fois les écrivains emprisonnés de par le monde. Souhaitons de tout notre cœur que, vienne octobre 1981, au moins quelques-uns d'entre eux verront rouvrir l'autome...

Y a tant d'autres cas sur lesquels il faudrait alerter l'opinion publique, tant de cris étouffés qu'il faudrait transformer en chant de liberté.

Les Iles-de-la-Madeleine font opposition au projet de CHNC

par Angèle Dagenais

«Compter une radio communautaire éventuelle avec une station MA privée régionale, c'est tout simplement comparer de la morue avec des homards».

C'est en ces termes, trahissant son origine gaspésienne, que s'exprime récemment M. Arthur Houde, président d'une société de radiodiffusion de la Baie des Chaleurs (New Carlisle), Radiodiffusion de l'Est, qui déposait la semaine dernière devant la CRTC à Québec des requêtes pour exploiter deux stations satellites à Gaspé et aux Iles-de-la-Madeleine, assujetties à un vaste projet de réorganisation corporative destiné à sauver cette entreprise de communications vieille de près d'un demi-siècle.

Mais ce dossier «chaud» de l'Est du Québec s'est compliquée du fait que le député des Iles-de-la-Madeleine, Mme Denise LeBlanc, se soit élevé contre l'établissement de la voix de New Carlisle aux Iles et ait appuyé fortement un groupe communautaire (Diffusion communautaire des Iles Inc) qui déposait une requête concurrente devant la CRTC la semaine dernière. Mme LeBlanc a également convaincu le ministère des Communications du Québec d'appuyer cette requête d'une subvention de \$180 000 — devant couvrir 75% des frais d'immobilisation de la future station — si le CRTC lui accorde une licence de diffusion.

Les Iles-de-la-Madeleine qui ont une population de 14 000 habitants dont 85% sont francophones ne sont pas particulièrement choyées en matière de communica-

cations: un journal local, *Le Radar*, qui est distribué sur une base hebdomadaire; la réception de la télévision de Radio-Canada de Montréal avec une heure de décalage (quand le temps est mauvais, la réception provient de Radio-Canada à Moncton); et en matière de radio, la réception de la station FM de Radio-Canada (Matane) et quand il fait beau, les Madelinots peuvent capter la radio académique de Caraquet (CJVA) et celle de la Baie des Chaleurs (CHNC-New Carlisle).

C'est précisément pour améliorer la réception de CHNC que Radiodiffusion de l'Est a déposé une requête afin d'implanter une station satellite à Cap-aux-Meules devant produire 12 heures et demie d'émissions locales par semaine.

Les promoteurs gaspésiens ont combattu farouchement la requête de la radio communautaire qu'ils qualifient de radio amateur et de radio du pauvre «avant au crochet de l'Etat». Radiodiffusion de l'Est qui exploite la licence de New Carlisle (CHNC) depuis presque 50 ans, se définit comme «la voix française de la Gaspésie et des Maritimes». Son rayon d'écoute s'étend de Gaspé au Cap-Breton, le diffuseur se reconnaît un mandat de mini-réseau régional et c'est sur ces prétentions qu'il fonde ses projets d'expansion à Gaspé et aux Iles-de-la-Madeleine.

A Gaspé, il se heure également à une station communautaire, Radio Gaspésie Inc, en opération dans la région depuis décembre 1978, et rentable par surcroit. Pas plus les gens de Gaspé que de Cap-aux-Meules ne veraient d'un bon œil l'implantation d'un poste commercial qui

n'a pas la réputation de soutenir une programmation de très haut calibre comme le prouvent une série de lettres d'auditeurs et même certaines mises en garde du CRTC lui-même lors de ses renouvellements de licences. Les gens de Gaspé ont déjà pris leurs responsabilités en matière de radiodiffusion et ceux de Cap-aux-Meules, forts de l'appui de plus de 500 souscripteurs, d'une éventuelle subvention du ministère des Communications et de la faveur populaire, estiment que la radio communautaire serait la seule qui pourrait tenir compte de leurs besoins essentiels, tel que l'expliquait le député des îles, Mme Denise LeBlanc.

Radiodiffusion de l'Est a assorti ses deux nouvelles requêtes de licences d'une réorganisation corporative qui doit sauver la compagnie de pertes qui ne feront que s'aggraver, prétend-il. Ainsi le CRTC a été mis devant un tout, à prendre ou à laisser: l'établissement de trois nouvelles compagnies — Radio CHNC Ltée, Radio Gaspé Ltée et Radio des îles Ltée — obligeant le président et actionnaire, M. Arthur Houde, et détenteur de 98% des actions de la compagnie à se départir de 53% de ses actions au profit de nouveaux actionnaires, ou la mort éventuelle de «la voix française» de l'Est qui affirme ne pas pouvoir survivre autrement.

A cours des audiences, un des commissaires a demandé ce qu'il advenirait du plan de relance de Radiodiffusion de l'Est si le CRTC n'accueillait qu'à deux des trois demandes. Il n'eut aucune réponse de la compagnie.

de sa province, en ce qui concerne le plateau continental et les ressources naturelles, ainsi que sur la question du transport d'électricité du Labrador jusqu'aux Etats-Unis, en passant par le Québec, à des conditions économiques plus profitables pour Terre-Neuve.

Sachant sans doute ce qui l'attend, le ministre se pose d'ailleurs beaucoup de questions sur «l'inéficacité du Parlement mais, que les députés se tiennent pour dit. M. André Ouellet se dit «prêt à venir faire du piquetage avec les syndicats des postes s'il le faut pour obliger les députés à régler cette question avant Noël». Le champ sera alors libre, au printemps, pour la réforme de la politique de concurrence.

De plus, les provinces et le gouvernement fédéral discuteront aujourd'hui à Saskatoon du fameux problème de l'uniformisation des normes à travers le pays. Le gouvernement fédéral avait tenté de résoudre cette question dans le cadre de la réforme constitutionnelle avec le succès qu'en sait. M. André Ouellet se dit cependant convaincu que toutes les provinces, sur une base volontaire, vont accepter de modifier progressivement leurs législations pour soumettre toutes les entreprises canadiennes aux mêmes normes. «Elles n'ont pas le choix», affirme M. André Ouellet. Le jugement de la Cour suprême dans le cas de la nouvelle marque de bière «Light», de Labatt, leur a fait comprendre qu'il était plus que temps d'agir».

◆ Ouellet

commence, avec les provinces, une longue période de consultations qui l'amènera aussi à rencontrer les meilleurs d'affaires.

Le nouveau système que M. Ouellet semble vouloir proposer pour les fusions d'entreprises s'apparente beaucoup à celui que le gouvernement a déjà retenu pour l'examen des investissements étrangers. Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les milieux d'affaires, définira un certain nombre de critères d'évaluation des fusions d'entreprises, critère qui tiendront compte de la taille de l'entreprise elle-même relativement au secteur dans lequel elle opère relativement à sa situation sur le marché canadien, etc.

Le directeur des enquêtes devrait alors, dans un temps beaucoup plus court que pour l'approbation des investissements étrangers, approuver ou non cette fusion. Il appartiendra à l'entreprise de prouver que son projet sera l'intérêt public. Incidemment, M. André Ouellet estime que le directeur des enquêtes doit rester un fonctionnaire de son ministère car, dans ses fonctions, il devra se préoccuper autant de l'intérêt des consommateurs que de celui des entreprises elles-mêmes.

Quant à la procédure d'appel — qui se fait devant le cabinet dans le cas des investissements étrangers — elle devrait se faire, selon M. Ouellet, devant un tribunal, au besoin devant un banc spécialisé de la Cour fédérale.

Le ministre de la Consommation et des corporations souligne en passant que cette exigence du préavis des entreprises existe déjà aux Etats-Unis. Qui plus est, les deux candidats à l'investiture démocrate — le sénateur Kennedy et le président Carter — ont même présenté un projet au Congrès selon lequel, passé une certaine taille, la compagnie doit s'abstenir de toute croissance via des fusions ou des prises de contrôle, à moins qu'elle ne prouve que cela améliore son efficacité.

Sans aller aussi loin, M. André Ouellet veut quand même obliger les entreprises canadiennes à discuter avec son représentant de leurs projets de croissance.

On devine aisement la réaction des meilleurs d'affaires à un tel projet. M. Ouellet vient contredire carrément l'esprit du rapport de la Commission Bryce, sur les conglomerats, dont la philosophie s'inspire un peu du «bigges is beautiful». Dans les meilleurs d'affaires, on murmure déjà que la tentative de M. Ouellet vise à donner une bonne bouche au gouvernement et le NPD, qui appuie le projet de rapatriement de la constitution.

Pour l'instant, de toute manière, il n'y a pas le feu puisque M. Ouellet commence seulement sa phase de consulta-

◆ Joyal

pas l'intention d'aborder la question du référendum comme on en parle à l'article 42.

Le chef conservateur, M. Clark, a soulevé de très sérieuses réserves à ce sujet. Il fut suivi dans cette voie par un député néo-démocrate, M. Lorne Nystrom, qui est le porte-parole de son parti en matière de relations fédérales-provinciales.

Les députés libéraux, en caucus hier, n'ont pas vu de difficultés avec cet article 42, qui permettrait au Parlement canadien de tenir un référendum et d'apporter des amendements à la constitution avec l'appui majoritaire des citoyens, mais sans l'approbation du gouvernement de leur province.

A ce sujet, un ministre expliquait hier qu'il faut voir là l'expression du principe d'un seul pays par opposition à deux ou à dix, ce dont parlait M. Trudeau à la fin de la conférence constitutionnelle, il y a quelques semaines.

Les députés libéraux fédéraux du Québec se sont dit par ailleurs opposés au principe du libre choix. A cet égard, ils sont parfaitement en accord avec l'esprit de la loi 101.

Quelques députés qui comptent des immigrants italiens dans leur comté disent avoir certaines réactions négatives. C'est le cas de M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis), Ian Watson (Châteauguay) et quelques autres.

Quelques autres députés ont pris part hier à ce débat qui prendra toute la semaine aux Communes et qui risque de se prolonger pendant quelques jours la semaine prochaine.

Un député de Terre-Neuve, M. James McGrath, a profité de l'occasion pour reprocher énergiquement au gouvernement fédéral de ne pas prendre ses responsabilités constitutionnelles à l'égard

de la sécession.

Pour l'instant, de toute manière, il n'y a pas le feu puisque M. Ouellet commence seulement sa phase de consulta-

rieusement la lourde bureaucratique d'une superstructure comme l'ONF avec son budget annuel de \$51 millions et son loyer de \$12 millions. Denis Arcand a déjà dit qu'il était plus facile au Québec de faire carrière dans des institutions cinématographiques que dans le cinéma, et François Truffaut a fait remarquer en visitant les studios de l'ONF qu'il y avait plus de caméras que de cameramen», a déclaré Michel Bouchard, qui a demandé pourquoi l'immense déploiement d'équipement technique de Radio-Québec, du ministère de l'Éducation, de l'IQC et de l'ADCA n'était pas accessible aux cinéastes québécois.

Les critiques les plus sévères ont été adressées à l'ONF, surnommé «l'endroit où le trafic bloque tout le temps». France Capistran, représentante d'une maison de distribution indépendante, s'en est prise à ce qu'elle appelle des actes de piraterie de l'ONF qui offre ses films gratuitement au public par le biais d'un réseau de distribution communautaire, et qui nuit considérablement aux indépendants incapables par la suite de trouver des acheteurs de films québécois dans les cégeps, les universités et les centres communautaires. Déclarant que la piraterie comme la permanence créative étaient des aberrations, elle a demandé qu'on impose des limites de personnel à l'ONF. «Si on n'est pas capable d'augmenter les budgets de production, on doit à ce moment geler les salaires des fonctionnaires», a-t-elle ajouté.

Le cinéaste Jean-Pierre Lefebvre a souligné pour sa part que la multiplication des sources de financement n'avait fait qu'augmenter la confusion et la perte de contrôle des moyens de production. «C'est quand même ironique de voir qu'il est finalement plus difficile de diffuser nos films aujourd'hui qu'en 66. Plus on avance dans notre cinéma et plus on recule dans notre diffusion». Le problème du contenu des films québécois ainsi que le déclin de leur popularité auprès du public ne fut pas une fois abordé.

A la suite de ces interventions, Michel Bouchard et Brigitte Sauriol ont insisté sur la nécessité de la création d'une commission d'enquête pour examiner de plus près l'épargne des fonds, résoudre le problème de la dualité gouvernementale et ramener la cinématographie nationale au Québec. Selon Bouchard, le cinéma national doit viser une rentabilité culturelle, sociale et économique à long terme. Le cinéma national ne doit pas faire de commerce mais de l'économie en fonction des emplois qu'il peut créer et de l'argent qu'il peut faire circuler. «Le fédéral veut étatiser le cinéma, il veut que le contenu soit au service de la machine, nous ont veut que la machine soit au service du contenu».

L'idée d'un projet à long terme a été reprise par Jean-Pierre Lefebvre. Selon le cinéaste, la culture nationale doit commencer à se développer dès l'école. C'est pour cela qu'il croit qu'un organisme comme l'IQC doit maintenir des liens étroits avec le ministère de l'Éducation. Jean Fortier, le directeur général de l'IQC, a assuré l'auditoire qu'il parlait régulièrement aux gens du ministère de l'Éducation, soulignant toutefois qu'il n'était ni producteur, ni distributeur et que son rôle était celui d'un intermédiaire.

Le commissaire adjoint de l'ONF, François Macerola, a reconnu à son tour les limites de l'institution pour laquelle il travaille. Il a demandé l'appui du secteur francophone pour aller chercher des fonds à Ottawa afin de lutter contre le cinéma américain et s'est déclaré prêt à ouvrir le réseau de distribution communautaire de l'ONF à l'industrie privée. Il a insisté enfin sur l'importance d'un cinéma national en dépit de la difficile négociation constitutionnelle qui se joue en ce moment.

Le cinéaste Jean-Pierre Lefebvre a conclu qu'il était impératif d'inventer un modèle de fonctionnement et de financement propre aux besoins du Québec et aux besoins de la cinématographie nationale.

◆ Commissaire

Proche-Orient. Le secrétaire du PC soviétique indique que cet accord dépasse largement le simple cadre des relations bilatérales: il permet à Moscou de jouer à nouveau un rôle de premier plan au Proche-Orient.

Dans son discours, M. Brejnev s'est en effet présenté comme le défenseur du monde arabe. Il a affirmé que «la sécurité des Etats et des peuples arabes est menacée par l'imperialisme». Mais le numéro un soviétique assure que l'URSS «oppose et opposera une riposte énergique à ceux qui voudraient porter un coup fatal à l'unité arabe».

Dans le conflit irano-irakien, M. Brejnev prône la négociation et affirme sa neutralité. Après ce traité, les observateurs estiment que Moscou a trouvé au Proche-Orient un nouveau point d'appui, fort utile au moment où l'Irak «amie» en guerre risque de s'affaiblir, sinon de basculer.

Dans une récente interview à un hebdomadaire arabe publié à Paris, le ministre syrien de l'Information, M. Ahmed Iskandar, avait en fait indiqué la portée de ce traité d'amitié et de coopération soviéto-syrien. Il avait dit: «Il s'agira de la réponse adéquate aux plans des signataires de Camp David».

M. Iskandar avait même estimé: «Il était temps de rétablir l'équilibre entre Israël et les pays arabes (...) Avec l'instauration au Proche-Orient d'un équilibre entre les deux grandes puissances». Selon les observateurs, le traité soviéto-syrien a été signé dans cet esprit.

Ce traité était envisagé par les deux pays depuis plusieurs mois. Mais la Syrie et l'Union soviétique semblaient hésiter. L'URSS, échaudée par son expérience égyptienne, craignait apparemment de se lier trop étroitement à un pays qui traversait alors une grave crise intérieure (la longue flamme de violence provoquée par les frères musulmans) et la Syrie, déjà isolée du monde arabe sous influence américaine, hésitait manifestement à s'isoler encore en se liant davantage au Proche-Orient.

Dans une récente interview à un hebdomadaire arabe publié à Paris, le ministre syrien de l'Information, M. Ahmed Iskandar, avait en fait indiqué la portée de ce traité d'amitié et de coopération soviéto-syrien. Il avait dit: «Il s'agira de la réponse adéquate aux plans des signataires de Camp David».

M. Iskandar avait même estimé: «Il était temps de rétablir l'équilibre entre Israël et les pays arabes (...) Avec l'instauration au Proche-Orient d'un équilibre entre les deux grandes puissances». Selon les observateurs, le traité soviéto-syrien a été signé dans cet esprit.

Ce traité était envisagé par les deux pays depuis plusieurs mois. Mais la Syrie et l'Union soviétique semblaient hésiter. L'URSS, échaudée par son expérience égyptienne, craignait apparemment de se lier trop étroitement à un pays qui traversait alors une grave crise intérieure (la longue flamme de violence provoquée par les frères musulmans) et la Syrie, déjà isolée du monde arabe sous influence américaine, hésitait manifestement à s'isoler encore en se liant davantage au Proche-Orient.

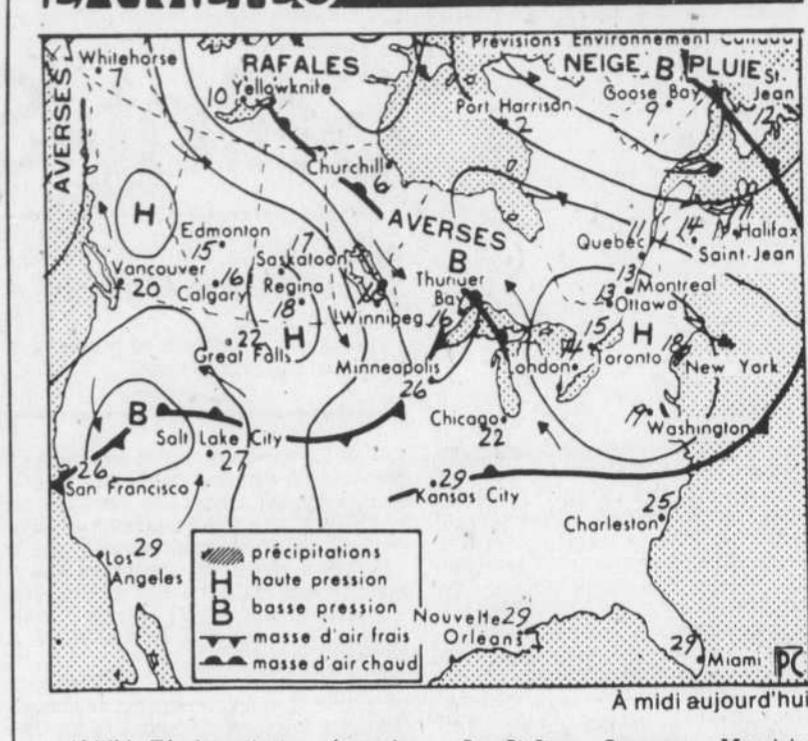
Trois éléments, selon les meilleurs diplomates arabes à Beyrouth et à Damas, ont précipité les choses: la Syrie a surmonté la crise provoquée par les Frères musulmans, l'Union a été proclamée le mois dernier entre la Syrie et la Libye, enfin, depuis deux semaines, la guerre fait rage entre l'Irak (également lié à l'Union soviétique par un traité d'amitié et de coopération) et l'Iran, bouleversant toutes les données du Moyen-Orient.

L'Union entre la Libye et la Syrie a probablement joué un rôle, estimant certains diplomates arabes. Cette union, quelle qu'en soit la portée future, apporte de toutes façons une caution financière capitale à la Syrie.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a permis au président syrien de présenter à Moscou, non en demandant d'assistance, mais en homme aux arrières financièrement assurés. Selon les observateurs, la Libye pourra en effet se porter garant du paiement de certaines dettes.

La première agence américaine, Associated Press (AP), est une coopérative de presse. Elle compte comme membres plus de 1 300 quotidiens, environ 5 000 stations de radio et 580 stations de télévision. Ses revenus en 1980 devraient être de l'ordre de \$139 millions, pour des dépenses de l'ordre de \$138.5 millions.

LA MÉTÉO



Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux et possibilité de neige, vent modéré du nord-ouest, maximum 5. Vendredi: nuageux avec éclaircies.

Rimouski, Matapedia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux, neige sur tout en matinée, vent modéré du nord-ouest, maximum 5. Vendredi: variable.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Estrie: nuageux avec éclaircies, maximum 10. Vendredi: ciel variable.

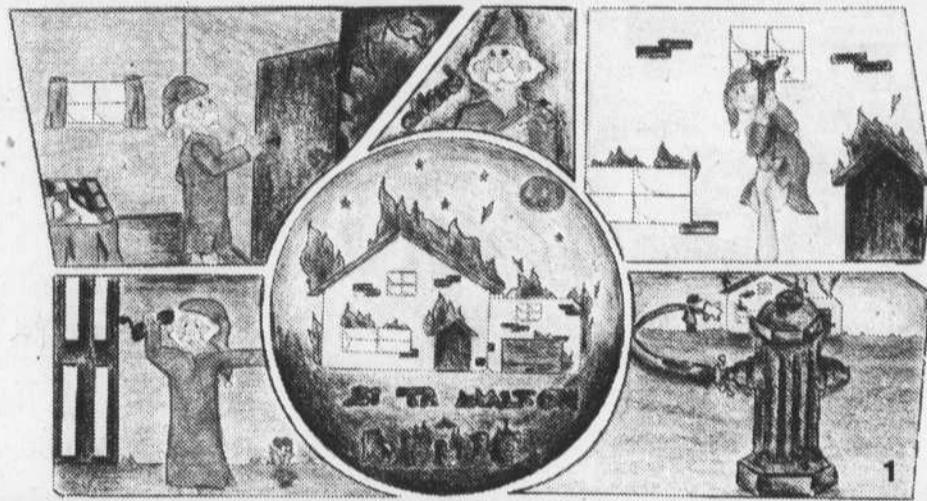
Baie-Comeau, Québec: nuageux avec quelques éclaircies, vent modéré, maximum 7. Vendredi: ciel variable.

Le cinéaste Jean-Pierre Lefebvre a souligné pour sa part que la multiplication des sources de financement n'avait fait qu'augmenter la confusion et la perte de contrôle des moyens de production. «C'est quand même ironique de voir qu'il est finalement plus difficile de diffuser nos films aujourd'hui qu'en 66. Plus on avance dans notre cinéma et plus on recule dans notre diffusion».

Le cinéaste Jean-Pierre Lefebvre a souligné pour sa part que la multiplication des sources de financement n'avait fait qu'augmenter la confusion et la perte de contrôle des moyens de production. «C'est quand même ironique de voir qu'il est finalement plus difficile de diffuser nos films aujourd'hui qu'en 66. Plus on avance dans notre cinéma et plus on recule dans notre diffusion».

Le cinéaste Jean-Pierre Lefebvre a souligné pour sa part que la multiplication des sources de financement n'avait fait qu'augmenter la confusion et la perte de contrôle des moyens de production. «C'est quand même ironique de voir qu'il est finalement plus difficile de diffuser nos films aujourd'hui

LA PRÉVENTION DES INCENDIES



Les sirènes hurlent mais il n'y a pas toujours le feu

par Paul Morisset

NOUS voilà pris encore une fois dans la circulation de cinq heures. La journée a été dure, et votre esprit commence doucement à vagabonder sur une petite musique FM...

Tout à coup, quelque part derrière, une sirène retentit. Un clignotement rouge surgit dans votre rétroviseur. Vous vous tassez à droite en catastrophe, en manquant d'amboutir l'auto voisine. Aussitôt, un monstre sur quatre roues fonce sur votre passage et vous dépasse dans un vacarme épouvantable.

«Encore un feu!» constatez-vous, une fois remis de votre traumatisme. Et vous imaginez vaguement quelque maison ou quelque immeuble en proie à l'«élément destructeur».

En fait, il est fort probable que vous vous trompez. Les équipées fulgurantes de nos sapeurs se terminent assez peu souvent devant une maison ou un immeuble en flammes.

Selon les statistiques du Service des incendies de Montréal, les pompiers de la ville ont fait 23,092 «sorties» en 1979 (chaque sortie représentant en moyenne le déplacement de trois véhicules). Cette même année, la ville ne déplorait que 2,954 «incendies de bâtiment». Ainsi plus de 85% des «sorties» de pompiers ont été motivées par autre chose que des «incendies de bâtiment».

Alors, de quoi s'agit-il? De

fauuses alertes, bien sûr, mais aussi de petits incendies mineurs dans des tas de rebus ou des voitures, ou encore des «situations d'urgence» de toute nature, parfois dramatiques, parfois loufoques. Dans cette dernière catégorie, on peut mentionner l'intervention des pompiers dans un restaurant de la rue de l'Université, où une mouflette égarée était en train de seiner la terrasse. Une autre fois, il fallut dépecher une équipe pour soulager un garçonnet dont la tête était coincée dans un pot de chambre. Et il arriva régulièrement que les femmes fassent venir les pompiers en pleine nuit pour vérifier des «bruits étranges» dans leur maison. «On ne prend pas de chances», nous a expliqué un répartiteur du central téléphonique du Service des incendies, en précisant cependant que le service n'acceptait plus de se porter au secours des chats en détresse au sommet des arbres ou des poteaux de téléphone.

L'année dernière, plus d'unités des appels auxquels les pompiers montréalais ont répondu étaient de fausses alertes. (Nous parlons ici de la Ville de Montréal proprement dite, et non de l'agglomération métropolitaine ou de la Communauté urbaine.) La grande majorité de ces fausses alertes provenaient d'avertisseurs d'incendie. Les autorités ont donc décidé d'éliminer le problème à la source.

Il y avait près de 3,000 «boîtes rouges» à Montréal lorsque leur enlèvement a commencé progressivement l'an dernier. Il en reste moins de 1,000 aujourd'hui, et toutes devraient être éliminées d'ici à mai 1981. Déjà, on constate une chute radicale du nombre de fausses alertes.

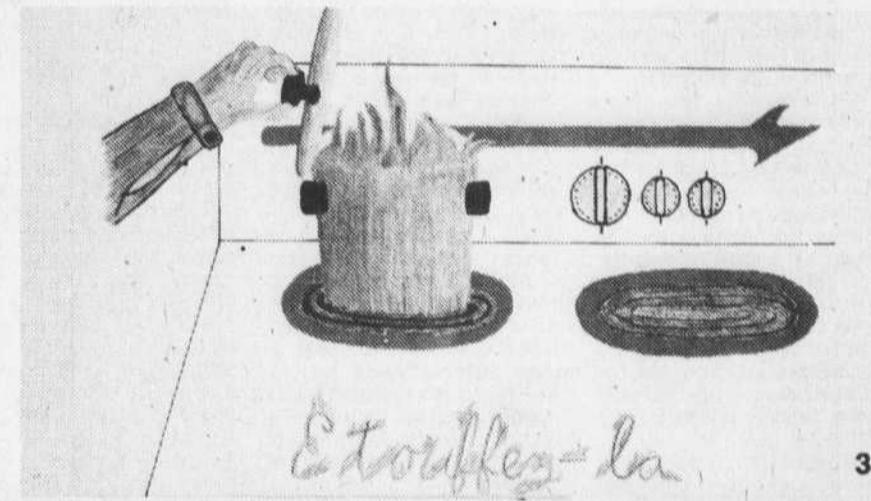
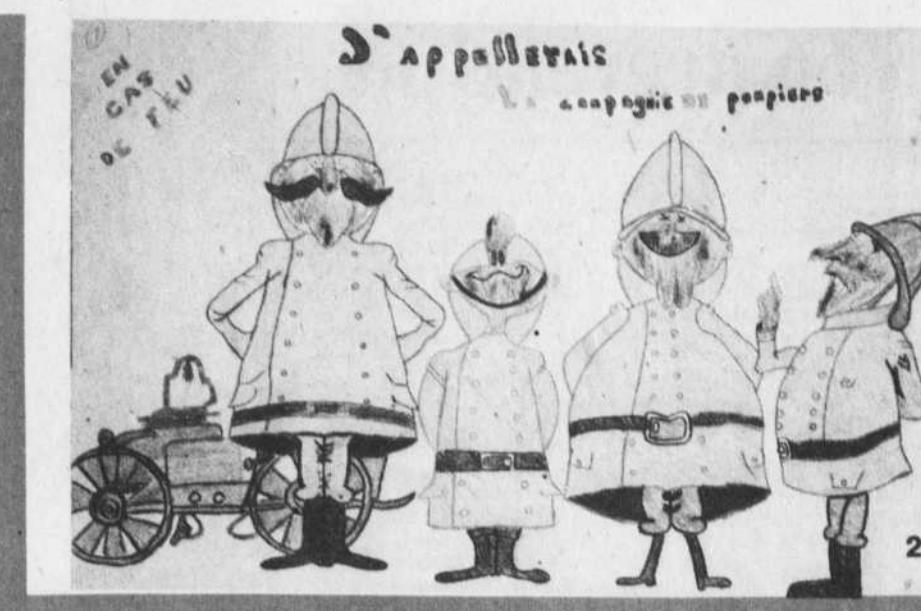
D'après une étude du Service des incendies, plus de 90% des alertes d'avertisseurs étaient fausses. Et dans la

grande majorité des autres cas, les pompiers étaient également alertés, de toute façon, par un ou plusieurs appels téléphoniques. Il restait quelques cas, certes, où la boîte rouge s'était révélée indispensable, mais les dirigeants du service ont finalement estimé que les désavantages de l'appareil l'emportaient largement sur ses avantages.

La suppression des boîtes rouges diminue légèrement la protection des citoyens, reconnaît M. Jean-Marie Roussel, du groupement technique des assureurs, organisme privé spécialisé dans l'évaluation de risques pour le compte des compagnies d'assurances canadiennes. M. Roussel dirige le Service d'inspection des assureurs-incendie du Groupe pour la région du Québec et, à ce titre, évalue chaque municipalité en fonction de sa capacité de protection contre l'incendie. Dans son classement provincial, Montréal figure en tête de liste avec quelques autres villes: sur une échelle qui va de 10 à 1, elle a la cote 3, qui correspond à une ville «bon protégée», dotée d'un «très bon service d'incendie».

En ce qui concerne l'enlèvement des avertisseurs rouges, M. Roussel a incité la Ville de Montréal à la prudence: «Nous avons recommandé aux autorités de garder les boîtes rouges autant que possible dans les secteurs industriels où il y a moins de cabines téléphoniques».

M. Jean Labbé, président nouvellement réélu de l'Association des pompiers de Montréal, un syndicat indé-



Les étudiants du Québec ont participé l'automne dernier, au concours de dessins organisé dans chaque province, se sont mérités près de la moitié des prix disputés, soit les 2^e, 3^e, 5^e et 6^e places au niveau secondaire et les 5^e et 6^e places au primaire. Au Québec, le concours est organisé par la Direction générale de la prévention des incendies.

Voici les gagnants au niveau secondaire:

■ Mme Danielle Bouchard de l'école André Laurendeau à Saint-Hubert, (1);

■ Mme Louise Simotte de l'école Sainte-Elizabeth à Saint-Alexis-des-Monts;

■ M. Dany Labrecque de l'école Paul-Rousseau à Drummondville;

■ M. Christian Brunelle de l'école Paul-Léjeune à Sainte-Elisabeth, (4);

Et les gagnants au niveau primaire:

■ M. Mario Phaneuf de l'école Jean-Raimbaud à Drummondville, (3);

■ M. René Lamotte de l'école Sainte-Thérèse Doisneau, (2).

pendant, va cependant beaucoup plus loin. Pour lui, la Ville commet une erreur fondamentale en combattant les fausses alertes par le retrait des avertisseurs. «C'est comme chercher à réduire les vols de banque en fermant les succursales pendant les heures d'affaires», aime-t-il répété.

M. Labrèche ne voit pas les choses du même oeil. M. Labrèche s'oppose à la disparition des boîtes rouges, pense le surintendant du Service des incendies, parce qu'il craint que la réduction des fausses alertes entraîne une nouvelle diminution des effectifs de son syndicat.

En ce qui concerne l'enlèvement des avertisseurs rouges, M. Roussel a incité la Ville de Montréal à la prudence: «Nous avons recommandé aux autorités de garder les boîtes rouges autant que possible dans les secteurs industriels où il y a moins de cabines téléphoniques».

M. Jean Labbé, président nouvellement réélu de l'Association des pompiers de Montréal, un syndicat indé-

pendant, va cependant beaucoup plus loin. Pour lui, la Ville commet une erreur fondamentale en combattant les fausses alertes par le retrait des avertisseurs. «C'est comme chercher à réduire les vols de banque en fermant les succursales pendant les heures d'affaires», aime-t-il répété.

M. Labrèche ne voit pas les choses du même oeil. M. Labrèche s'oppose à la disparition des boîtes rouges, pense le surintendant du Service des incendies, parce qu'il craint que la réduction des fausses alertes entraîne une nouvelle diminution des effectifs de son syndicat.

La Ville de Montréal, qui emploie 2,300 pompiers professionnels à la fin de 1978, en compte aujourd'hui environ 2,200 et ce chiffre devrait baisser encore légèrement avant de se stabiliser vers la fin de l'an prochain.

Comme nous l'a expliqué le directeur, M. Moineau, la Ville procède depuis 1972 à la «rationalisation» de son service d'incendies. Elle regroupe des casernes, modernise son équipement et pratique une «politique d'emploi différencié», qui consiste à ne pas remplacer les pompiers à la retraite.

Pourquoi cette cure d'aménagement? Pour des raisons budgétaires, sans doute, mais aussi et surtout parce que les besoins de Montréal ne sont plus les mêmes qu'avant en matière de protection contre les incendies. Le danger de feu est tout simplement moins élevé que dans les années passées, soulignent MM. Moineau et Béliveau.

Il y a plusieurs raisons à ce phénomène, à commencer par la diminution de la population de Montréal, qui est passée d'environ 1,5 million il y a une décennie à guère plus de un million aujourd'hui.

Et puis, beaucoup de nids à incendie ont été éliminés avec la démolition de taudis dans

l'est de la ville. De ce point de vue, «la construction de la Maison de Radio-Canada a été une très bonne affaire», signent MM. Moineau et Béliveau.

Le Vieux-Montréal, autre source de problèmes, a beaucoup changé depuis 10 ou 15 ans. La rénovation de bâtiments anciens y est très répandue et les nouveaux propriétaires tiennent à sauvegarder leur investissement par des mesures d'«auto-protection» (installation d'extincteurs automatiques, de détecteurs de fumée, etc.).

De plus, les règlements de construction sont plus sévères en matière d'incendies. La brique, le béton et autres matériaux ignifugés remplacent souvent le bois, et les habitations collectives sont désormais aménagées de façon à ce que le feu se répande moins facilement d'un logement à l'autre.

En l'absence d'un code provincial de prévention contre

l'incendie — absence que M. Roussel déplore amèrement — la Ville de Montréal s'est dotée de son propre code et de son propre service de prévention des incendies dirigé par le chef-inspecteur Maurice Lessard, sous les ordres de M. Moineau. Ce service collabore entre autres au programme municipal d'élimination des vieux hangars, élimination stimulée par l'octroi de subventions aux propriétaires intéressés. Les résultats positifs de ce programme lancé l'an dernier vont certainement apparaître dans les statistiques d'incendie de cette année», affirme M. Roussel.

Alors que le danger de feu tend généralement à diminuer, les moyens de lutte s'améliorent. M. Moineau parle avec enthousiasme des grandes échelles aériennes qui peuvent désormais être dressées par un seul homme, au lieu d'une équipe entière. Il parle également des lanceurs d'incendie modernes, ultralégers par rapport à celles qu'il a connues dans les débuts de sa carrière. Il y a aussi la nouvelle flotte de camions bien équipés, dont la plupart viennent de firmes québécoises rivaux établies toutes deux, assez curieusement, dans la petite localité de Pierreville, sur les bords de la Yamaska.

Pour ce qui est de la réduction graduelle du nombre des pompiers, M. Moineau soutient qu'il ne veut pas faire «des économies au prix de la sécurité des citoyens», mais qu'il ne veut pas non plus entretenir un «surcroît d'effets injustifiables». Et de citer à ce propos les résultats d'un sondage mené l'an dernier par la Ville de Montréal auprès d'une vingtaine d'autres grandes villes du Canada.

Les résultats de cette enquête montrent que Montréal comptait alors 2,23 pompiers par 1,000 habitants. La Ville de Toronto en avait seulement 1,82, et la moyenne nationale était encore plus faible: 1,59 pompier par 1,000 habitants. Seule la Ville de Halifax surpassait Montréal.

Malgré les réductions de notre personnel, note M. Moineau, «nous gardons une marge de sécurité très confortable par rapport aux normes des assureurs». Toute proportion gardée, ajoute-t-il, «il n'y a pas une ville qui envoie autant de pompiers et de véhicules pour combattre un incendie».

Evidemment, cette protection coûte quelques sous au contribuable. Le budget du Service des incendies de Montréal est de \$66 millions pour 1980. M. Moineau a demandé un budget supérieur pour l'an prochain puisqu'il prévoit, entre autres, la construction de deux nouvelles casernes (et peut-être la démolition de deux anciennes). Il y aurait aussi d'autres projets, mais le directeur juge prématuré d'en parler.

On peut penser qu'un de ces projets pourrait concerner l'information du central téléphonique du Service des incendies. Ce central fonctionne selon la même vieille méthode depuis des décennies, et il est question depuis des années de le moderniser une fois pour toutes. Il semble que cette transformation n'a pas été jugée prioritaire jusqu'à présent parce que les répartiteurs travaillent déjà fort rapidement avec les moyens dont ils disposent. Dans des conditions normales, dit-on, les pompiers montréalais arrivent sur les lieux trois ou quatre minutes, parfois moins, après l'alerte.

Encore faut-il les appeler à temps, avant que l'incendie ait pris les allures d'une conflagration générale. À ce propos, à l'occasion de la Semaine nationale de la prévention des incendies, M. Moineau tient à rappeler au public l'importance des détecteurs de fumée, ces appareils dont l'utilité n'est plus à démontrer. Il en faut dans chaque foyer, insiste-t-il, en invitant les familles à visiter cette semaine la caserne de pompiers de leur voisinage.

POUR LA PRÉVENTION, NOUS COMPTONS SUR VOUS; POUR LA PROTECTION, COMPTEZ SUR NOUS.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

prévention des incendies

Les hôpitaux dépensent beaucoup en prévention

par Sylvie Gendreau

LES conséquences désastreuses des nombreux feux des années 70 ont provoqué une prise de conscience collective de la part de plusieurs personnes impliquées, de près ou de loin, dans la prévention des incendies. Heureusement, car, si depuis la dernière décennie les techniques de prévention des incendies ont énormément évolué, ce serait plutôt le contraire pour la chirurgie plastique qui n'a encore rien trouvé pour atténuer les cicatrices causées par les brûlures, lorsque ces dernières ne sont pas mortelles!

La prévention des incendies dans les hôpitaux, c'est une organisation pensée dans les moindres détails. Dans la plupart des cas, elle est dirigée par un technicien en prévention d'incendie, ayant reçu une formation à l'École Polytechnique de Montréal. Ce technicien est la personne ressource pour former le personnel de sécurité à intervenir en cas d'incendie et pour informer tout le personnel de l'hôpital afin que chacun des employés sachent comment agir dans ces moments de haute tension.

A l'aide d'un guide et archétypal publié par le ministère des Affaires sociales du Québec, chaque hôpital doit produire son plan d'urgence indiquant le rôle de chacun des employés en cas d'incendie et toutes les autres informations pertinentes. Un des éléments importants est l'évacuation prévue chaque année pour tous les secteurs de l'édifice hospitalier. Afin de donner un caractère plus authentique à ces simulations, lorsqu'ils sont disponibles les pompiers sont invités à y participer.

De plus, une fois par année, certains hôpitaux, comme Notre-Dame et Sainte-Justine, par exemple, organisent une semaine de prévention des incendies, au cours de laquelle ils présentent des films et font une exposition des systèmes d'alarme et des extincteurs (qu'ils font d'ailleurs tirer comme prix de présence) à l'entrée principale de l'hôpital. C'est une façon amusante de sensibiliser non seulement les employés, mais aussi les patients et les visiteurs.

Ce n'est pas une mince tâche pour le technicien en prévention des incendies de voir à ce que toutes les normes soient respectées. Nous vous avons mentionnés le ministère des Affaires sociales, mais il y a aussi le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec qui se préoccupe d'inscrire si la construction des édifices hospitaliers est conforme aux normes énoncées dans les différents codes de bâtiments, d'électricité, etc.

Les hôpitaux sont aussi obligés de se soumettre aux exigences du Conseil canadien d'accréditation et des compagnies d'assurance. Ceux de Montréal doivent aussi suivre les règlements du Service des incendies de Montréal qui les visitera chaque année pour une inspection détaillée. Celui-ci appuie moralement les techniciens en prévention

en leur donnant des conseils pour mettre sur pied des plans d'action intéressants. En effet, il y a une étroite collaboration entre les techniciens et les pompiers; que ce soit pour les simulations, les inspections ou l'entraînement. Le Service des incendies offre gratuitement des cours d'une durée de 6 heures sur la prévention des incendies.

Pour sa part, la Ville de Montréal produit des plans d'intervention pour chacun des hôpitaux, ces plans sont faits minutieusement. Ils contiennent un dessin détaillé de tous les secteurs de l'hôpital avec toutes les informations susceptibles de venir en aide aux pompiers lorsqu'il y a une alerte. Rien n'y est omis, l'endroit où sont situés les extincteurs, les boyaux, les ascenseurs, les escaliers, les liquides inflammables, etc.

Les trois ou quatre casernes à proximité de l'hôpital sont prévenues dès que l'alarme est déclenchée et tous les camions et la voiture du chef de district sont munis du plan d'intervention de l'hôpital sous leur responsabilité. Il est donc obligatoire pour le Service d'incendie de remettre le plan d'intervention à jour, si les hôpitaux apportent des modifications à leurs bâtiments et équipements, pour éviter des pas et des risques inutiles.

Tous les hôpitaux sont soumis à des normes identiques, mais chaque hôpital se comporte différemment en fonction de ses besoins et de ses budgets. Pour en savoir davantage, LE DEVOIR a visité trois hôpitaux de Montréal ayant une approche différente: Louis-Hippolyte Lafontaine, Sainte-Justine et Notre-Dame.



taine, Sainte-Justine et Notre-Dame.

■ **Louis-Hippolyte Lafontaine: un institut psychiatrique**

— La nature des maladies traitées oblige cet hôpital à une rigueur plus vigoureuse dans l'entraînement du personnel affecté à la prévention des incendies. En plus d'avoir un technicien en prévention à temps plein, les 34 hommes de la sécurité suivent un cours donné par les pompiers de Montréal. Pour le reste du personnel, il y a eu, cette année seulement, 180 séances d'information et des évacuations de tous les secteurs, à trois reprises; le jour, le soir et la nuit.

Louis-Hippolyte Lafontaine est probablement le seul hôpital, à notre connaissance, qui fait participer les patients aux simulations d'incendies. Après ses nombreux feux d'il y a 4 ans, les compagnies d'assurance ont obligé Louis-Hippolyte Lafontaine à investir \$1 million pour rendre les bâtiments plus sécuritaires.

M. Jean-Guy Deguisse, directeur-général de cet hôpital a expliqué à cet effet qu'il est évident que des structures en bois soient plus inflammables que celles en métal, surtout que nos bâtiments sont très vieux. Un d'ailleurs date de 105 ans, c'est-à-dire d'une époque où les normes de sécurité étaient beaucoup moins développées. Toutefois, à la fin d'octobre les rénovations seront terminées et l'Institut Louis-Hippolyte Lafontaine sera presque 200% plus sécuritaire qu'auparavant, quoique s'il se trouve des pyromanes sous notre toit, nous ne sommes jamais à l'abri du feu."

■ **Sainte-Justine: un hôpital pour enfant** — Touchons du bois, l'hôpital Sainte-Justine n'a encore aucun feu à son actif, que de petits incidents de fumée et c'est tout. Son chef de sécurité et technicien en prévention est un homme très dynamique qui cumule les deux fonctions. Il s'efforce de convaincre les employés de l'importance de prévenir les incendies. La seule chose qu'il déplore c'est le peu de participation de la part du personnel aux activités qu'il organise.

L'hôpital Sainte-Justine est bien protégé contre le feu et c'est une activité qui est en expansion présentement. Les jeunes patients ne participent pas aux évacuations, mais le 11 juillet dernier on a tenté l'expérience avec les enfants de la garderie qui étaient dehors dans un temps record d'une minute et demie et ce, sans bousculade. Les autorités présument qu'il en serait de même avec les patients en cas de feu.

Mais, comme le mentionne M. René Devally, «même si les bâtiments sont à l'épreuve du feu; les rideaux, les papiers

et presque tout brûle; les briques, les réchauds, les lampes à huile, etc. De plus, les vacances sont des moments de détente et de liberté, durant lesquels, les tout-petits sont souvent plus libres, malheureusement trop libres.

La nature des brûlures suit

Il n'y a pas que le feu qui menace les enfants

par Sylvie Gendreau

Au Québec, le taux de mortalité le plus élevé se retrouve chez les vieillards et les enfants. En effet, la première place est occupée par les personnes âgées de 65 ans et plus, avec un taux de 20,3%, selon les statistiques du gouvernement du Québec de 1978. Elles sont suivies de très près, avec un taux de 14,5% chez les enfants entre 0 et 4 ans.

Quant aux enfants victimes des incendies, c'est-à-dire, qui sont brûlés mais encore vivants, l'hôpital Sainte-Justine est munie d'un service spécialisé, où ces enfants reçoivent des soins attentifs, grâce auxquels, ils ont une chance de survie.

Mais la plupart des enfants hospitalisés pour des brûlures graves, le sont pour avoir été ébouriffés accidentellement dans leur bain et pas toujours à cause des incendies.

Distractement, un des parents dépose l'enfant dans la baignoire et fait couler l'eau, tout en oubliant de vérifier le degré d'eau chaude. Parfois, 5 minutes suffisent pour brûler cette peau tendre et entraîner une blessure mortelle ou un corps couvert de cicatrices pour toute une vie. A ceci s'ajoute l'immense souffrance ressentie par les parents, qui toute leur vie se culpabilisent, à tort ou à raison, pour une négligence humaine qui n'aura duré que quelques minutes, mais qui aura comme conséquence de gâcher peut-être plusieurs années de leur vie et de celle de

leur enfant.

Mais que se passe-t-il? Cette année à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal, en l'espace des deux ou trois mois d'été, il y a eu autant d'enfants brûlés que pendant les 2 dernières années! Selon les spécialistes, les causes principales de ces brûlures graves seraient dues à la négligence des parents. Que ce soit des allumettes à la portée de la main des enfants, des cigarettes allumées dans les cendriers, un grille-pain facile d'accès, un enfant laissé sans surveillance près d'une prise de courant, l'extrémité du fil d'une bouilloire électrique facile à attraper pour le bébé qui aura presque toujours le réflexe de le porter à sa bouche, une tasse de café sur une table ou en vue sur le comptoir, une tondeuse à gazon, etc. Bref, une série d'objets banals faisant partie de notre quotidien et auxquels nous ne portons même plus d'attention particulières.

Malgré tout, les enfants brûlés sont hospitalisés pour des brûlures graves; le sont pour avoir été ébouriffés accidentellement dans leur bain et pas toujours à cause des incendies.

Distrairement, un des parents dépose l'enfant dans la baignoire et fait couler l'eau, tout en oubliant de vérifier le degré d'eau chaude. Parfois, 5 minutes suffisent pour brûler cette peau tendre et entraîner une blessure mortelle ou un corps couvert de cicatrices pour toute une vie. A ceci s'ajoute l'immense souffrance ressentie par les parents, qui toute leur vie se culpabilisent, à tort ou à raison, pour une négligence humaine qui n'aura duré que quelques minutes, mais qui aura comme conséquence de gâcher peut-être plusieurs années de leur vie et de celle de

leur enfant.

Mais que se passe-t-il?

Cette année à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal, en l'espace des deux ou trois mois d'été, il y a eu autant d'enfants brûlés que pendant les 2 dernières années! Selon les spécialistes, les causes principales de ces brûlures graves seraient dues à la négligence des parents. Que ce soit des allumettes à la portée de la main des enfants, des cigarettes allumées dans les cendriers, un grille-pain facile d'accès, un enfant laissé sans surveillance près d'une prise de courant, l'extrémité du fil d'une bouilloire électrique facile à attraper pour le bébé qui aura presque toujours le réflexe de le porter à sa bouche, une tasse de café sur une table ou en vue sur le comptoir, une tondeuse à gazon, etc. Bref, une série d'objets banals faisant partie de notre quotidien et auxquels nous ne portons même plus d'attention particulières.

Malgré tout, les enfants brûlés sont hospitalisés pour des brûlures graves; le sont pour avoir été ébouriffés accidentellement dans leur bain et pas toujours à cause des incendies.

Distrairement, un des parents dépose l'enfant dans la baignoire et fait couler l'eau, tout en oubliant de vérifier le degré d'eau chaude. Parfois, 5 minutes suffisent pour brûler cette peau tendre et entraîner une blessure mortelle ou un corps couvert de cicatrices pour toute une vie. A ceci s'ajoute l'immense souffrance ressentie par les parents, qui toute leur vie se culpabilisent, à tort ou à raison, pour une négligence humaine qui n'aura duré que quelques minutes, mais qui aura comme conséquence de gâcher peut-être plusieurs années de leur vie et de celle de

leur enfant.

Comment peut-on expliquer cette hausse vertigineuse du nombre d'enfants brûlés. A

part l'utilisation massive d'appareils ménagers et de toutes

les autres conséquences de l'évolution de notre monde technologique et industriel, il y a certes l'activité la plus populaire au Québec, le camping. Alors là, tout est à la portée de la main des enfants

suite à la page 22

PLUS DE \$275,000,000 PLACÉS AU QUÉBEC

UNE ENTREPRISE CONSCIENTE DE SON RÔLE SOCIAL

LA PRUDENTIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE LIMITÉE



(The Prudential Assurance Company Limited)

Siège social canadien
635, bd Dorchester ouest
Montréal

Pour recevoir notre brochure intitulée Prévention des incendies et Sécurité au foyer, écrivez ou téléphonez à notre service de Relations extérieures (878-2361).

pratique toutes les branches d'assurances d'un océan à l'autre

LA CAPITALE

Compagnie d'assurance générale
Filière de la Mutualité-vie des Fonctionnaires du Québec

Propriété entière des fonctionnaires,
au service exclusif du secteur public



Compagnie d'Assurance
du Home Canadien

Siège social:

1075 côte du Beaver Hall

Montréal, Québec

H2Z 1S6

TÉL.: 866-6531

prévention des incendies

Le service de prévention des incendies retourne à l'école

par Christine Isabelle

DANS le cadre de la semaine de prévention des incendies, M. Guy Tardif, ministre provincial des Affaires municipales, a inauguré cette semaine à Mirabel, la première école de pompiers au Québec.

Au départ, l'Académie québécoise des pompiers était prioritairement destinée à la formation des pompiers volontaires. La Fédération québécoise des Chefs de pompiers a cependant décidé que les cours dispensés seront accessibles à tous les pompiers.

Cette école correspond à un besoin, admet M. Tardif. Lorsque le ministre avait annoncé en mai dernier, pendant le troisième congrès annuel de la Fédération, son appui financier, il avait déclaré que «pendant des années, on a mis l'accent sur l'acquisition d'équipements et de matériel de lutte contre l'incendie, mais il est demeuré des lacunes au niveau de la formation des pompiers, surtout des pompiers volontaires.»

Cette institution pourra accueillir 50 candidats simultanément. De plus, 75 autres candidats pourront y suivre des cours du soir, sans compter les 80 candidats pouvant y être reçus en fin de semaine, selon un horaire réparti sur une période de 16 heures.

Tous les pompiers ne seront pas pour autant tenus de faire un séjour à l'Académie de Mirabel. La Direction générale de la Prévention des incendies continuera pour sa part à donner les cours de formation qu'elle dispense depuis plusieurs années à travers le Québec.

Des membres du Département d'éducation permanente de l'Université de Montréal, spécialisés dans la formation des adultes, ont été mandatés en vue de définir ce que pourrait être un programme de formation pour les pompiers.

Lancé en 1978, ce projet d'école a mis deux ans à se concrétiser. Une aide financière de \$80,000 du ministère des Affaires municipales du

Québec (MAM) a permis le réaménagement d'un couvent désaffecté de Ste-Scholastique acheté par le ministère fédéral des Travaux publics. L'esprit d'initiative des pompiers a fait le reste.

Plus de 6,000 heures-hommes ont été données bénévolement par des centaines de pompiers afin que cet édifice de quatre étages fasse peau neuve. Bois, accessoires électriques, tuiles, plomberie, peinture ont été offerts gratuitement à la Fédération par quelque trente-cinq fournisseurs. Des manufacturiers de matériel d'incendie ont fourni des systèmes d'alarme, extincteurs et même deux camions à incendie pour l'entraînement des pompiers. On évalue la somme de tous ces efforts à environ \$125,000.

C'est ainsi que cette école se retrouve équipée d'un des systèmes d'alarme-incendie les plus perfectionnés qui existent présentement.

Sur le marché depuis deux ans, le Centrum V, fabrique

diction pour ses habitants.

En 1979, comparativement au reste de la province, la région de Montréal enregistrait 12,325 incendies, soit 55,8%, soixante-six décès, soit 46,5% et des pertes matérielles s'élèvent à \$137,406,196 soit 55,9% de toute la province.

Dans la région montréalaise, le nombre d'incendies par 1,000 habitants présente un ratio de 3,42, le nombre de décès par 100,000 habitants 1,82 et les pertes par habitant se situent à \$38,19, démontrant que cette région maintient une performance meilleure ou égale à la moyenne provinciale soit, dans l'ordre, 3,47, 2,23 et \$38,69.

Ceci s'explique par le fait que les régions à forte densité bénéficient d'une intervention plus rapide des pompiers ce qui amène des pertes par habitant moins élevées. Tandis que le nombre d'incendies résulte davantage de conditions sociales, tel le comportement, et de défauts techniques. Cette performance de la région de Montréal, par rapport à la province, se retrouve également pour la région de Québec.

Pour que l'intervention des pompiers soit rapide et efficace, le MAM contribue, en plus de sa subvention à l'Académie de Mirabel, à différents programmes devant améliorer l'équipement et le perfectionnement des pompiers.

Dans le cadre de l'«Opération Tournesol», le MAM a engagé \$2,000,000 à Montréal et \$500,000 à Québec pour l'élimination des vieux hangars.

La Direction générale de prévention des incendies (DGPI) du même ministère collabore à la préparation des programmes pour des cours offerts pour la formation des pompiers à la polyvalente Saint-Maxime (Chomedey), au Cégep de Hull, au Cégep de Sherbrooke, au Cégep de Trois-Rivières et à l'Université de Montréal.

Le ministère donne aussi

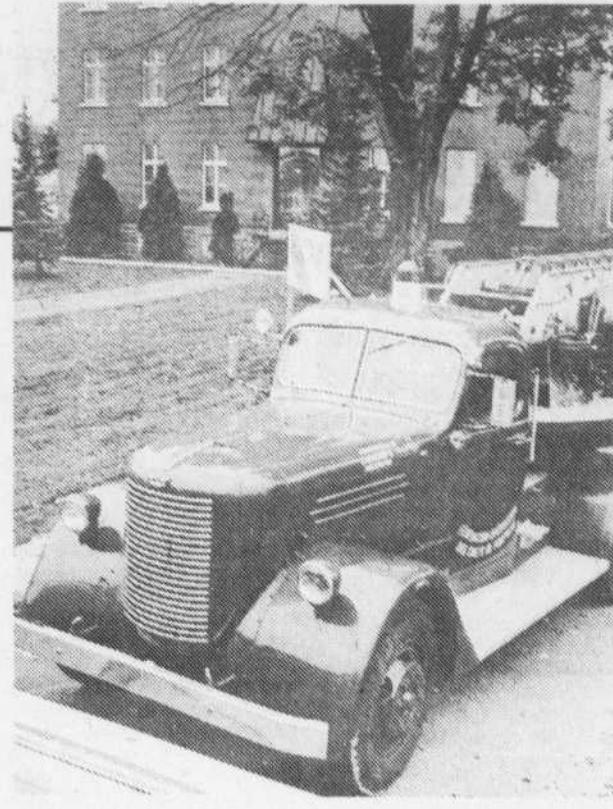


Photo Jacques Grenier

rageant de l'efficacité de ces campagnes est la forte augmentation du nombre de foyers québécois protégés par au moins un détecteur de fumée, qui est passé de 2,3% à 40% entre 1977 et 1980.

Après la campagne de «Pit le Sorteux» qui insiste sur la marche à suivre en cas d'incendie, c'est-à-dire sortir, le plan de la Direction générale de la Prévention des incendies s'attaqua dans un premier temps au comportement négligent des personnes, principalement des fumeurs. Dans un second temps, on reprendra en les intégrant, les quatre thèmes des années précédentes.

Des activités ont également été prévues pour toute la semaine de prévention des incendies, sous le thème «Le service de prévention des incendies retourne à l'école». Des représentants de services d'incendie municipaux visiteront les écoles de leur localité dans le double but de sensibiliser le directeur de l'école à la préparation d'un programme de sécurité et d'un plan d'évacuation des lieux en cas d'incendie, et d'enseigner aux enfants comment faire face à l'incendie en les invitant à préparer, avec leurs parents, un plan d'évacuation de leur demeure.

En somme, des enfants renseignés, des adultes avertis et des pompiers mieux formés, trois éléments essentiels pour la prévention des incendies.

Thibault

EXTINCTEURS A B C (supports muraux inclus)

2½ lbs: \$19.00 — 5 lbs: \$29.00 — 10 lbs: \$49.00

CAMIONS Pierre Thibault INC. C.P. 210, PIERREVILLE, QUÉBEC, CANADA - J0G 1J0
TÉL. 514/568-3336
MONTRÉAL 514/861-1305



LE BUREAU
D'EXPERTISES
DES ASSUREURS LTÉE

J.J. Bourgonniere
Président

4300, RUE JEAN-TALON OUEST, MONTRÉAL

Tél.: 735-3561

Premier bureau d'assurance établi au Canada

PHOENIX DU CANADA



Bureau Principal du Québec
CLAUDE DESJARDINS,
directeur régional du Québec
1801, AV. MCGILL COLLEGE
126 ÉTAGE
MONTRÉAL, QUÉBEC H3A 2N4

LA COMPAGNIE FAIT AFFAIRES AU CANADA DEPUIS 176 ANS
1804-1980

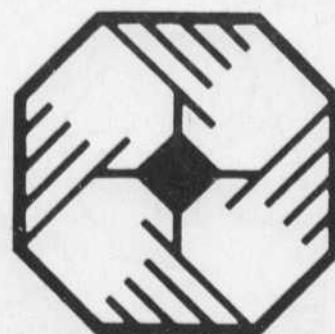
J.B. MURCH
PRÉSIDENT

Bureau régional Michel Côté
directeur, district de Québec
930, chemin Ste-Foy
suite 360
Québec
Tél.: (418) 282-1141

LES COOPÉRANTS

- Une coopérative d'assurances, québécoise
- Une équipe de représentants compétents
- Une gamme complète de produits d'assurance

Une protection solide
Nous vous l'assurons!



Bureaux régionaux:

- Cap de la Madeleine
- Laval
- Québec
- Rimouski
- Rouyn
- Sherbrooke

Siège social:

1259 Berri, Montréal H2L 4C7 — Tél.: 288-1502

Vous voilà en lieu sûr



ASSURANCE-HABITATION

Chez-soi, en toute sécurité

L'expérience et la compétence de la Compagnie d'Assurances Générales Béair en font un choix judicieux pour votre protection.

Faites affaires directement avec nous

Obtenez ainsi une indemnisation plus rapide et des primes généralement moins élevées avec modalités de paiement flexibles.

Pour maisons, commerces, automobiles

Nos conseillers peuvent vous dresser un plan d'assurance adapté à vos besoins spécifiques en vous offrant une protection complète et vraiment avantageuse. Appelez-nous. Nous avons plus de 30 succursales dont une près de chez vous pour mieux vous servir.

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

270-9111

CHATEAUGUAY — 243 C, boul. d'Anjou

CHOMEDEY (LAVAL) — 1170, boul. Curé Labelle, suite 120

DOLLARD-DES-ORMEAUX — 4315, boul. St-Jean

(Centre Commercial Shakespeare)

DUVERNAY (LAVAL) — 3131, boul. de la Concorde, suite 204

GREENFIELD PARK — 200, boul. Churchill

LONGUEUIL — 2884, Chemin Chamby

MONTREAL — 5455, rue St-André

MONTREAL — 5707 est, rue Sherbrooke, suite 201

MONTREAL-NORD — 4995, boul. Léger

REPENTIGNY — 176 A, rue Notre-Dame

VERDUN — 4241, rue Wellington

VILLE ST-LAURENT — 696, boul. Ste-Croix

COTE ST-LUC — 5486, Côte St-Luc

En toute assurance avec

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES
BELAIR
ASSURANCES GÉNÉRALES

prévention des incendies

Des cibles de prédilection: hangars et maisons inoccupées

par Marie-Andrée Denis

TENTATIONS irrésistibles des vandales, des criminels, des enfants et des pyromanes, bon nombre de hangars et de maisons abandonnées par leur propriétaire brûlent chaque année et drainent dans leur flambée des vies humaines et le patrimoine de plusieurs centaines de sinistres.

Le Service des permis et des inspections estime que depuis le début de l'année, près du tiers des bâtiments inoccupés et vétustes, évalués au nombre de 760, ont été détruits par les flammes. Selon ce service, le nombre d'incendies survenus au cours des années précédentes se maintient à environ deux cents par année, mais il ne peut en certifier l'exactitude en raison de l'absence de données précises sur le sujet.

La loi oblige les propriétaires à barricader les maisons destinées à être démolies sans toutefois préciser de délai. Il faut remonter à l'année 1978 pour connaître le nombre de maisons barricadées à Montréal. Une compilation établie pour le secteur résidentiel au cours de cette année signale que sur le total des 609 maisons relevées, près de

100 demeurent non barricadées.

Toutefois, même fermées, ces maisons représentent toujours une menace pour le voisinage. Les planches et les panneaux de contreplaqué assurent mal la protection de ces bâtiments laissés sans surveillance. Le Service des permis et des inspections ne suffit pas à la tâche. Il faut compter davantage sur la vigilance et le bon-vouloir des voisins qui ne se doutent souvent pas de leur rôle dans la prévention des incendies.

Advenant un incendie, le propriétaire de ces mesures est peu enclin à interdire ses poursuites ou du moins, il s'intéresse peu aux résultats de l'enquête, car de toute façon, les terrains sont imperméables aux ravages du sinistre.

À cours d'une entrevue accordée en 1978 à un comité de logement populaire, M. Jean-Louis Fourcaudot, responsable de l'escouade des incendies criminels de la police de la Communauté urbaine, faisait la déclaration suivante: «Si dans toutes les espèces de crimes, il y a des individus qui se commettent, ou à salaire ou à commission, les spéculateurs n'ont pas besoin de faire allumer le feu directement pour que ça leur profite. Leurs projets sont planifiés depuis

nombre d'années, pour eux, rien ne presse, ils ont le temps d'attendre.

Certes, il est difficile de certifier avec précision la portée de ces incendies «désirés». Les données officielles font défaut même si le sujet a fait couler beaucoup d'encre depuis de nombreuses années. Comme dans tous les incendies criminels, la loi de la preuve pose des restrictions gênantes.

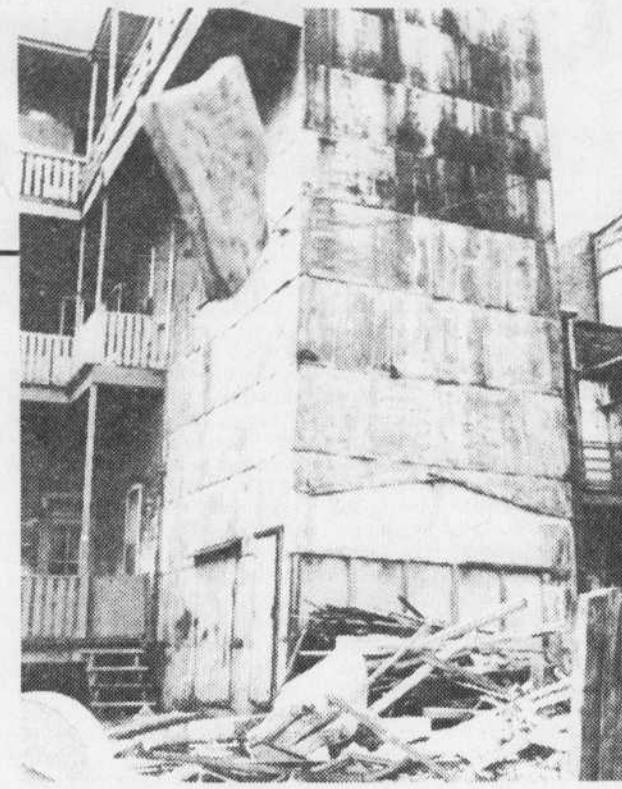
D'autre part, le nord et l'ouest de la ville, secteurs moins choyés par les promoteurs immobiliers, comptent aussi une bonne partie de maisons abandonnées. Toujours selon le recensement établi en 1978, sur le nombre total des 619 maisons signalées, l'est (en recul 239) et le nord, 125 (la section nord se situe au-delà de la rue Van Horne et du boulevard Saint-Joseph selon la répartition géographique adoptée par le service municipal).

De plus, bon nombre d'incendies survenus dans les maisons inoccupées et délabrées sont imputables à la simple négligence du propriétaire. Les enfants y voient un terrain de jeu idéal et les vandales leur trouvent un charme tout à fait singulier.

Ces maisons ne présentent aucun intérêt pour leur propriétaire, défigurent les quartiers où elles se trouvent et menacent la sécurité des citoyens, pour qui ne pas en exiger la démolition dans les plus brefs délais? À l'heure actuelle, le Service des permis et des inspections peut obliger le propriétaire à démolir un bâtiment jugé dangereux, mais il n'exerce ce droit que dans les cas extrêmes. Les obstacles à franchir sont nombreux, il faut démontrer avec la plus grande rigueur la gravité du danger que représente le bâtiment vétuste.

Autres ulcères des quartiers situés dans les zones grises, les hangars se taillent une place enviable parmi les causes d'incendie relevées par les autorités municipales. En 1979, près de 12% des incendies prennent naissance dans un hangar (151 sur un nombre total de 1259 incendies). Selon une représentante du comité d'action des citoyens, les hangars causent au-delà de 80% des incendies à Verdun.

Mal entretenu, relié aux autres par des installations précaires, remplis d'objets hétéroclites, ces «greniers» présentent un risque perpétuel d'incendie que plusieurs sociétés d'assurance refusent de couvrir. Selon le directeur du Service des relations publiques du Bureau d'assurances du Canada, M. Yvon Desautels, les propriétaires laissent les habitations se détériorer. Souvent ils ne sont pas intéressés à donner suite aux recommandations des inspecteurs chargés d'étudier le risque de sinistre avant l'acceptation ou le refus d'un contrat.



Les locataires eux-mêmes opposent parfois une résistance, ils craignent une hausse de loyer ou hésitent tout simplement à se priver d'un lieu de rangement. D'où l'importance de poursuivre la campagne de sensibilisation auprès des propriétaires et des locataires, qui, en dépit des nombreuses réticences, porte fruit: en 1979, la Ville de Montréal a réussi à faire disparaître 5000 hangars de son territoire.

La démolition des hangars et des maisons barricadées s'inscrit dans l'ensemble des revendications des divers groupes oeuvrant dans le domaine du logement et de l'aménagement urbain (comités de citoyens, associations de locataires, comités de logement, coopératives d'habitation). Les programmes gouvernementaux Loginov, Logrente, Logipop, Parel ne satisfont pas les exigences de ces associations qui les estiment trop coûteux pour la population. Leurs propositions s'appuient notamment sur une étude de la Clinique d'aménagement de l'Université de Montréal publiée en 1976 qui révélait que 75% des locataires avaient dû quitter leur logement suite aux hausses exorbitantes de loyers causées par la restauration majeure de leur logement.

Tiraille entre ses grands argentiers, ses législateurs lents à réagir, et les dénonciateurs de sa croissance échelée, Montréal mue ... parmi les fleurs et la décrépitude, mais elle mue.

Le technicien en prévention et les matières dangereuses

par Michel Duhamel

Le technicien en prévention des incendies est un spécialiste de la sécurité-incendie dans le bâtiment et peut: a) déceler dans un bâtiment existant ou dans les plans d'un bâtiment proposé, les risques d'éclosion d'incendie, les cheminements probables du feu et des produits de combustion, les faiblesses dans les systèmes d'autoprotection; b) déceler dans un processus d'opération manufacturière ou commerciale, les dangers d'incendie ou d'explosion et les effets probables d'un tel incendie; c) mettre en œuvre des mesures pratiques et économiquement praticables visant à améliorer la sécurité-incendie dans les bâtiments petits ou moyens en général, mais plus particulièrement dans les bâtiments et les processus opérationnels qui sont placés sous sa surveillance; d) interpréter intelligemment les règlements en vigueur et surveiller le travail des inspecteurs chargés d'appliquer de tels règlements; e) participer à la préparation de règlements ou à la préparation de plans de sécurité-incendie ou d'autoprotection et/ou en assurer ou coordonner l'exécution par la suite.

En 1965 naquit l'Association des Techniciens en Prévention-Incendie du Québec (A.T.P.I.Q.) qui se fixait comme but ultime de réunir toutes les forces qui luttent pour que le spectre des incendies tant innocents que volontaires ou criminels soit banni

de la province de Québec. Pour ce faire, l'Association diffuse des mesures préventives par l'émission d'un périodique, l'organisation de réunions, colloques, forums, l'élaboration de mémoires aux autorités compétentes afin de les inciter à légiférer et/ou appliquer de meilleures lois ou règlements de prévention-incendie.

A titre d'exemple, au cours des dix dernières années, l'A.T.P.I.Q. a tenu des colloques sur des sujets aussi variés que: Prévenir ou Périr, Face au Risque, Prévention par Action, Incendies Criminels, Les Plastiques-Mousses utilisés comme Isolant dans les Bâtiments, Combustibilité et les Plastiques, Énergie et Prévention des Incendies.

Et que dire du colloque de 1980. Celui-ci, qui aura lieu le samedi 25 octobre à l'École Polytechnique de l'Université de Montréal, aura comme sujet principal «Matières dangereuses». Il coïncidera de plus avec le 15e anniversaire de l'Association.

Ce colloque, comme les précédents, s'adresse à tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de la prévention-incendie: techniciens, ingénieurs, pompiers, assureurs, inspecteurs en bâtiment, chefs de sécurité dans l'industrie et les complexes industriels et autres. Et les thèmes touchés seront des plus intéressants.

Vu la grande diversité de produits inflammables et combustibles utilisés dans les

industries du transport, de pétrochimie, dans les hôpitaux, pour de l'entreposage selon divers besoins, il sera certainement intéressant d'en connaître les définitions, l'identification, l'étiquetage, les méthodes d'entreposage et de manutention.

Il sera aussi intéressant de connaître des applications industrielles. Parmi celles-ci, on retrouve l'application de revêtements inflammables par pulvérisation et trempage: peintures au fusil, peintures par rideau, bac de trempage et autres.

Le transport et la réglementation seront aussi abordés. Il sera certainement question des précautions à prendre pour prévenir les risques d'explosion, de l'emplacement des wagons et conteneurs durant le transport, des réglementations concernant la sécurité, le transporteur et les législations des gouvernements fédéral, provincial et municipaux.

Il ne pourra y avoir de conclusion au colloque sans traiter des moyens de protection-incendie comme les systèmes d'alarmes et d'extinction automatique et leurs applications, et les systèmes de suppression d'explosion.

C'est pour cela et bien plus encore que l'Association des Techniciens en Prévention-Incendie du Québec a comme devise «Prévention par Education.»

Aussi, il y aura une dizaine d'exposants qui participeront à cet événement dont Safety First, Sico Paint, Viking Fire Protection, Electro-Vox.

Cette journée se clôturera par la remise des diplômes et des certificats aux finissants des cours de 2e et 3e années en technologie de la prévention des incendies laquelle sera suivie d'un cocktail offert par l'A.T.P.I.Q. pour célébrer les nouveaux gradués.

Tout ceci permet au technicien d'acquérir une connaissance plus précise de la chaine du feu, de ses effets, du comportement des produits de combustion et des éléments ou combinaisons d'éléments qui sont susceptibles de produire le feu.

Il est bien évident qu'un technicien en prévention des incendies ne peut avoir une connaissance approfondie ou être un expert en électricité, plomberie, ascenseur, systèmes d'alarme, systèmes de détection, etc., mais il doit être suffisamment familier avec tous ces systèmes pour s'assurer que, compte tenu de leur interdépendance, chacun est en mesure et est gardé en mesure de jouer son rôle en cas d'urgence.

C'est pour cela et bien plus encore que l'Association des Techniciens en Prévention-Incendie du Québec a comme devise «Prévention par Education.»

la nationale

COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DU CANADA

●
AU SERVICE DE L'ASSURANCE
AU CANADA

Place du Canada, Suite 2100

Montréal H3B 2R8

Téléphone: 879-1760. Téléx: 05-24391

55, University - Suite 1200

Toronto M5J - 2H7

Téléphone: 364-3048. Téléx: 06-22468

Voici la liste des mois de l'année où vous devez prendre garde au feu:

JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

Compagnie d'Assurance du Québec
Fondée à Québec en 1818



Jolicoeur Ltée
spécialistes en traitements garantis de
L'ÉLIMINATION D'ODEURS
DE TOUTES SORTES
dans les vêtements et lingeerie
cueillette et livraison 521-2161 estimé sur demande
4132 Parthenais Montréal. P.Q. H2K 3T9

Compagnie d'Assurance
Canadienne Générale
et
Traders Générale
Groupe entièrement canadien
Place Sherbrooke
1010 ouest, rue Sherbrooke
Bureau 400
Montréal
Tél.: 281-1260

prévention des incendies

Nette réduction des pertes de vie au Québec

AU Québec, en 1979, 142 personnes ont péri dans 125 incendies et 154 autres ont été blessées. Au total, 22 064 incendies et des pertes matérielles de \$245,932,398 ont été déclarés. On verra que tous les indicateurs montrent que 1979 fut une année remarquablement bonne pour l'incendie, en particulier pour les pertes de vies. (Tableau 1.3)

Après avoir subi une hausse abrupte des pertes de vies dans la période 1966-1972, un certain ralentissement dans la croissance durant les années 1972-1978 avec les résultats de cette année, le Québec semble se diriger, avec la période 1977-1979, vers une stabilisation des pertes de vies dues à l'incendie. Cette stabilisation est entraînée par une tendance à la baisse des pertes de vies dans les habitations dites résidentielles.

Le cycle annuel d'une hausse suivie d'une baisse se continue avec, pour 1979, une baisse de 29,00%, soit la plus marquante depuis les quinze dernières années.

Cette baisse, marquée dès décès de cette année, résulte d'une réduction dans les incendies mortels en majeur partie dans le secteur résidentiel (-11,98%) et d'une quasi-absence d'incendies mortels impliquant plusieurs personnes. Dans ce dernier cas, 58 personnes ont péri dans 14 in-

	Évolution des indicateurs incendie au Québec de 1970 à 1979									
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Population (1)	6 371 032	6 027 764	6 134 391	6 153 391	6 157 010	6 211 888	6 234 445	6 240 476	6 305 534	6 355 831
Incendies mortels	73	97	93	118	130	129	145	132	142	125
Incendies	22 880	24 334	26 367	22 597	20 441	17 257	16 632	17 873	19 388	22 064
Décès	135	140	187	176	185	170	198	177	200	142
Blessés	519	508	689	601	528	507	606	559	547	541
Taux de mortalité	2,13	2,32	3,10	2,86	3,00	2,74	3,18	2,84	3,17	2,23
Pertes matérielles										
en dollars courants	59 561 045	68 832 654	78 859 231	95 667 737	128 104 793	130 195 495	158 043 591	173 854 269	226 386 040	245 932 398
en dollars de 1971 (2)	61 276 795	68 832 654	75 247 357	84 887 078	102 483 834	93 989 527	106 140 759	108 118 326	129 215 776	128 625 731
en dollars de 1973 (3)	N.D.	N.D.	N.D.	'95 667 737	112 391 864	97 933 657	107 962 242	108 695 615	130 617 600	128 235 589
Pertes par habitant										
en dollars courants	9,35	11,48	12,85	15,54	20,81	20,96	25,35	27,86	35,90	38,69
en dollars 1971	9,61	11,48	12,26	13,80	16,64	15,13	17,02	17,32	20,49	20,23
en dollars 1973	N.D.	N.D.	N.D.	15,54	18,25	15,76	17,31	17,41	20,71	20,17
Pertes par incendie										
en dollars courants	2 603	2 828	2 990	4 233	6 267	7 544	9 502	9 727	11 676	11 146
Produit intérieur brut au prix du marché (100 000 \$) (4)	21 931	23 620	26 258	30 006	35 812	40 027	46 480	50 986	56 223	63 426*
Revenu personnel par habitant (4)	2 774	3 047	3 440	3 959	4 733	5 473	6 293	6 902	7 636	8 397*
Pertes matérielles en dollars courants/PIB	0,27	0,29	0,30	0,32	0,36	0,33	0,34	0,34	0,40	0,39
Pertes par habitant/Revenu personnel par habitant	0,33	0,38	0,37	0,39	0,44	0,38	0,40	0,40	0,47	0,46

* Chiffres préliminaires
Note: Les pertes en dollars constants de 1971 et 1973 diffèrent de l'an dernier.
Celles-ci étaient celles de 1971 et 1973 indexées.

Source: (1) Répertoire des municipalités du Québec, MAM, 1970-1979.

(2) Indice des prix à la consommation, S.C., 62-001.

(3) Indice des prix à la consommation, S.C., 62-001. Statistiques des prix de la construction, S.C., 62-007.

(4) La situation économique du Québec 1978, 1979. Industrie, Commerce et Tourisme, Québec.

par Arthur Tasiaux

cendies en 1978 par rapport à seulement 12 pour 3 incendies en 1979.

Après avoir connu un taux moyen d'augmentation des pertes de 17,47% annuellement depuis la dernière déces-

sion, les pertes de 1979 n'ont augmenté que de 8,63%, soit un taux inférieur à celui des prix à la consommation qui se situe à 9,13% et à celui de l'indice des prix à la propriété* établi à 10,26%. N'eût été de l'incendie du centre commercial "Place Longueuil" dont les pertes directes ont été valoir à \$20,184,151, nous aurions connu une réduction de 0,29%.

Le total des pertes dues à l'incendie en 1979 soit \$245,932,398 équivaut assez curieusement au budget du ministère des Affaires municipales du 1er avril 1978 au 31 mars 1979 qui s'élevait à \$269 millions de dollars et à 68,33% de celui de 1979-1980. Ces pertes équivalent à 82% des revenus supplémentaires que recevront les municipalités résultant de la réforme fiscale. Ce dernier pourcentage est semblable aux économies que les consommateurs québécois ont pu bénéficier grâce à la réduction sélective de la taxe de vente sur certains biens. Ce montant s'identifie à

84,13% du montant versé par le ministère des Affaires sociales pour l'hébergement des adultes et des personnes âgées et à la totalité du service de la dette de l'enseignement primaire et secondaire public.

Une des causes de cet arrêt momentané dans la hausse des pertes réside dans les incendies de plus de \$250,000.

Leur nombre a baissé par rapport à 1978 de 9,01%, passant de 111 à 102 et les pertes se sont maintenues à un niveau semblable, soit \$83,684,263 en 1979 à \$82,388,147 en 1978.

Cette apparente bonne an-

née s'inscrit dans une ten-

dance à la hausse des pertes

qui apparaît à première vue catastrophique exprimée en dollars courants. L'on constate qu'en réalité cette aug-

mentation est en majeure partie due à l'inflation et à l'in-

demnisation des sinistres par les compagnies d'assurance en valeur de remplacement. La déterioration de la situation incendie, quoique beaucoup plus faible en termes de dollars constants, est continue même dans le comparatif au produit intérieur brut.

Les pertes matérielles en dollars courants représentent 0,39% du produit intérieur brut au Québec par rapport à 0,30% pour l'ensemble du Canada. De 1970-1975, la moyenne européenne se situe à 0,28% alors qu'au Québec et au Canada, elle se chiffrait à 0,31 et 0,26%.

Cette déterioration lente

mais constante de la situation

incendie accroît son incidence

sur le revenu personnel par

habitant pour atteindre en

1979, 0,46% de son revenu.

En considérant les varia-

tions annuelles, au fil des an-

nées, celles-ci ont connu de

plus fortes variations que l'é-

volution du produit intérieur

brut au prix du marché et le

revenu personnel par habi-

tant. De 1970 à 1979 dans le

premier cas, la variation an-

nuelle moyenne est de 12,57%

et dans le deuxième cas de

13,14% par rapport à 17,47%

pour les pertes matérielles.

Pour 1979, la variation de ces

baisser. Même avec cet arrêt dans la croissance, on note néanmoins, par rapport à l'Ontario, une perte dans l'avantage comparatif que détient le Québec. Celle-ci a débuté durant les années 1970-1976. Pour l'ensemble du Canada, la comparaison du taux de mortalité confirme cette déterioration de l'avantage détenu antérieurement.

Les pertes par habitant du

Québec en 1979 sont comparables à celles des autres provinces de plus de un million d'habitants, sauf avec l'Ontario, et sont dues en grande partie à une croissance qui heureusement s'est ralentie dans notre province contrairement aux autres provinces, en particulier celles de l'Ouest. Sur une plus grande période, l'on constate que durant les dix dernières années, le Québec a connu des niveaux de pertes parmi les plus élevés. L'évolution de ces pertes indique une croissance beaucoup plus rapide que celle des autres provinces. L'écart entre le Québec et l'Ontario, et même avec le Canada, s'est agrandi.

L'Ontario continue d'être l'une des provinces ayant le taux le plus faible de pertes

suite à la page 22

PRÉVENTION DES SINISTRES... ...NOTRE SPÉCIALITÉ

ASSURANCES

TOMENSON SAUNDERS WHITEHEAD LIMITÉE

LES TERRASSES

1801, AVE. MCGILL COLLEGE
MONTRÉAL, QUÉBEC H3A 2N4
(514) 281-1771

Une compagnie digne de confiance

Actif de plus de: \$148,300,000.
Surplus de: \$42,050,887.

ECONOMICAL, COMPAGNIE MUTUELLE D' ASSURANCE

Une compagnie à risques divers

Automobile - Garantie - Bris de Glace
Incendie - Responsabilité - Vol - Risques Multi-Périls

276, rue ST-JACQUES - MONTRÉAL H2Y 1N5 -
Tél.: (514) 849-1374

GUY LACHANCE, A.I.A.C.

Directeur de la succursale de la province de Québec

Échec au Feu



Soyez Prêts

Vous demeurez dans un édifice à logements?
En cas de feu vous voulez sortir rapidement et en toute sécurité?

Pensez à:

- repérer toutes les portes de sortie;
- tenir en tout temps les issues (portes d'escalier, portes qui communiquent avec le garage) fermées afin d'éviter que la fumée et le feu ne se propagent;
- éliminer les objets qui encombrent les portes, les corridors et les escaliers;
- participer aux exercices d'évacuation que le propriétaire doit faire exécuter périodiquement;
- ne pas utiliser les ascenseurs.

Ces gestes simples vous assurent une véritable sécurité.

La loi oblige le propriétaire d'un édifice public à fournir les moyens nécessaires pour une évacuation rapide des lieux.

<

prévention des incendies

Les édifices gouvernementaux ont aussi des plans d'urgence

par Rodrigue Pelletier

Un vieux proverbe recommande que des trente-six façons d'échapper à un danger, la meilleure est de courir dans une direction opposée; une meilleure réaction devant une telle situation serait possiblement d'éliminer ces risques.

Cette réaction humaine bien compréhensible de ce vieux proverbe est peut-être la plus conventionnelle mais pourrait dans bien des circonstances mener à une situation encore plus dangereuse. Quel que soit le sinistre que puisse confronter l'être humain, ses réactions aux possibilités de suffocation, de voir ses possibilités de survie réduites ou complètement écartées, vont sans aucun doute l'amener à réagir la plupart du temps de façon erronée.

Les risques de danger à l'extérieur de l'édifice peuvent être plus graves encore que ceux qu'on tentait de fuir; d'autres personnes tenteront d'évacuer de la même façon par les mêmes sorties ou issues de secours créant un climat de tension, voire même de panique.

Il faut seulement se rappeler

le tragique accident de Chappaï où un manque apparent d'organisation a résulté en un hémorroïde incontrôlable. Nul doute que la mise en place d'un plan et d'une procédure même élémentaire d'évacuation, aurait permis de réduire sinon d'éviter le nombre de victimes que nous connaissons.

Il faut donc réaliser que ce sujet est quand même complexe et que lors d'un sinistre le contrôle des personnes à l'intérieur d'un édifice demeure une préoccupation constante pour ceux qui ont la responsabilité d'y assurer la sécurité.

Pour bien situer le rôle du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement face à l'organisation des mesures d'urgence dans les immeubles occupés par les employés du gouvernement du Québec, il faut d'abord préciser que la loi du ministère stipule que ce dernier doit assurer la garde et l'entretien de tous les édifices et ouvrages publics entretenus aux frais du gouvernement. Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement est

légalement désigné comme le propriétaire de tous les édifices et ouvrages publics entretenus aux frais du gouvernement sauf s'il y a des dispositions expresses au contraire dans une autre loi de la province.

De plus, lorsque le gouvernement occupe partiellement un édifice loué, le Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement est responsable de s'assurer auprès du propriétaire de la mise sur pied d'une unité de secours, d'un plan et d'une procédure d'évacuation ainsi que du respect de ses autres obligations conformément aux règlements adoptés en vertu de la loi de la sécurité dans les édifices publics et de ses règlements. Le ou les ministères ou organismes occupants sont responsables de collaborer avec le propriétaire à l'organisation et à l'implantation d'une unité de secours.

En résumé, le ministère doit déterminer le besoin, initier le plan d'évacuation, coordonner son implantation et effectuer le suivi de l'application de cette directive. Il incombe ensuite à tous les ministères et organismes de mettre sur pied une unité de secours et lorsqu'il s'agit d'édifices à occupation multiple, le ministère désigné doit s'assurer que les différents groupes occupant l'édifice sont représentés au sein de l'unité de secours. Il doit en plus désigner le chef de l'unité de secours et nous en aviser. Il doit rédiger en coopération avec le Service de la sécurité un guide de mesures d'urgence particulier à l'édifice comprenant un plan ainsi qu'une procédure d'évacuation. Il doit renseigner tous les occupants et le personnel sur les moyens de sécurité, de sauvetage et d'évacuation mis à leur disposition. Il doit enfin effectuer périodiquement les exercices de sauvetage et d'évacuation appropriés.

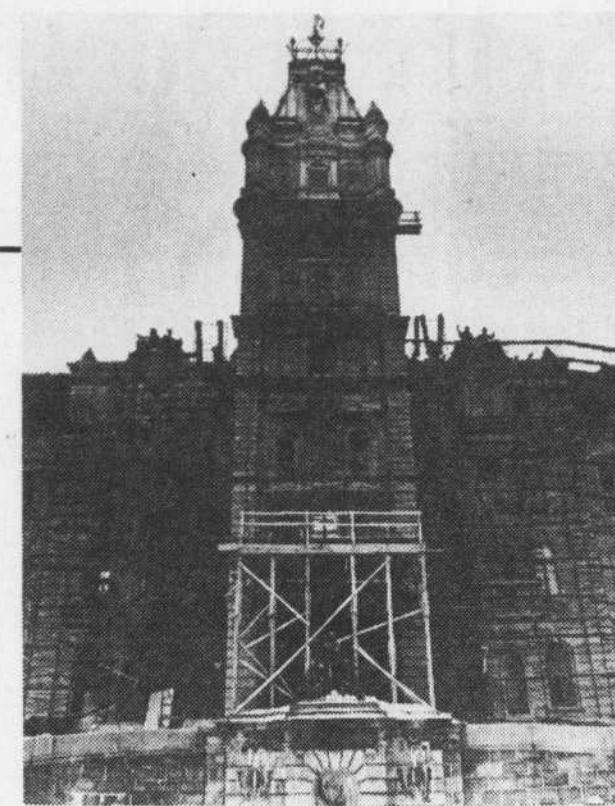
Pour bien faire comprendre à l'ensemble des fonctionnaires la nécessité de s'intéresser davantage et de participer d'une façon plus concrète, nous avons entrepris une campagne de sensibilisation afin que tous comprennent bien la nécessité de notre démarche et les buts que nous recherchons. Un pamphlet ayant comme thème la «sécurité c'est ton affaire», fut conçu et distribué à tous les employés du gouvernement

du Québec. Ce pamphlet décrit sommairement ce qu'est un organisme d'urgence, sa raison d'être et quelques conseils et actions à prendre lors d'un sinistre.

Dans cette même ligne de pensée, nous avons cru indispensable de rédiger un guide-type de mesures d'urgence. Pour le commun des mortels, rédiger un guide particulier de mesures d'urgence représente un travail laborieux quasi impossible dans certains cas; c'est pourquoi nous avons voulu que ce guide-type soit, comme l'indique son titre, un cahier de références que se doit de consulter celui qui est appelé à rédiger un guide particulier. Ce document énumère les responsabilités de chacun, donne une description des tâches des membres de l'unité de secours et décrit les procédures d'évacuation.

Le guide-type donne aussi une place très importante à l'évacuation des handicapés. En présence d'un auditoire qui rencontre les mêmes préoccupations que nous dans ce domaine particulier, il se fait superflu de vouloir vous convaincre de l'importance d'une bonne planification pour l'évacuation des handicapés et toute personne ayant besoin d'assistance dans les édifices surtout lorsqu'on considère la nature même du handicap pour certains d'entre eux. Nous avons en effet constaté que ces personnes sont souvent des plus angoissées lors d'un sinistre et que les méthodes d'évacuation pour les handicapés doivent être assez rassurantes pour prévenir la panique.

Ce guide a fait prendre conscience à bon nombre d'employés du gouvernement de l'importance d'un plan efficace d'évacuation, de la valeur de systèmes de détection et de protection incendie, de même que de la nécessité de vérifier périodiquement le bon fonctionnement de ceux-ci. L'affection des édifices et des bâtisses du gouvernement est très multiple alors que les fonctionnaires sont logés dans des bureaux, des laboratoires, des centres de détention, des ateliers spécialisés, des centres d'ordinateur,



cours de justice de même que différents types de lieux de rassemblement comme l'Institut de Police de Nicolet ou encore les différents centres d'archives et de documents, des amphithéâtres et des garderies.

Il a été question jusqu'à maintenant de l'obligation et du rôle joué par les ministères et organismes de même que par le Service de la sécurité. Mais il faut aussi mentionner la coopération et l'assistance indispensable que nous fournit lors d'exercices de sauvetage et d'évacuation le personnel des différents services de protection incendie et de la Sécurité municipale; nous sommes particulièrement heureux de constater l'intérêt que portent ces exercices leur permettant d'évaluer d'une façon plus réaliste les facilités disponibles tout comme les contraintes inhérentes à chaque édifice.

Pour mieux comprendre ce qu'est l'implantation des mesures d'urgence, il est bon de décrire les étapes à suivre pour en arriver à l'implantation proprement dite. Comme phase initiale, il y a rencontré

suite à la page 22

Pompiers auxiliaires et non «volontaires»

par Marie-Andrée Denis

Le petit garçon qui préfère raconter à son professeur que son père est pompier et non chirurgien, m'a toujours intrigué. Certes, les deux métiers exigent sang-froid, habileté et une savante maîtrise des boyaux, mais comment expliquer cette fascination dans l'esprit des petits garçons, qui un jour peut-être réalisent leur rêve? À la rigueur, on peut invoquer les compensations fort enviables que présente le métier: du temps libre à profusion et un salaire fort généreux compte tenu du nombre d'heures réelles de travail!

Mais alors, qu'est-ce qui peut bien inciter le pompier «à temps partiel» à se bâiller, bénévolement ou presque, un boyau à la main sur des brasiers, le jour comme la nuit, après sa journée de travail, à la merci de températures capricieuses? Le goût du risque, un chromosome d'héritage, une audacieuse insouciance?

Pas du tout! J'ai rencontré des pompiers d'une petite municipalité située à une trentaine de milles au nord-ouest de Montréal. Ils se disent «auxiliaires» et non «volontaires». Selon eux, les premiers se distinguent des derniers par la maigre solde qu'ils reçoivent et leur maîtrise des différentes techniques acquises au cours des exercices ou des cours intensifs. Le pompier volontaire est recruté à brûle-pourpoint, sur le trottoir, au moment de l'incendie. Il prête main-forte aux auxiliaires.

Serge Bissonnette et Robert Ranger, pompiers auxiliaires depuis plusieurs années dans la municipalité des Cédrés, n'ont rien d'inconscients témoignages ou de Don Quichotte en quête de gloire. Le besoin de se rendre utile, tel est le motif qui explique leur entrée dans la brigade. Robert Ranger aurait accepté tout aussi bien de faire partie d'une équipe d'ambulanciers si on lui avait demandé.

Il ne fait aucun doute qu'ils sont animés d'un feu sacré pour leur cause. Ils la défendent avec acharnement devant le conseil municipal aux prises avec d'autres priorités et un budget plutôt serré. Ils doivent s'assurer de desservir avec la même efficacité tous les résidents. Les exercices

sont rémunérés à \$5 de l'heure depuis trois ans (à noter que le tarif varie d'une municipalité à l'autre). Maintenant il est essentiel d'en accroître le nombre jugé nettement insuffisant; ces exercices assurent le rodage nécessaire au bon déroulement de l'opération et dont le succès se joue dans les premières minutes.

Les pompiers auxiliaires se consacrent entièrement à la prévention: sensibiliser les commerçants, les directeurs d'école, les professeurs, les particuliers, par le biais de visites ou de circulaires, les informer des mesures à prendre en cas d'urgence. Au cours de la semaine de prévention des incendies, des séances d'information sont offertes à toute la population.

Certes, les incendies ne sont pas aussi nombreux à la campagne qu'à la ville. Mes interlocuteurs les évaluent à une trentaine par année, si on comprend les voitures, les hangars ou toute autre source à l'extérieur du domicile. Il y a également les fausses alertes et les «feux de paille», mais il faut toujours être prêt à affronter le pire.

Contrairement à ce que le non-initié pourrait penser, ces fausses alertes n'irritent pas outre mesure les pompiers.

On les a même dépêchés sur les lieux d'un magasin que des voisins croyaient en flammes, trompés par la lueur d'un feu de détritus sur les vitrines! La sagesse commande de ne prendre aucun risque, concluent-ils.

Chaque brigade se compose d'un chef, d'un sous-chef, d'un adjoint à ce dernier et de lieutenants. Chacun est affecté à une tâche particulière, mais tous les membres doivent être prêts à composer rapidement avec la situation. En moyenne, il n'est possible de rejoindre que huit ou neuf pompiers auxiliaires sur un effectif de vingt-deux membres.

Si mes invités ne sont pas les seuls dévoués à leur brigade, il semble difficile de recruter des candidats aussi engagés. Il faut stimuler sans cesse l'ardeur de l'équipe dont la motivation chancelle et fléchit au fil du temps. Certains se rendent compte après coup des exigences de leur engagement et se désistent. D'autres n'ont jamais mis les pieds sur les lieux d'un incendie, à peine ont-ils participé à quelques exercices. Quelques uns sont attirés par le privilège que leur confère leur uniforme de constater de visu les dégâts d'un incendie! Il va sans dire que dans tels cas des remplaçants s'imposent.

Que ressent-on la première fois où l'on se retrouve sur les lieux d'un incendie? «Qu'est-ce que je fais ici?» s'est demandé Serge, coincé entre les flammes, la fumée, les invectives non moins chaleureuses des propriétaires paniqués et les questions des volontaires quelque peu désorientés. «C'est pour quoi, il importe au début d'assister à de nombreuses opérations de sauvetage pour savoir analyser la situation et la maîtriser. Il y a tant à apprendre!

En effet, on ne s'improvise pas pompier. M. Marcel Castonguay, chef du service des incendies de Vaudreuil, brosse une vue d'ensemble de la formation théorique et pratique offerte aux pompiers auxiliaires.

Des représentants de la Direction des incendies donnent des cours intensifs dans les différentes municipalités du Québec. Le Service de la protection civile assure également une certaine formation notamment dans le domaine de la détection de la radioactivité.

Cette semaine, l'Académie québécoise des pompiers à Mirabel inaugurait son nouveau programme destiné aux pompiers auxiliaires et permanents. L'éventail des cours ne néglige aucun aspect du métier: manutention des pomps, techniques de sauvetage, méthodes de prévention, etc.

Ces cours s'échelonnent sur plusieurs fins de semaine ou se concentrent sur une ou deux semaines; il ne faut pas oublier que les pompiers auxiliaires participant à ces sessions en-dehors des heures normales de travail. Les moniteurs appartiennent à la Fédération québécoise des chefs pompiers qui avec la collaboration de l'Association québécoise des pompiers a permis l'ouverture de l'académie.

Les petites filles reçoivent rarement des camions de pompier à Noël. Et c'est sûrement mieux ainsi. Car, pour le moment, les casernes sont aussi sélectives à l'égard des femmes que les tavernes. Serge les voient davantage dans le secteur des soins à dispenser sur place; le déplacement des boyaux, alourdis par la puissante pression d'eau, exige de la force masculine.

Qui sait, au seuil de la nouvelle ère de l'extinction par produits chimiques, peut-être entendrons-nous un jour des petites filles raconter à leur professeur les exploits de leur mère pompier qui, en réalité, est ingénier dans un chantier de construction?

Ce guide a fait prendre conscience à bon nombre d'employés du gouvernement de l'importance d'un plan efficace

ASSURANCES COMMERCIALES

Les courtiers connaissent la réputation de la "Zurich" pour sa fiabilité et son service au Canada, aux Etats-Unis et partout au monde.

À L'AVENIR, DEMANDEZ UNE SOUMISSION DE LA "ZURICH"

"ZURICH" COMPAGNIE D'ASSURANCES

SUCCURSALE DU QUÉBEC — 300 LÉO PARISEAU

MONTREAL, QUÉBEC

Voici la liste des mois de l'année où vous devez prendre garde au feu:

JANVIER
FEVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

Rassurez-vous avec ce qu'il y a de mieux.
L'Assurance Royale



LA
FÉDÉRATION
COMPAGNIE
D'ASSURANCES
DU
CANADA

Siège social
275 ouest,
rue St-Jacques
Montréal

prévention des incendies

Les incendiaires ne sont pas tous des pyromanes

par Nicole Dupré

POUR l'année 1979, on compte 118 incendies criminels et 136 incendies volontaires ou suspects allumés dans les ruelles ou les déchets à l'arrière des immeubles, dans la seule municipalité de Verdun. À la section des incendies criminels de la Police de la Communauté urbaine de Montréal, 858 enquêtes ont été conduites au cours de la même année. Sur ce nombre, 623 incendies se sont avérés d'origine criminelle et 69 d'origine indéterminée.

Ces chiffres croissent d'année en année. C'est le délit qui augmente le plus rapidement au Canada: de 2,900 en 1975 le nombre est passé à 9,000 en 1978, causant pour \$125 millions de dommages. Et, qui plus est, tous les organismes concernés s'accordent pour dire que c'est l'un des crimes les plus difficiles à élucider, le feu détruisant souvent tout indice. Cependant, on espère

que la connaissance des causes et des circonstances des incendies criminels permettra de mieux les prévenir ou d'en empêcher la propagation.

On sait que le crime d'incendie est un geste volontaire posé pour différents motifs. Selon M. Jacques Montpetit, chef du Service de prévention des incendies de Verdun, tout près d'une vingtaine de pyromanes ont été arrêtés relativement à la vague d'incendies des dernières années dans cette ville de 75,000 habitants s'étendant sur trois mille arpents et située sur le territoire sud-ouest de la C.U.M.

Ces pyromanes semblent responsables de la majorité des incendies allumés dans les hangars adjacents aux pâtes de maisons, causant ainsi pour quelque \$3,5 millions de pertes matérielles. Dans les statistiques de 1979 fournies par l'Escouade des incendies de la C.U.M., on apprend que 67 in-

dividus ont été trouvés coupables de pyromanie, 4 de fraude et 35 de vengeance. On ajoute un nombre de 25 personnes dont le motif reste inconnu.

Mais au-delà des résultats

des classifications d'enquêtes,

pyromanie et incendie criminel semblent aller de pair

pour l'opinion publique. Madame Cécile Toutant, criminologue de l'Institut Philippe Pinel, estime, à la suite de recherches poussées sur le sujet, que les incendiaires sont trop communément regroupés sous le seul titre de pyromanes et qu'ils peuvent se classer dans plusieurs autres catégories.

Ainsi, la pyromanie, la vraie, ne semble pas si courante qu'on le croit. En mettant le feu, le pyromane répond à des pulsions incontrôlables qui amènent une décharge de tension. Investi par le feu, il ne possède aucun autre motif que sa propre satisfaction interne. Il demeure souvent sur les lieux pour assister au «spectacle»; il va même jusqu'à offrir son aide aux combattants du sinistre. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'individu continue, en dehors de ces impulsions, d'être tout à fait fonctionnel dans son milieu social. D'une pathologie très profonde, le traitement de la pyromanie donne dans la plupart des cas des résultats décevants.

Il y a également l'incendiaire psychotique qui, à l'intérieur d'un délire, se donne comme mandat de purifier la société; ou encore, un incendiaire peut être allumé pour camoufler un autre crime, meurtre ou cambriolage. Bien que ce genre de crime organisé ne soit pas réellement implanté dans la région métropolitaine, il existe aussi les incendiaires professionnels, les «torches de métier» qui se servent de l'incendie comme d'une menace.

On arrive ensuite à un important type d'incendiaires pour qui la vengeance prime derrière le geste. Peu éduqués et souffrant d'instabilité émotionnelle, leurs délits commencent souvent dès l'adolescence. Ces individus ont peu de moyens verbaux pour communiquer et pour démontrer leur agressivité; ils souffrent, dans de très nombreux cas, d'alcoolisme et c'est sous cette influence qu'ils agiront pour se venger de l'exploitation dont ils se jugent victimes. Accentuées par nos sociétés de compétition et de consommation, les vengeances par le feu existent depuis fort longtemps de par le monde. Il est très intéressant de souligner que les femmes incendiaires entrent très souvent dans cette dernière catégorie.

Au chapitre des arrestations, toujours selon les statistiques de la Section des incendies criminels de la C.U.M., il appert que ce sont les hommes qui commettent le plus d'incendies: 67 pour l'année 1979 contre 12 arrestations féminines et 30 arrestations d'adolescents.

À différents niveaux, l'action de mettre le feu n'a-t-elle pas une portée incalculable en ne demandant que peu de force physique? Jouer avec le feu, c'est aussi un geste à la portée des enfants. La pyromanie étant difficilement décelable à cet âge, la recherche d'émotions fortes serait plutôt à l'origine de leurs comportements.

Enfin, la dernière catégorie, similaire à celle des voleurs, regroupe tous les incendiaires à incidence économique. Ils fonctionnent surtout par réseaux organisés, dans le cas des spéculateurs et des démolisseurs, mais il y a aussi les individus, nombreux, qui veulent camoufler une faillite personnelle et qui visent à frauduler les compagnies d'assurance en retirant des sommes d'argent importantes.

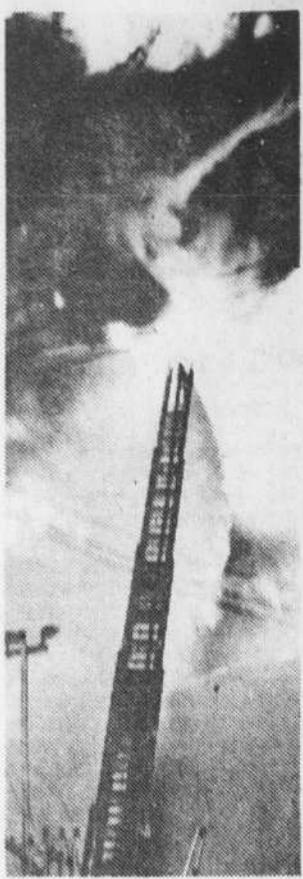
Situation imputable à la conjoncture socio-économique, au phénomène de l'assurance devenu service essentiel et «profitable», c'est ironiquement la progression des incendies criminels qui préoccupe le plus l'industrie canadienne des assurances. Considérant ce forfait comme le défi des années '80, le Bureau d'assurance du Canada et l'Association canadienne des chefs de pompiers ont entrepris une vaste campagne visant à le contrer.

On suggère fortement aux citoyens de démolir les hangars adjacents aux habitations — des subventions sont offertes —, ou du moins de bien verrouiller les portes au bas des tourelles, de nettoyer les terrains jonchés de matières facilement combustibles et de signaler à la police du secteur les individus «louches».

Le crime d'incendie touche toute la communauté. Relati-

vement à celui-ci, les Américains essaient des pertes de plus de \$3 milliards en moyenne annuellement. Les incendies touchant les industries, commerces et édifices publics sont lourds de conséquences: pertes de vies humaines, dommages matériels, hausse des primes d'assurance, pertes d'emplois directes et indirectes, diminution des revenus, augmentation des services de prévention, de police et d'enquête...

Il y a quelques années, M. Cyrille Delage, commissaire aux incendies du Québec, affirmait que la province était l'une des mieux organisées dans la lutte au crime d'incendie grâce à une législation adéquate et à la formation de policiers spécialisés. Mais un juge déclarait aussi, exaspéré, devant un individu trouvé coupable d'incendies criminels: «Je dois trouver une solution pour un délit grave auquel la société elle-même n'a pas encore vraiment trouvé de solution.»



Le Groupe Parizeau

Un groupe de sociétés de courtage d'assurances à l'étendue du Québec

Gérard Parizeau, Ltée
Montréal

J. E. Poitras Inc.
Québec

C. A. Frigon & Associés Inc.
Jonquière

Parizeau, Tanguay & Associés
Montréal Aimé Duclos Assurance Inc.
Sept-Îles

Parizeau, Pratte, Guimond, Martin & Associés Inc.
Rouyn Val d'Or



prévention des incendies

- Conception et réalisation Michel Lefèvre
- Publicité Benoit Marcotte

Des tirés à part sont disponibles à nos bureaux, tél.: 844-3361

«Un service comme ça, c'est plus que de l'assurance»



Plus que de l'assurance, de la confiance.

Les Prévoyants du Canada
assurance générale—assurance-vie

Siège social: 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec H2L 1K8

Parlez-en à ceux qui ont subi un sinistre... Il y a des différences entre les compagnies d'assurances. Une différence! L'assuré des Prévoyants du Canada peut s'attendre à un service rapide lorsqu'il est victime d'un sinistre. Cette réputation fait notre force dans toutes les régions du Québec. L'expert en sinistre des Prévoyants du Canada voit personnellement à ce que l'assuré retrouve promptement sa situation normale. Vous pouvez compter sur sa formation et sa compréhension. Cet engagement à bien vous servir, nous l'assumons pleinement avec l'aide et le professionnalisme des courtiers d'assurances.

Valeur à neuf



Si vos meubles et effets personnels brûlaient demain...

Des meubles neufs! Des vêtements et effets personnels au prix d'aujourd'hui, sans dépréciation! Voilà ce que vous permettrait d'obtenir la garantie valeur à neuf du Groupe Commerce.

Vous auriez droit à du neuf...

Même si les meubles et les vêtements perdus dans l'incendie étaient usagés, vous pourriez les remplacer par du neuf. Même si les effets neufs coûtaient plus cher que ceux que vous auriez perdus, vous obtiendriez une indemnisation suffisante pour les remplacer et ce, dans les limites d'assurance que vous possédez.

Si vous désirez valeur à neuf...

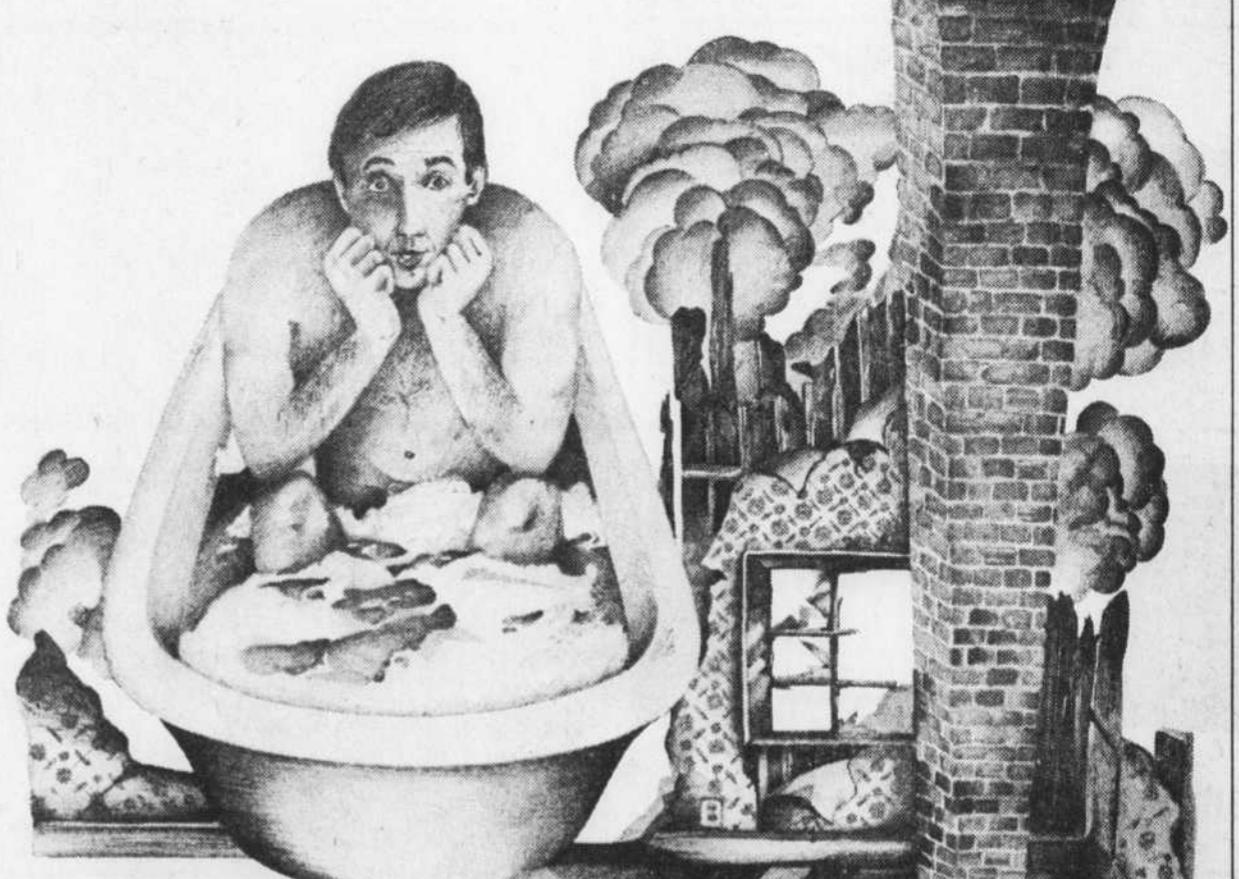
Pour quelques dollars de plus, la garantie valeur à neuf est tellement avantageuse que vous n'avez pas les moyens de vous en passer. Demandez la garantie valeur à neuf du Groupe Commerce à votre courtier.



**LE GROUPE
COMMERCE**
Compagnie
d'assurances

Une
présence
rassurante

Une chance



...Il ya

LE GROUPE DESJARDINS
ASSURANCES GÉNÉRALES

La Société d'assurance
des Caisses Populaires



Compagnie d'Assurances
Générales du Canada

Adressez-vous à votre courtier

prévention des incendies

SUITES

◆ Les enfants

suite de la page 16

tes les zones découvertes et en une seule journée, le patient peut perdre l'équivalent de tout son poids, en liquide.

Pour l'équipe médicale, c'est le début d'un travail constamment sous pression. Tout doit se faire presque en même temps, la réanimation, le nettoyage des plaies, la vérification des poumons et de toutes les autres parties ayant pu être affectées par le feu ou la fumée.

Pour protéger l'enfant contre l'infection, une première greffe temporaire sera pratiquée à l'aide de peaux stérilisées soit du cadavre, soit de porc. Mais, un corps finissant toujours par rejeter une peau qui n'est pas la sienne, le plus tôt possible pour accélérer la guérison, le médecin effectuera une greffe finale avec la peau encore intacte de la personne brûlée. Hélas, pour un grand brûlé à 85 ou 90%, qui n'a plus qu'une toute petite surface de peau non brûlée, il n'y a pas de solution miracle. Peut-être la science fera-t-elle un jour plus de progrès et trouvera le moyen de faire accepter au corps une greffe d'une peau qui n'est pas la sienne. Mais selon les spécialistes ce jour est encore loin.

Parallèlement à cela, les ergothérapeutes complètent le travail des médecins en réapprenant au patient à exploiter au maximum ses capacités physiques et mentales. Les médecins de l'hôpital Sainte-Justine, entre autres, apprécieront grandement la collaboration des praticiens de l'ergothérapie pour le traitement des enfants brûlés. Cette profession de la santé est relativement nouvelle et exige une formation de même durée que celle exigée pour devenir médecin.

A l'aide de différentes techniques et moyens qui sont mis à sa disposition, l'ergothérapeute tente de rendre le patient le plus fonctionnel possible, en lui permettant de

réintégrer son milieu normal de vie après une hospitalisation pénible de 90 jours environ.

Ainsi, dès l'arrivée de l'enfant brûlé à l'urgence, tous ces professionnels de la santé travailleront ensemble pour traiter le patient de manière particulière, car chaque individu est différent et chaque problème nécessite une étude approfondie pour trouver des solutions personnalisées afin que l'ergothérapeute puisse réussir à réadapter l'enfant par le travail et l'activité.

Toutefois, si l'ergothérapie a fait un progrès remarquable avec ses techniques de sauvegarde des brûlés, ce n'est pas le cas pour la chirurgie plastique qui n'a pas du tout évolué en ce domaine depuis les cinquante dernières années. Il est toujours impossible d'atténuer les cicatrices laissées par les brûlures même cinq ou dix ans plus tard. Elles risquent souvent de demeurer là pour la vie et rien n'y fera.

Selon les ergothérapeutes, la population devrait être sensibilisée à ce fléau social et comprendre que même si ces personnes sont différentes physiquement des suites d'une brûlure, leurs facultés intellectuelles ne sont pas amoindries pour autant. Il faut donc passer au-delà des marques atroces pour aider les victimes à mieux se réintroduire à la société et pour soulager l'amertume engendrée par un physique déficient.

Les médecins de l'hôpital Sainte-Justine ne peuvent, quant à eux, que recommander aux parents une attention constante avec leurs jeunes enfants de la précaution dans le choix des tissus des vêtements des enfants, il y a certains tissus plus inflammables que d'autres.

Si par malheur, un accident de la sorte se produit, il ne faut surtout pas paniquer. Trempez immédiatement le brûlé dans l'eau froide, ensuite enveloppez-le dans un drap froid et humide pour son transport à l'hôpital. Cette action sera d'un grand secours pour aider le médecin à le sauver. Par la suite, une fois l'enfant de retour à la maison, les ergothérapeutes et les parents travailleront pour l'aider à se réhabiliter, mais ce sont les parents qui joueront encore le plus grand rôle en acceptant leur enfant tel qu'il était avant d'être mutilé. Cette attitude est valable non seulement pour ses propres enfants, mais aussi pour ceux des autres, car même s'ils sont différents, ils ne sont ni moins intelligents, ni moins gentils.

◆ Réduction

suite de la page 19

par habitant, soit \$23.55 par rapport à \$32.52 pour le Canada et \$38.62 pour le Québec. Cette province à la particularité de la maintenir à ce niveau depuis 1969.

L'écart, en 1979, de \$15.14 ou 64.29%, entre le Québec et l'Ontario, relativement aux pertes par habitant, résulte en partie de la portion qui occupe les incendies majeurs, soit ceux avec des pertes de plus de \$250.000. Pour 1979, le Québec, avec 101 feux majeurs et l'Ontario avec 79, malgré une population de 32.83% supérieure entraîne un écart de \$27,841,927 ou \$6.00 par habitant au détriment du Québec. Cet écart a toujours existé et s'est accentué depuis 1975.

Toutes proportions gardées, cet écart provient d'un nombre plus grand de ces feux majeurs, à savoir un taux d'incendies majeurs presque double. En d'autres termes, une fréquence plus marquée de pertes de contrôle de l'incendie accompagne une ampleur plus sévère de ces feux ou pertes par incendie plus élevées.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette situation. La structure urbaine de notre voisine fait que les incendies surviennent en plus grande proportion dans des villes importantes, donc sur le territoire d'un service municipal de prévention des incendies plus organisé pour les combats que dans les municipalités plus faible taille, élément qui caractérise le Québec. L'organisation du combat des feux majeurs est plus développée en Ontario où un plus grand nombre de systèmes d'aide mutuelle sont implantés qu'au Québec. En plus, la formation des officiers de service incendie en Ontario a touché une portion plus importante des effectifs en place qu'au Québec.

Enfin, le système de cueillette des données sur les pertes, différant d'une province à l'autre, peut amener une variation de celles-ci.

■ Conclusion — L'année 1979 aura été pour le Québec une année exceptionnelle, tant que le secteur d'habitation est celui qui a connu la plus forte baisse, soit -20.00%. Cette baisse dans les décès est surtout attribuée au recours à l'assurance.

■ Pour ceux qui ont répondu à la première alerte, ils ont souvent des réactions inappropriées. On constate qu'en général les gens n'ont pas été bien préparés pour cet exercice de lutte, de telle sorte qu'ils n'ont pas su quoi faire pour se sauver et évacuer leur famille. Une étude récente auprès du public québécois a confirmé le même fait.

A peine 142 personnes

sont dans 125 incendies, soit une diminution respective de 29% et de 11.98%. Le secteur de l'habitation est celui qui a connu la plus forte baisse, soit -20.00%. Cette baisse dans les décès est surtout attribuée au recours à l'assurance.

■ Les études ont également révélé que les facteurs tels que la peur, la panique ont une incidence directe sur les décès. De même, la connaissance des moyens de lutte contre les incendies ainsi que l'expérience vécue dans l'incendie ont généralement des effets négatifs sur le comportement humain lors d'un incendie. Par contre, l'information sur la conduite à tenir en cas d'incendie et l'entraînement permettent aux gens de mieux réagir devant le sinistre.

buable à une quasi-absence d'incendies mortels impliquant plusieurs victimes.

Les pertes matérielles n'ont augmenté que de 8.63% pour atteindre \$245,932,398. Ce pourcentage est inférieur à l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix à la propriété, soit 9.13% et 10.26%. N'eut été de l'incendie du centre commercial «Place Longueuil», les pertes auraient accusé une baisse de 0.29%.

Par rapport aux autres provinces, le Québec a, en 1979, le taux de mortalité par 100,000 habitants le moins élevé soit 2.23% et conserve avec difficulté la meilleure performance en ce qui concerne les pertes de vie depuis 10 ans. Pour ce qui est des pertes matérielles, le Québec supporte difficilement la comparaison avec un taux de croissance beaucoup plus élevée que les autres provinces. La fréquence des feux majeurs de plus de \$250,000 apparaît comme un élément capital.

◆ L'information

suite de la page 23

certaines comportements types suivants susceptibles d'avoir une incidence directe sur les décès.

■ La majorité des gens ferment dans le bâtiment avant de le quitter. En effet, les études ont indiqué que dans l'incendie d'une résidence, les gens vont vérifier dans la pièce d'origine; dans un bâtiment à usages multiples, ils retournent au lieu de la première alerte tandis que dans un hôpital les supérieurs s'entretiennent avec les subalternes au sujet de l'évacuation.

■ La fréquence des fausses alarmes dans un bâtiment ou un secteur donné, a incité les gens à ne pas réagir du tout. Certains ont besoin d'un deuxième stimulus (panne de courant, fumée, flamme, cris etc...) pour les inciter à se sauver.

■ Pour ceux qui ont répondu à la première alerte, ils ont souvent des réactions inappropriées. On constate qu'en général les gens n'ont pas été bien préparés pour cet exercice de lutte, de telle sorte qu'ils n'ont pas su quoi faire pour se sauver et évacuer leur famille.

Une étude récente auprès du public québécois a confirmé le même fait. Ainsi, selon cette étude, près de 60% des gens interrogés n'ont jamais parlé ou discuté avec les membres de la famille d'un ou des moyens d'évacuation du domicile.

■ Les études ont également révélé que les facteurs tels que la peur, la panique ont une incidence directe sur les décès. De même, la connaissance des moyens de lutte contre les incendies ainsi que l'expérience vécue dans l'incendie ont généralement des effets négatifs sur le comportement humain lors d'un incendie. Par contre, l'information sur la conduite à tenir en cas d'incendie et l'entraînement permettent aux gens de mieux réagir devant le sinistre.

◆ Les édifices

suite de la page 20

avec le responsable du ministère concerné ou avec le propriétaire de l'édifice. Il faut prévoir avec eux un échéancier pour les différentes étapes d'implantation et il est important à ce stade de compléter une étude du plan d'évacuation et de prévoir les consignes qui devraient être appliquées.

Vient ensuite une inspection du bâtiment laquelle va permettre d'obtenir un plan d'ensemble des moyens de première intervention, de l'équipement automatique et des systèmes de communications.

Suivent la préparation de l'organisme de secours, l'inventaire des ressources et la planification de la structure opérationnelle de l'organisme.

La prochaine étape consiste à rencontrer les membres de l'organisme et à les renseigner sur les tâches particulières qu'ils auront à accomplir en cas d'urgence. Lors de la clinique d'information, on leur explique aussi les éléments essentiels qui doivent être présents pour qu'il y ait effectivement urgence. Dans les édifices du gouvernement du Québec, les situations d'urgence ou les circonstances exceptionnelles sont des incendies, des attentats à la bombe, les explosions, les pannes électriques, les séismes, tremblements de terre, émanations toxiques, conflagurations, inondations ou encore les ouragans.

Le même organisme pourra certainement servir dans les cas qui sont confinés plus particulièrement au bureau de la protection civile du Québec,

tels que les retombées radioactives en cas de guerre, les explosions nucléaires ou peut-être encore les cas de désobéissance civile qui pourraient mettre en danger la vie des occupants d'une bâtie. L'organisme des mesures d'urgence se familiarise aussi avec les différents codes et règlements, tels la loi de la sécurité dans les édifices publics, certaines parties du code du bâtiment du Québec, les règlements municipaux, les normes du code national de prévention des incendies et les normes de l'Association canadienne de normalisation.

Le même organisme pourra également servir dans les cas qui sont confinés plus particulièrement au bureau de la protection civile du Québec,

tels que les retombées radioactives en cas de guerre, les explosions nucléaires ou peut-être encore les cas de désobéissance civile qui pourraient mettre en danger la vie des occupants d'une bâtie. L'organisme des mesures d'urgence se familiarise aussi avec les différents codes et règlements, tels la loi de la sécurité dans les édifices publics, certaines parties du code du bâtiment du Québec, les règlements municipaux, les normes du code national de prévention des incendies et les normes de l'Association canadienne de normalisation.

Dans la formation des membres de l'organisme de secours, l'implantation vise à assurer que chacun comprend bien son rôle dans la lutte contre l'incendie et les autres dangers.

Il faut également assurer que les personnes sensibilisées aux édifices en hauteur, seulement et dans la majorité des autres édifices, une évacuation totale. À cette occasion le Service en profite pour sensibiliser les occupants à l'attention spéciale qu'ils doivent porter aux handicaps, aux malades chroniques, aux veillards, enfants et femmes enceintes.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres.

Il sera également fait l'objet de deux étapes, une pour les personnes atteintes de maladies chroniques, comme les cardiaques, les asthmatiques et certains autres

prévention des incendies

L'information permet de vaincre la peur et la panique

par Phuong H. Nguyen

Il existe une multitude de facteurs susceptibles d'être causes des décès d'incendie. Afin de pouvoir en étudier les facteurs attribuables au comportement humain, une analyse des circonstances des décès a été effectuée à partir des données disponibles sur les victimes d'incendie dans les habitations résidentielles, au cours de la période des années 1972 à 1977.

Un examen rapide des statistiques permet de tirer les constatations suivantes:

■ Depuis six ans (1972 à 1977), près de la moitié des victimes (46,7%) sont endormies au moment de l'éclosion d'incendie, 10,5% sont allées, handicapées ou séniles, et une proportion de 7,2% sont droguées et intoxiquées par l'alcool.

■ Au cours de la même période, de l'ordre de 27% des victimes sont prises de panique et ne savent pas réagir adéquatement devant le si-

nistre; 16,7% des gens sont avertis trop tard et 6,1% sont retournés à l'intérieur pour sauver d'autres personnes ou effets personnels ou pour essayer de combattre le feu.

■ De la même façon, on constate que la plupart des victimes n'ont pas pu s'échapper à cause de la propagation rapide des flammes et de la fumée (45%), et qu'une proportion de 17,6% n'ont fait aucune tentative de fuite.

■ Le nombre des personnes qui sont endormies lors de l'incendie, quoiqu'encore élevée, a diminué de 16,7% au cours des années 1972-1977.

De la même façon, on observe une baisse de 25,9% pour le facteur «Avertis trop tard».

Par contre, pour la même période, on note une croissance notable pour les autres circonstances importantes des décès: en particulier la circonsistance «Incapable de réagir, panique», a accusé une hausse de 100% et celle reliée

au facteur «Aucune tentative de fuite» s'est accrue de 760% depuis six ans.

La situation incendie étant relativement complexe, une simple analyse de chaque circonsistance prise individuellement ne suffit pas à caractériser adéquatement les causes d'un incendie, ainsi, afin de mieux décrire la situation des décès, il faut établir certaines corrélations des circonsances des décès les plus importantes. Il en ressort qu'indépendamment de l'état des victimes (endormie, éveillée, sénile ou alitée), la majorité de celles-ci sont prises de panique et se sentent incapables de réagir devant la situation de sinistre, de telle sorte qu'elles ne manifestent aucunement de réaction. Afin de pouvoir parvenir à une évaluation des réactions des gens impliqués dans l'incendie, on doit se référer aux études portant sur le comportement humain en cas d'incendie ou sinistre.

Concernant ce sujet, peu de travaux scientifiques ont été développés. Présentement il existe deux études: une étude européenne traitant le comportement des sinistres dans l'incendie, et une étude américaine étudiant les effets de la fumée sur le comportement humain. Si peu de recherches ont été effectuées sur le comportement des gens face à l'incendie, un certain nombre d'étude se sont cependant faites dans les domaines connexes: par exemple, il existe de nombreux documents sur les désastres d'incendie ou naturels de même que sur divers aspects des détresses psychologiques et physiologiques.

Il faut donc faire une analyse des réactions des personnes à partir des études existantes, à savoir les caractéristiques générales d'un comportement humain en situation d'incendie et les facteurs qui le conditionnent.

Les gens impliqués dans un incendie ont réagi de façons différentes. Selon l'étude européenne, la majorité des comportements entre cependant dans une ou des combinaisons de trois grandes catégories de réactions suivantes: a) Evacuer le bâtiment, individuellement ou avec les autres; b) Essayer de découvrir, ou de combattre le feu; c) Prévenir ou avertir soit les tiers, soit les pompiers.

Cette hypothèse de comportements a été vérifiée dans une étude québécoise auprès d'un groupe de 144 personnes ayant vécu une expérience d'incendie. Il en résulte que les premières réactions des gens ont été dans l'ordre suivant: a) essayer de combattre l'incendie (28%); b) appeler les pompiers (21%); c) quitter individuellement les lieux (12%); d) évacuer les tiers (7%); e) faire quelque chose pour limiter le danger (5%); f) prévenir les autres (4%).

Ces six réactions totalisent presque 80% des premiers gestes entrepris. On constate que seulement 19% des gens ont quitté les lieux et évacué les tiers, alors que 28% ont essayé de combattre l'incendie et 21% ont appelé les pompiers.

Les études ont révélé une série d'hypothèses des variables pouvant affecter le comportement initial des sinistres. Faisant abstraction des effets toxicologiques dus à l'inhalation de la fumée, nous retenons comme facteurs importants conditionnant les réactions des gens: la peur, la panique, la connaissance, l'entraînement et l'expérience de l'incendie. Ces constatations sont étayées par les énoncés suivants:

■ La peur peut agir en faisant dans leur action. D'autre part, la peur augmente le rythme cardiaque, décuple la capacité d'agir de la personne et, avantagent qu'elle se blesse, accélère la coagulation sanguine.

■ La panique ne se mani-

(1972-1977).

Le scénario «Avertis trop tard vs Propagation rapide des flammes et de la fumée», quoique relativement important dans le nombre de décès (11,1%), a accusé une légère hausse de 14,28% au cours des années 1972-1977. De même, le scénario «Endormie vs avertis trop tard» qui se place en tête pour le nombre de décès, a démontré une diminution de 52% pour la même période. Cette analyse révèle donc que le comportement humain a une incidence directe sur les décès d'incendie. Cependant, les résultats qui découlent ne permettent pas une explication des réactions des gens lors d'un incendie et par conséquent, la reconstitution d'un modèle des facteurs causants attribuables au comportement humain apparaît impossible. Afin de pouvoir parvenir à une évaluation des réactions des gens impliqués dans l'incendie, on doit se référer aux études portant sur le comportement humain en cas d'incendie ou sinistre.

■ La connaissance et l'informa-

tation dans une situation critique qu'au moment où les gens croient qu'ils ne peuvent plus s'échapper. Prises de panique, des personnes sensées adoptent des comportements sauvages comme arracher quelque chose d'une échelle de sauvetage ou prendre d'assaut le véhicule de secours.

Les psychologues identifient deux types de réaction de panique: la lutte et l'inconscience du danger. Ainsi dans l'incendie de l'Iroquois Theatre à Chicago (602 morts), les gens sont restés dans leur fauteuil à regarder le feu, incapables de croire qu'il pouvait les atteindre. De même, dans la catastrophe de l'école «Our Lady of the Angels» de Chicago (95 victimes), l'institutrice a laissé ses élèves en classe pour partir à la recherche du directeur au lieu d'appeler les pompiers.

■ L'entraînement: Il a été établi que les personnes ayant reçu un certain entraînement d'une personne est en fonction de ses connaissances. Il a été révélé que plus les sujets ont été informés ou instruits sur la conduite à tenir en cas d'incendie, plus il y a de chances pour qu'ils réagissent en donnant l'alerte ou en organisant l'évacuation. Par contre, des connaissances incomplètes peuvent amener à des conséquences néfastes. Ainsi parmi les gens interrogés sur ce qu'ils feraienr en cas d'incendie, plus de 12% tentaient de trouver l'origine du feu, 10% appelaient les pompiers et un autre 5% intensifiait l'incendie, en craquant une allumette de gaz, en ouvrant les fenêtres pour chasser la fumée ou en déplaçant l'objet en flammes.

■ L'expérience de l'incen-

die: Les études ont démontré que les gens qui avaient déjà l'expérience d'un incendie n'ont pas plus tendance que les autres à alerter les pompiers. Toutefois, ils ont davantage tendance à combattre le

feu ou à limiter le danger, à progresser plus loin dans la fumée et à retourner dans le bâtiment une fois qu'ils s'en sont dégagés. Par contre, il ont moins tendance à quitter immédiatement les lieux.

Finalement, quelques autres constatations tirées de ces recherches: plus les gens estiment l'incendie important, moins ils sont portés à le combattre, et plus la fumée se répand plus les gens tendent à évacuer le bâtiment.

Les femmes sont plus portées à avertir les autres, à quitter le bâtiment, à demander de l'aide et à faire évacuer leurs familles. Quand aux hommes, ils ont tendance à rester sur place ou à retourner dans le bâtiment.

L'étude des documents portant sur les incendies ayant occasionné des victimes d'incendie ont permis d'identifier suite à la page 22

la compagnie de
RÉASSURANCE MERCANTILE et GÉNÉRALE du CANADA



LES TERRASSES, 1801, RUE MCGILL COLLEGE
SUITE 540, MONTRÉAL, QUÉBEC H3A 2N4

844-1936



Société Canadienne de Réassurance

1010 rue Sherbrooke O., Montréal H3A 2R7 Tél.: 288-3134

Pour les affaires Vie: Compagnie Canadienne de Réassurance

Sun Alliance Assurance

VOUS VOUS ASSUREZ D'UN MONDE DE CONFIANCE

SUCCURSALE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

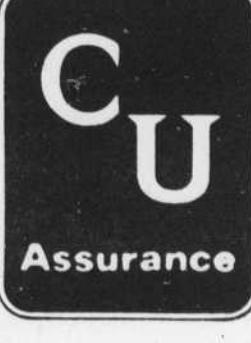
800 ouest, boul. Dorchester
MONTRÉAL H3B 1X9

Directeur de succursale: Pierre LAMARCHE

BUREAU DE SERVICE

2700 boulevard Sir Wilfrid-Laurier
STE-Foy, QUÉBEC
G1V 2L8

Nous transigeons tous les genres d'assurances



L. GASTON LeBLANC INC.

L. GASTON LeBLANC, B.A., L. Sc. com.

Courtier d'assurances agréé

TOUTES ASSURANCES

Associé de: Murphy, Viens, LeBlanc, Callès Inc.

Tél.: 739-1771



COMMERCIAL UNION

AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS DEPUIS PLUS DE CENT ANS

Administration du Québec
1010, rue Sherbrooke ouest, Montréal

**BUREAUX AUTOUR DU MONDE
OU À DEUX PAS DE CHEZ-VOUS**

QUÉBEC
RIMOUSKI

CHICOUTIMI
SHERBROOKE

MONTRÉAL
TROIS-RIVIÈRES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNION COMMERCIALE DU CANADA
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET L'INCENDIE DU CANADA
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANSTEAD & SHERBROOKE

Pour toute question d'assurance automobile ou habitation, consultez le BAC, c'est gratuit!

MONTRÉAL

866-9801

EXTÉRIEUR

1-800-

361-8220

(sans frais)

BAC



Bureau d'assurance du Canada

1080, Côte du Beaver Hall, Suite 920
Montréal, Québec H2Z 1S8

**La Fondation
de Recherche
pour la Protection
de l'Enfance
du Québec**



M. Jacques Bouchard
Monsieur Jacques Bouchard a été élu président du conseil d'administration de cet organisme humanitaire qui est axé sur la recherche scientifique et la communication et œuvre auprès de l'enfance maltraitée du Québec.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Atco prolonge jusqu'au 20 octobre son offre d'achat de Calgary Power

par Michel Nadeau

La compagnie Atco a décidé de prolonger jusqu'au 20 octobre son offre de \$21 pour la majorité des actions de Calgary Power. Cependant les chances d'Atco semblent fondre aux yeux des investisseurs: les actions d'Atco ont encore baissé hier après-midi perdant \$1.50 pour fermer à \$28.

Dans un bref communiqué, la direction de la compagnie précise que tous les actionnaires de Calgary Power seront informés bientôt du prolongement de l'offre.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires d'Atco, le président du conseil

d'administration, M. Ronald D. Southern, a déclaré que son entreprise pourrait laisser tomber son projet d'acquérir le contrôle de Calgary Power si les tribunaux albertainss rejetent une requête récente d'Atco.

La Régie des services publics de l'Alberta a interdit au groupe Atco — une entreprise de bâtiments préfabriqués qui s'est diversifiée dans le domaine de l'énergie — de prendre le contrôle de Calgary Power. La direction d'Atco soutient que la Régie a outrepassé ses pouvoirs en agissant ainsi; Atco allègue qu'elle n'est pas une entreprise de services publics et ne tombe pas sous l'emprise de l'organisme provincial. Les membres de la direction de Calgary Power luttent depuis six mois pour faire rejeter la proposition d'Atco.

Les actions de Calgary Power s'échangent autour de \$17 à la Bourse. Les meilleurs financeurs croient ainsi que les dirigeants de Calgary Power vont peut-être répéter l'exploit de la direction du Royal Trust et faire battre par les actionnaires la proposition financière d'Atco.

peut-être répéter l'exploit de la direction du Royal Trust et faire battre par les actionnaires la proposition financière d'Atco.

Lors de l'assemblée des actionnaires, M. Southern s'en est pris violemment mardi dernier au président du conseil d'administration de Calgary Power l'accusant d'être en conflit d'intérêt.

M. Southern interroge publiquement M. A.R. Howard sur les deux faits suivants:

■ Pourquoi M. Howard est-il payé par Montreal Engineering, le plus important fournisseur de services d'ingénierie de Calgary Power?

■ Pourquoi Calgary Power adjuge-t-il régulièrement des contrats d'ingénierie à Montreal Engineering sans passer par le mécanisme des soumissions?

M. Southern apporte également une donnée nouvelle dans le débat: les actionnaires albertainss ne contrôlent que 12% des actions de la com-

pagnie qui fournit les deux tiers des besoins en énergie de l'Alberta.

M. Howard est vice-président et administrateur de Monenco, la société de gestion montréalaise qui contrôle Montreal Engineering; un autre vice-président de cette firme, M. W.J. Smith siège également au conseil d'administration de Calgary Power.

Le conseil d'administration de Calgary Power compte aussi deux autres membres provenant de la communauté financière anglophone de Montréal: M.A.S. Gordon, conseiller pour la firme Merrill Lynch et M. W.J. McCarthy, vice-président de la Sun Life, aujourd'hui à Toronto.

Les administrateurs de Calgary Power ne veulent rien savoir de l'offre de \$21 proposée par Atco. Pour contrer l'offre d'achat, ils ont récemment annoncé l'émission de 7.6 millions d'actions additionnelles dans le but de faire accroître les coûts potentiels de la transac-

sation pour Atco.

L'origine de cette affaire se trouve dans l'achat, l'an dernier, par Atco de 58% des actions de Canadian Utilities, le deuxième fournisseur d'électricité en importance en Alberta. Quelques jours après la transaction, Calgary Power parvenait à acheter le bloc de 42% restant. Atco ne pouvait gérer à sa guise Canadian Utilities en présence d'un actionnaire minoritaire aussi important, décidé de faire disparaître en l'avant au moyen d'une offre de 54% des actions de Calgary Power. Des problèmes légaux ont retardé la présentation de l'offre aux actionnaires qui devront trancher. Calgary Power mentionne finalement dans son rapport annuel que 99% des actions sont détenues par des Canadiens. On précise que les actionnaires albertainss comptent pour 31% du nombre total d'actionnaires (28,746). Cependant on ne mentionnait jamais que ces actionnaires détenaient en fait seulement 12% des titres.

NOMINATION



M. Serge Gravel

Yves Guinard, président de Dialogue/Communications PGP Ltée, est heureux d'annoncer la nomination de Serge Gravel au poste de directeur du service à la clientèle.

Au service des clients de Dialogue/Communications depuis bientôt cinq ans, Serge Gravel est diplômé en administration de l'UQAM. Précédemment, il avait travaillé en Grande-Bretagne, pour ensuite faire un stage dans la fonction publique québécoise. Il a également administré d'importants budgets pour le compte d'une grande agence de publicité internationale.

Dialogue/Communications, une agence de publicité qui réunit une solide équipe de spécialistes en marketing, en administration, en media et en création publicitaire, a des bureaux à Montréal et à Québec.



CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

13 1/4 %
Intérêt annuel sur certificats de 5 ans, Série "A"

Pour plus de renseignements ou pour l'achat de nos Certificats de Placement Garanti de cinq ans, Communiquer avec: (514) 842-8251, Montréal (416) 863-1100, Toronto

Inscrit à la régie de l'Assurance-Dépôt du Québec
Membre de la Société de l'Assurance-Dépôt du Canada
Nous nous réservons le droit de modifier les taux d'intérêt sans préavis

COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN

Avis public

Gouvernement du Québec

La commission d'étude sur l'accessibilité à l'information gouvernementale

invite

toute personne ou tout groupe intéressé

à lui soumettre, avant le premier décembre 1980, un bref document résumant sa position sur l'accessibilité à l'information gouvernementale et la protection des renseignements personnels que l'État détient sur les citoyens.

On peut rejoindre la Commission à l'adresse suivante:

M. le secrétaire
875, Grande-Allée est
Édifice H, local 2.602
Québec G1A 1A2
Téléphone: (418) 643-4257

Au Chalet Suisse

Si vous allez à Québec, laissez-vous séduire par l'originale cuisine helvétique.
Venez savourer en plein cœur du Vieux-Québec l'une de nos délicieuses spécialités: l'onctueuse Fondue suisse, la fameuse Raclette Valaisanne, ou goûtez à nos grillades de choix et nos excellents fruits de mer!

Bien entendu, la carte American Express® est toujours la bienvenue!

Au Chalet Suisse,
26, rue Sainte-Anne, Vieux-Québec
Réservations: (418) 694-1321

La carte American Express.
Ne sortez pas sans elle. MC

Sortez en grand

Les Diplômés de l'Université de Montréal



M. Pierre Robert



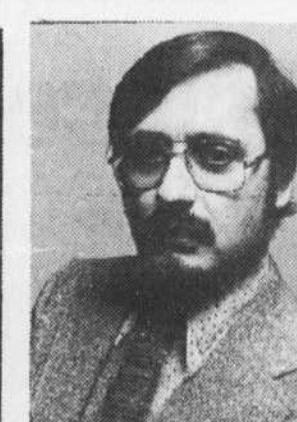
M. Jean-Louis Massé



M. Guy Angrignon



M. Yves Desjardins Siciliano



M. André A. Lafrance



M. Gérard Lépine

Le nouveau Bureau de direction des Diplômés de l'Université de Montréal est composé du président, M. Pierre Robert (Sc. soc. 70), du 1er vice-président, M. Jean-Louis Massé (Arts 67, Sc. 70), du 2e vice-président, M. Guy Angrignon, (Hist. 77), de secrétaire, M. Yves Desjardins-Siciliano, (Droit 79), du trésorier, M. André A. Lafrance, (Arts 68 et Sc. éduc. 75). Les autres membres du Conseil d'administration sont: le président sortant, M. Robert Savoie (Maths 65 et Rel. ind. 74 et 76), Mlle Francine Bédard (Sc. soc. 66), M. André J. Béique (Poly 62), M. Jean-François Cloutier (HEC 78), M. P. André DeGuire, c.a. (HEC 68), M. John Edmunds (Nutrition 67, M.A.H. 68, Droit 76), le Dr Mildred Eisenberg (Psycho 77), M. Claude Lamarche (Lettres 64) et le représentant de l'Université, M. Roger Larose (Pharm. 32, Sc. Soc. écon. et pol. 34).

Les Diplômés de l'Université de Montréal sont heureux d'annoncer l'élection du sixième directeur général de l'association, en la personne de M. Gérard Lépine, ancien administrateur, (Arts 57, B. Paed, Toronto, M.A. Queen's).

Le secrétaire convoque les membres à l'assemblée générale annuelle de l'association qui sera tenue à la salle de l'assemblée universitaire (M-415), adjacente au Grand Hall d'Honneur de l'Université, le jeudi 30 octobre 1980, à 17h30 précises. Ordre du jour: rapport du président sortant; dépôt et approbation des états financiers; comité d'élection 1980-1982; nomination des vérificateurs; approbation des décisions 1979-1980; programme 1980-1981; et remise du 13e Mérite annuel à M. Camille A. Dagenais (Poly 46), président du Conseil, le Groupe SNC.

L'AVENIR S'ANNONCE BIEN!

L'Assurance-Vie Desjardins est une institution bien à nous. Elle est l'un des agents économiques importants qui nous aident à bâtir l'avenir. À toute personne et à toute entreprise, elle offre l'ensemble des services que l'on attend de recevoir d'une importante compagnie d'assurance-vie. Pour que l'avenir de ses assurés s'annonce bien. L'Assurance-Vie Desjardins, des services rapides, efficaces et complets. Pour que votre avenir s'annonce bien.

l'assurance-vie desjardins



développement régional

La Saireq aménage l'arrière-pays rural de l'Est du Québec

par Marie-Agnès Thellier

La Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ) a aidé la création de 79 emplois en 1979-80 et elle pilote en ce moment un projet de pépinière régionale et plusieurs autres dossiers importants pour l'est du Québec. Elle se dotera bientôt de son propre fonds de développement en milieu rural.

D'autre fédération regroupant depuis 1977 onze groupements agro forestiers et communautaires, la Saireq agit comme agent de développement économique dans tout l'arrière-pays rural du Bas-Saint-Laurent qui s'étend de Cacouna à Cap-Chat et comprend tout le Témiscouata et la vallée de la Matapedia jusqu'à Pointe-à-la-Croix.

Une convention signée avec l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) au printemps 79 et renouvelée au printemps 80 lui donne comme objectif de mettre sur pied des entreprises et des projets générateurs de développement économique.

L'OPDQ semble avoir très peur que la Saireq agisse quasiment comme un gouvernement régional, concurrençant déjà la future municipalité de comté. Pourtant la Saireq ne s'occupe que du territoire rural alors que la loi 125 prévoit que les municipalités de comté gèrent l'ensemble de leur territoire, ville et campagne réunies. L'un des membres de la Saireq, la coopérative de développement agro forestier du Témiscouata, mieux connue sous le nom de JAL, est justement nommée pour éviter la fermeture de villages et l'exode vers la ville. On comprend toute la réticence de la population rurale à entrer dans une municipalité dominée par exemple par Rimouski et sa réputation à concevoir même un gouvernement régional.

Toute la dynamique de prise en charge locale, née par contre-coup des actions du BAEQ et des fermées de villages, est à l'origine de la création de la Saireq, conçue comme un organisme régional

de coordination par les organismes de développement communautaires (JAL, Transcontinental, groupements forestiers). Sa mission est d'abord triple: encadrer les initiatives de ses membres, provoquer le milieu et former les travailleurs à la base pour que les organismes de développement communautaire reprennent en majeure partie l'encadrement technique. Depuis la convention signée avec l'OPDQ, elle agit aussi comme agent de développement économique pour l'ensemble du secteur et elle n'est plus seulement au service de ses membres.

Les dossiers promus par la Saireq sont multiples:

■ La pépinière régionale est indispensable si l'on veut replanter suffisamment d'arbres pour fournir du bois aux industries de sciage qui alimenteront elles-mêmes les papeteries, selon le nouveau plan lancé par le Ministère de l'énergie et des ressources dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Le MER doit incessamment lancer des appels d'offre pour cette pépinière qui devrait fournir dès 1981 2 millions de plants et ensuite 2 à 3 millions de plants, utilisés

dans la forêt publique de la région.

Le projet préparé par la Saireq sur demande de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée est une serre près de Cabano, qui pourrait employer 5 personnes par an. La pépinière produira des épinettes et des conifères qui repeupleront notamment l'unité de gestion du Grand Portage décliné par la tordeuse.

■ Dans l'agriculture élevage, la Saireq est impliquée dans la remise en valeur des terres. La Société d'exploitation des ressources (SER) des Basques poursuit des expériences sur 150 acres pour trouver de nouvelles alternatives agricoles.

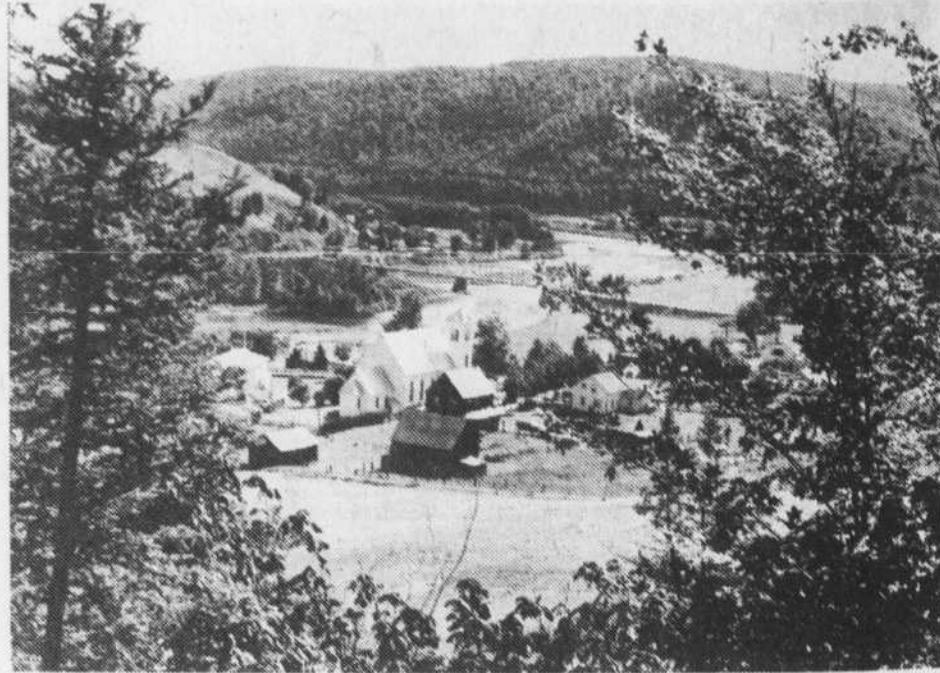
En élevage, dix emplois sont maintenant assurés dans un élevage de 1.300 moutons le plus gros du Québec, sur le territoire de la SER de la Neigette. Les moutons arrivent au printemps 81. Une ferme d'élevage de boeuf de boucherie est encore en préparation, qui fournirait 5 emplois dans la Ristigouche.

Les érablières sont aussi promues, comme dans l'ensemble du Québec. Le JAL aurait notamment trouvé de nouveaux marchés européens tandis qu'ailleurs des érablières non exploitées démarraient d'ici deux ans.

■ Dans le domaine industriel, la Saireq agit comme consultant pour démarquer ou stabiliser des petites entreprises en milieu rural. Les entreprises concernées travaillent dans les domaines de la céramique, de la couture, du sciage de bois. Les plus grosses expansions sont de 10 à 15 emplois.

Les autres dossiers sont nombreux: remise en état d'une tourbière à Saint-Simon (4 emplois), projet de pisciculture à Esprit-Saint, étude sur l'exploitation du charbon de bois, actions pour freiner la fermeture de certains villages, etc. Une loi devrait aussi préciser le statut des sociétés d'exploitation des ressources (SER).

Pour agir plus efficacement, la Saireq est en train de se dé-



menter de son propre fonds de développement en milieu rural, généré à partir des économies induites par les services communs. On parle d'environ \$80.000 par année pour commencer.

La Saireq a soumis à toutes les recommandations du Service mais elle s'est butée à un obstacle majeur pour se doter d'un comité consultatif, sugeré par le SAC pour la conseiller: l'OPDQ provinciale a refusé d'en faire partie. Le SAC suggérait aussi que la Saireq soit financée pour cinq ans, «afin d'éviter l'épuisement, la nervosité et le gaspillage des ressources et souvent même l'humiliation provoquée par un souci constant de financement».

L'épée de Damoclès est tou-

jours suspendue sur cet organisme communautaire régional puisque les négociations sur ce plan quinquennal de financement ne sont pas vraiment entamées. La résurrection de l'arrière-pays du Bas-Saint-Laurent est fragile puisqu'elle tient à la volonté des hommes, à leur coopération et à leur souci de démocratie communautaire. Contrôlée par ses neuf membres, la Saireq semble posséder la souplesse voulue. Les quelques années de répit avant l'application totale de la loi 125 seront cruciales pour cette société d'aménagement intégré des ressources de l'est du Québec.

fiscalité

Comment contester une cotisation d'impôt (2)

par Yves Séguin

NOUS avons traité, la semaine dernière, de la contestation d'une cotisation d'impôt. Pour n'en rappeler que l'essentiel, un contribuable doit produire un avis d'opposition dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'expédition qui apparaît sur l'avis de cotisation.

La loi fédérale permet dans certains cas de produire l'avis en retard, mais il faut au préalable obtenir la permission de la Commission de révision de l'impôt, au plus tard douze (12) mois après l'expiration de la date qui court pour contester.

Au Québec, malheureusement, la loi ne permet pas de produire un avis d'opposition en retard: le contribuable n'a donc que 90 jours pour contester.

Si le contribuable n'est pas satisfait de la révision, il peut interjeter appel auprès de la Commission de révision de

l'impôt, s'il s'agit du fédéral, ou de la Cour provinciale, s'il s'agit du Québec.

La Commission de révision de l'impôt est un tribunal constitué spécialement pour les affaires fiscales. Elle procède simplement et sans formalisme. Par contre, la procédure devant la Cour provinciale est régie par le Code de procédure civil du Québec, et l'assistance d'un avocat est préférable, sinon essentielle.

L'appel devant la Commission de révision de l'impôt ou la Cour provinciale est interjeté par le dépôt d'un avis d'appel dans les quatre-vingt-dix (90) jours du rejet de l'opposition.

Remarquez, que dans le cas de la loi fédérale, un contribuable peut interjeter appel devant la Commission de révision de l'impôt si, dans les cent quatre-vingt (180) jours suivant la date de production

d'un avis d'opposition, il n'a pas été avisé du sort de sa demande.

Si la décision de la Commission de révision de l'impôt ne donne pas raison au contribuable, il peut appeler devant la Division de première instance de la Cour fédérale, puis devant la Division d'appel et, finalement, devant la Cour Suprême du Canada, sur permission.

La décision de la Cour provinciale du Québec pourra être portée en appel devant la Cour d'Appel et de là, devant la Cour Suprême, sur permission.

Évidemment, les procédures devant ces différents tribunaux sont complexes et onéreuses. Aussi, le contribuable a-t-il tout intérêt à tenir un compromis avant de s'engager dans le processus judiciaire.

Dès la réception d'une cotisation non conforme à la

déclaration de revenus, le contribuable doit immédiatement demander des éclaircissements au Ministère. Il ne faut surtout pas oublier pendant ce temps, l'écoulement du délai de 90 jours.

Même si une solution est en vue, un avis d'opposition devrait être produit avant la fin des 90 jours pour préserver le droit de contestation.

Même lorsque l'avis d'opposition a été produit, il ne faut pas hésiter à rencontrer l'agent des appels du bureau de d'intérêt.

Dans certains cas, le contribuable peut également exiger que le dossier soit révisé par le Bureau principal des appels, qui est l'une des plus hautes instances du ministère.

Évidemment, si vous n'avez pas gain de cause dans vos négociations, vous devrez porter le débat devant les tribunaux mais souvenez-vous de l'adage suivant: «mieux vaut un mauvais compromis qu'un procès perdu...»

SEPT ARTS-1980

Une occasion unique de placement et d'abri fiscal

SEPT ARTS - 1980 est le premier placement dans l'industrie cinématographique canadienne à être administré par des experts. Il offre aux investisseurs des possibilités de profit accrues tout en apportant les dégréments fiscaux à 100%.

La gestion de SEPT ARTS - 1980 est entre les mains de financiers et de spécialistes de l'industrie cinématographique de réputation internationale. Ils choisiront les films appropriés, les examineront sous tous les angles et superviseront leur budget, leur réalisation, leur distribution et leur mise en marché.

Le prix de chaque unité est fixé à \$5 000 (82 000 comptant et \$3 000 par lettre de crédit). Retournez le coupon ci-dessous et vous recevrez de plus amples renseignements sur ce mode de placement sophistiqué ainsi que le prospectus de SEPT ARTS - 1980. Vous pouvez également les obtenir en téléphonant au (514) 871-1175.

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une offre publique des valeurs mentionnées ci-dessous dans aucune des provinces du Canada. Veuillez consulter le prospectus à cet effet.

Division des produits financiers
Brault, Guy, O'Brien Inc.
635 boul. Dorchester ouest,
Montréal (Québec) H3B 1R8

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____
Code postal _____ Tél.: _____

9-10-80

Brault, Guy, O'Brien Inc.

Obtenez GRATIS une mini-calculatrice à conversion métrique Canon FC42 à l'achat d'une

Canon P1015D une mini-calculatrice

Canon LC52 GRATIS à l'achat d'une

Canon P1015! Offre en vigueur jusqu'au 30 octobre



Renseignez-vous dès aujourd'hui sur cette offre exceptionnelle!

APPElez
342-5151
POSTE 321

Canon P1015 and P1015D

CES CALCULATRICES DE TABLE FIABLES SONT DES EXEMPLES CLASSIQUES DE LA HAUTE TECHNOLOGIE ET DU DESIGN INNOVATEUR DE CANON...

- Mémoire polyvalente à imprimante/affichage
- Clavier conçu pour une utilisation précise et efficace
- Rouleau encreur facilitant la lecture des impressions
- La Canon P1015-D offre l'avantage d'une lecture à affichage numérique
- Démonstration sur demande à domicile

Cie Canadienne d'Équipement du Bureau Ltée

5990 Côte de Liesse, Montréal H4T 1V7
Salle d'exposition centre-ville:
1055 Côte du Beaver Hall



Mgr Paul Grégoire rappelle la nécessité de la pratique dominicale

par Denise Robillard

L'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, a rendu publiques hier soir les priorités pastorales de son diocèse lors d'une célébration qui s'est déroulée à l'église Saint-Edouard.

Les pasteurs de Montréal sont ainsi invités à «évaluer sereinement et lucidement leurs célébrations dominicales», à en déceler les points forts et les lacunes, en vue de mettre en place des célébrations qui soient plus vivantes et plus fructueuses.

L'obligation de participer au rassemblement dominical y a également été réaffirmée, mais comme une exigence de caractère communautaire de l'Église.

Pour atteindre l'objectif proposé, l'archevêque de Montréal favorise une démarche d'information et de formation auprès des adultes et des jeunes du milieu scolaire concernant la signification du rassemblement eucharistique du dimanche et son importance pour la vie du croyant et de l'Église.

Une brochure *Le Rassemblement dominical* présentée à cette occasion s'articule autour de trois idées: le fait de la désaffection envers la pratique dominicale — une réalité de tous les temps qui est à l'origine de l'établissement du «précepte» dominical — et ses causes, le sens et la richesse de l'eucharistie célébrée le dimanche par les croyants, puis quelques orientations pastorales pour stimuler la pratique.

Une étude de 1971 établissait à 30% le taux de pratique dominicale dans la région métropolitaine. La situation actuelle n'aurait guère changé, même si l'on tient compte d'une certaine reprise qui s'amorce. Parmi les causes de la désaffection, on a relevé l'évolution sociale et culturelle, l'industrialisation, l'urbanisation, la sécularisation, un climat pluraliste et plus libéral, matérialiste et anonyme. En fonction de l'évolution survenue au sein même de l'Église, on note l'évolution du sens du péché, les bouleversements scolaires, le renouveau liturgique pas toujours compris et la piète qualité des célébrations en paroisse.

Les aspects psychologiques de cette désaffection sur les sensibilités contemporaines sont cependant passés sous

silence. De même on ne s'adresse pas directement à ceux qui ont la foi mais qui ont pris une distance plus ou moins importante par rapport à l'Église. Un document, publié il y a cinq ans par le diocèse de Saint-Jean-de-Québec, avait pourtant abordé de façon heureuse cet aspect de la crise. Dans une brochure, *Une pratique dominicale et chrétienne à redécouvrir* (1975 Fides), on avait de plus mis en relief la nécessité de respecter un cheminement progressif et de songer à des types de rassemblements qui tiennent compte d'une pédagogie adaptée à ces situations qui ne sont pas exceptionnelles, à Montréal comme dans le diocèse voisin de la rive sud.

Le document de Montréal met l'accent sur le caractère communautaire du rassemblement, parle de précepte en termes de responsabilité personnelle et lui accorde une place secondaire. Le rassemblement est décrit comme le lieu premier où la foi est proclamée et où il est possible de rencontrer ses frères croyants. Les chrétiens, dit-on, devraient être conscients qu'en participant au rassemblement dominical, «c'est l'Église qu'ils bâissent», révèlent et annoncent.

Et le précepte? Si l'on a bien compris le sens de la fête communautaire que devrait être le rassemblement dominical, déclare en substance Mgr Grégoire, il est «injustifiable» de s'abstenir d'y participer sans raisons. Le précepte doit être perçu comme «une obligation que la maturité des chrétiens estime comme une responsabilité personnelle et primordiale». Le document du diocèse de Saint-Jean avait parlé d'une «obligation à considérer dans une perspective évangélique et morale plutôt que légaliste».

Le refus de la pratique serait le signe d'un refus ou d'un éloignement de la vie en Église et conduirait à «l'asphyxie de la vie de foi». C'est ici que s'articulent les principales orientations pastorales proposées: catéchisme de l'eucharistie et du rassemblement, évaluation de la qualité des célébrations actuelles, formation des intervenants. «L'éducation au sens de l'eucharistie est assurément une tâche plus ardue que celle de l'affirmation énergique du précepte dominical. Elle est pourtant la seule voie qui peut porter des fruits durables», écrit Mgr Grégoire.

Selon une étude de la CSN et de l'UQAM

Les conditions de travail dans les abattoirs sont insalubres

par Patricia Poirier

d'un gant d'acier trop grand, qui irrite l'épiderme, du froid et de l'humidité.

Dix groupes de syndiqués ont participé à l'étude en répondant à un questionnaire portant sur toutes les facettes de leur travail et certains grands abattoirs ont été visités afin de permettre de mesurer le bruit, la température et l'humidité.

Il en ressort qu'il fait trop froid dans les abattoirs et parfois trop chaud en été, que les employés travaillent les pieds dans l'eau, exposés à des courants d'air et obligés de répéter les mêmes gestes à une cadence accélérée.

«Quand on doit continuellement faire le même geste à une cadence élevée, les muscles des bras, des épaules et du haut du dos se fatiguent provoquant des douleurs musculaires... ceci est aggravé par les courants d'air, le froid et l'humidité», ont souligné les auteurs.

Par ailleurs, en réponse à la question: comment s'est produit l'accident dont vous avez été victime et qui a entraîné votre absence du travail, la plupart des répondants ont dit que c'était en glissant qu'ils se sont coupés, «cognés» ou foulés la cheville. Au fait 61% des travailleurs interrogés ont glissé au moins une fois dans la journée et 38% sont tombés. La recherche a démontré que 28,5% des travailleurs des abattoirs de volaille ont glissé alors que le virus ne touche que sept à 10% de la population.

Les chercheurs ont conclu qu'après quatre années de travail dans un abattoir un employé devient susceptible d'attraper des verrous parce que son emploi favorise leur développement de plusieurs façons, notamment en raison du port

de fuites d'ammoniac.

L'étude de Mme Mergler fait souvent allusion à l'insalubrité des lieux de travail, à la saleté des instruments de travail ou à l'impossibilité pour les employés de se laver les mains soulevant ainsi des questions quant à la qualité des volailles et du bétail mis sur le marché.

«On peut supposer que le contact avec les animaux, qui ne sont pas toujours en santé, constitue une source possible de contamination (pour les travailleurs)», peut-on lire dans l'étude.

«Nous faisons une étude sur les travailleurs non sur la qualité des viandes», a signalé hier Mme Mergler, qui a ajouté que les conditions de travail des employés des abattoirs sont effectivement insalubres.

Les résultats de cette recherche ont été communiqués lundi et mardi aux représentants syndicaux des employés des abattoirs qui doivent s'en inspirer pour améliorer leurs conditions de travail.

L'ammoniac fuit: neuf victimes

MEXICO (AP) — Une fuite d'ammoniac a provoqué hier la mort de neuf personnes tandis que quatre autres au moins étaient intoxiquées dans la banlieue nord de Mexico.

Selon la Croix-Rouge, une canalisation a éclaté alors que l'ammoniac était transféré d'un wagon-citerne dans des camions à Xalostic, un faubourg industriel de la capitale. Le secteur a été immédiatement isolé par la police qui a entrepris d'évacuer la population.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites,
modèles récents
UNDERWOOD TM \$185.
OLIVETTI 88 \$130.
Rég. SPEC.
Editor 4: \$990. \$650.
Editor 3: \$725. \$425.
Portable neuve \$129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHIC INC
7035 av. du Parc, Mill
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

ROBIC, ROBIC & ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Doctor Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télécopieur 05-268856. Cable MARION
Télécopieur international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIES
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT SPERANO, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Béginer
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson. BÉLAIR & ASSOCIES
Comptables agréés
QUEBEC - MONTRÉAL - OTTAWA - TORONTO - CALGARY - VANCOUVER
PIMOUSKI - TROIS-RIVIÈRES - SHERBROOKE - SAINT-HYACINTHE - KITCHENER
SEPT-ÎLES - MATANE - COATICOOK - FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

La section **LAURENTIDES** de la L.E.Q. vous invite à voir la maison réalisée par CONSTRUCTION RENÉ VOYER INC. au 320, rue Raymond-Casgrain, à Laval-des-Rapides, **LAVAL**.

La section **BAS-RICHELIEU** de la L.E.Q. vous invite à voir la maison-témoin construite par LES MAISONS MODULAIRES L.G. INC., à la Place Bonaventure, coin Mansfield et Saint-Antoine, à **MONTRÉAL**.

La section **METROLEC** de la L.E.Q. vous invite à visiter la maison du 2890, rue Beaudoin, à **VILLE SAINT-LAURENT**, réalisée par GIDAL CONSTRUCTION INC. et B.L.R. CONSTRUCTION INC.; et la maison construite par LUIGI BARONE, rue Clément-Ader, près de la rue Blaise-Pascal, à **MONTRÉAL**.

Les 17 maisons-témoins de la L.E.Q. à travers le Québec sont ouvertes durant les week-ends, du 27 septembre au 13 octobre, de 10 h à 17 h 30. La maison de la Place Bonaventure à Montréal est ouverte tous les jours sans exception, de 9 h 30 à 21 h 30.

Des spécialistes répondront à toutes vos questions au sujet du programme d'efficacité énergétique mis de l'avant par l'Association canadienne de l'Électricité, en collaboration avec Hydro-Québec.

Ligue de l'Électricité du Québec

